

LE COMITÉ DU LABEL

. Travaux du Comité du label : Bilan d'activité 2006	219
. Membres du Comité du label	222
. Calendrier des réunions	224
. Avis donnés sur les projets d'enquêtes ¹	225
<i>Enquêtes nationales</i>	
Enquêtes auprès des entreprises	227
Enquêtes auprès des exploitations agricoles	271
Enquêtes auprès des ménages	283
<i>Enquêtes régionales</i>	
Enquêtes auprès des entreprises	355
Enquêtes auprès des ménages	375

¹ Avis d'opportunité délivrés par les formations du Cnis pour les enquêtes nationales et par l'instance régionale de concertation pour les enquêtes régionales, avis de conformité délivrés par le Comité du label

BILAN D'ACTIVITÉ 2006 DU COMITÉ DU LABEL DES ENQUÊTES STATISTIQUES

A - Le bilan 2006 du fonctionnement du comité du label, dans ses quatre formations, s'établit comme suit :

Formation	Nombre de séances	Nombre de consultations écrites	Nombre de dossiers examinés	Nombre de labels délivrés		
				Enquête nationale		Enquête régionale
				Total	dont obligatoire	
Entreprises	10	-	28	21	19	6
Ménages	10	-	41	33	13	2
Agriculture	2	-	6	6	6	-
Collectivités territoriales	-	-	-	-	-	-
Total	22	-	75	60	38	8

Depuis sa création en janvier 1994, le nombre total d'enquêtes examinées a été de :

Années	Nombre total de dossiers examinés
1994	37
1995	43
1996	61
1997	55
1998	43
1999	35
2000	47
2001	52
2002	75
2003	61
2004	60
2005	68
2006	75

Une activité stable mais toujours soutenue

En 2006, trois formations du Comité du label, Ménages, Entreprises et Agriculture ont examiné 75 dossiers d'enquêtes en 22 réunions (contre 68 dossiers d'enquêtes en 22 réunions en 2005). La formation Collectivités territoriales n'a pas été sollicitée en 2006.

La recherche de la qualité

En 2006, le dossier-type validé par les membres du comité, a facilité l'examen des projets d'enquêtes. En effet, et dans la majorité des cas, les services ont remis au secrétariat un dossier de présentation de leur enquête comportant un ensemble d'informations utiles aux membres afin que ces derniers puissent procéder à un examen qualitatif de ces projets d'enquêtes.

Même si les services ont bien compris l'intérêt de constituer un dossier complet de présentation d'enquête, ils ont parfois du mal à respecter les délais de remise des dossiers au secrétariat du Comité du label. Ces dossiers transmis le plus rapidement possible auprès des experts doivent permettre d'effectuer un travail d'expertise de qualité statistique dans un délai souvent restreint.

L'arrêté du 27 avril 2005 définissant le règlement intérieur du Comité du label, soumis également puis validé par les membres du Comité du label, a institué officiellement les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité du label.

Quelques pistes d'évolution

Le Comité du label s'attache à ce que les enquêtes qu'il examine soient conformes aux objectifs annoncés dans l'avis d'opportunité.

Aussi, le Comité du label souhaite que les avis d'opportunité soient plus précis dans la rédaction, par exemple, des items suivants : le dispositif d'enquête (précision si l'enquête est réalisée une fois ou répétée tous les X ans), l'existence d'un comité de concertation, la possibilité de mettre en place des post-enquêtes ou une enquête différente portant sur le même échantillon.

Par ailleurs, des enquêtes dites « en stock » n'ont toujours pas été validées par le Comité du label. Pour les régulariser, des réunions avec les services concernés seront organisées en 2007.

Enquêtes ayant obtenu un avis de conformité du Comité du label

Collectivités territoriales

	2003	2004	2005	2006
Enquêtes d'initiative régionale	3	7	8	-
Enquêtes d'initiative nationale	-	-	3	-
Total	3	7	11	-

Entreprises

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Enquêtes d'initiative régionale	4	3	6	7	4	2	2	3	6
Enquêtes d'initiative nationale	20	16	16	19	29	32	15	23*	21
Total	24	19	22	26	33	34	17	26*	27

* y compris un avis simple

Agriculture

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Enquêtes d'initiative régionale					1	1	2	1	-
Enquêtes d'initiative nationale	3	3		6	2	2	4	3	6*
Total	3	3		6	3	3	6	4	6*

* y compris un avis simple

Ménages

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Enquêtes d'initiative régionale	2	3	3	5	4	3	5	5	2
Enquêtes d'initiative nationale	15	10	20	14	21	19	27	19*	35*
Total	17	13	23	19	25	22	32	24*	37*

* y compris 2 avis

<p style="text-align: center;">MEMBRES DU COMITÉ DU LABEL</p>
--

Le comité a quatre formations compétentes pour les enquêtes statistiques et pour les projets d'exploitations statistiques de données concernant respectivement :

- les entreprises, les organismes publics nationaux et leurs établissements ou les professions libérales ;
- les ménages ou les personnes physiques;
- les exploitations agricoles ou leurs exploitants ;
- les collectivités territoriales ou les établissements publics locaux.

La composition de ces formations est fixée par l'arrêté NOR: ECOS0550017A du 27 avril 2005 relatif aux modalités d'organisation et au fonctionnement du comité du label des enquêtes statistiques.

Présidence

Président

Jacques GARAGNON

Rapporteur

Jean-Marie GROSBRAS

Formation Entreprises

Membres :

MEDEF

Bernard BOULENGIER

CGPME

Charles EL NOUTY

ACFCI

Denis DESCHAMPS

APCM

Nomination en cours

CGT (Titulaire)

Jean-Marie ROUX

CGT (Suppléant)

Denis DURAND

INSEE Directeur des statistiques d'entreprises

Jean-Marc BEGUIN

Chef d'un service enquêteur mettant en œuvre des enquêtes statistiques relevant de cette formation

Si l'enquête est d'initiative régionale ou locale

INSEE Directeur de l'action régionale

Pierre AUDIBERT

Experts

Gwennaëlle BRILHAULT

Philippe BRION

Formation Ménages

CNIL (Titulaire)

Guy ROSIER

CNIL (Titulaire)

Guillaume DELAFOSSE

CNIL (Suppléant)

Valérie BEL

CFDT (Titulaire)

Jean-Pierre BOMPARD

CFDT (Suppléant)

Didier BALSAN

UNAF

Jean-Louis DUBELLOU

INSEE Directeur des statistiques démographiques et sociales	Stéfan LOLLIVIER
Chef d'un service enquêteur mettant en œuvre des enquêtes statistiques relevant de cette formation	Jean-Marie FIRDION
<i>Si l'enquête est d'initiative régionale ou locale</i>	
INSEE Directeur de l'action régionale	Pierre AUDIBERT

Experts

Christelle MINODIER

Marc CHRISTINE

Formation Agriculture

APCA	Lucien BOURGEOIS
FNSEA	Laurent BARTHELEMY
INRA	Jean-Pierre BUTAULT
CCMSA	Véronique MOYNE
DDAF	Yves LAPLACETTE
Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES	Virginie MADELIN
INSEE Directeur des statistiques d'entreprises	Jean-Marc BEGUIN
<i>Si l'enquête est d'initiative régionale ou locale</i>	
INSEE Directeur de l'action régionale	Pierre AUDIBERT

Formation Collectivités territoriales

ACFCI	Denis DESCHAMPS
Collectivité territoriale	Nomination en cours
Collectivité territoriale	Nomination en cours
Collectivité territoriale	Nomination en cours
SGAR	Philippe ROESCH
Trésorier payeur général	Nomination en cours
Datar	Odile BOVAR
DGCL	Jean-Luc HELLER
Chef de l'inspection générale de l'Insee	Michel HEBERT
<i>Si l'enquête est d'initiative régionale ou locale</i>	
INSEE Directeur de l'action régionale	Pierre AUDIBERT

Expert

Jean-Pierre BERTHIER

Secrétariat

Maryse DUCOURNAU

Ghislaine GRIMLER

Diana GUICHARD

CALENDRIER 2006

RÉUNIONS DU COMITÉ

16 janvier	Formation Agriculture
23 janvier	Formation Ménages
30 janvier	Formation Entreprises
23 février	Formation Ménages
9 mars	Formation Entreprises
23 mars	Formation Ménages
30 mars	Formation Entreprises
3 mai	Formation Entreprises
4 mai	Formation Ménages
22 mai	Formation Ménages
8 juin	Formation Entreprises
26 juin	Formation Ménages
29 juin	Formation Entreprises
3 juillet	Formation Agriculture
18 septembre	Formation Ménages
29 septembre	Formation Entreprises
23 octobre	Formation Ménages
6 novembre	Formation Entreprises
20 novembre	Formation Ménages
4 décembre	Formation Entreprises
18 décembre	Formation Ménages
21 décembre	Formation Entreprises

**AVIS DONNÉS
SUR LES PROJETS D'ENQUÊTES**

ENQUÊTES NATIONALES AUPRÈS DES ENTREPRISES

BANQUE DE FRANCE	228
Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à PROTIDE (Production de statistiques de Titres en Détention)	228
Enquête trimestrielle sur les crédits commerciaux vis à vis de l'étranger	230
 CEREQ, DARES	 232
Enquête CVTS 3 - volet français de l'enquête européenne - sur la formation professionnelle continue dans les entreprises	232
 DARES	 234
Enquête ACEMO sur la négociation et la représentation des salariés	234
Enquête ACEMO sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne et l'Actionariat salarié - PIPA	236
Enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises	238
Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre - EMMO - Extension du champ de l'enquête	240
 DARES, ACOSS	 242
Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches (CNE)	242
Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches	244
 INSEE	 246
Enquête « Les déchets non dangereux produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »	246
Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2006)	248
 INSEE, SESSI, SESP, SCEES	 250
Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Tic)	250
 SCEES	 252
Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA)	252
Enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005	254
 SESP	 256
Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)	256
Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de « chronotachygraphes »	258
Enquête sur les exportations des entreprises de construction	260
 SESSI	 264
Enquête « Recours aux services par l'industrie »	264
 SESSI - SCEES	 266
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	266
Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement	268

BANQUE DE FRANCE

Paris, le 26 septembre 2006 - N° 238/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à PROTIDE (Production de statistiques de Titres en Détention)

Programme : 2007

Emetteur : Banque de France - Direction de la Balance des Paiements (DBDP) et Direction des Études et Statistiques Monétaires (DESM)

Au cours de sa réunion du 18 mai 2006, la formation Monnaie, finance, balance des paiements a examiné l'enquête « *Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à PROTIDE (Production de statistiques de Titres en Détention)* ».

Les objectifs de l'enquête sont l'amélioration de la qualité des statistiques de détention de titres, notamment en réduisant les révisions importantes qui existent actuellement sur les flux de portefeuilles en balance des paiements et en obtenant des informations sur les secteurs émetteurs et détenteurs des titres avec un niveau sectoriel fin pour les résidents et les non-résidents afin de répondre aux exigences du « qui-à-qui », et la mise en conformité de la Banque de France avec le nouveau contexte institutionnel et réglementaire européen. S'agissant des comptes nationaux, ce nouveau contexte est double : il porte à la fois sur l'administration publique avec l'indication des secteurs détenteurs de la dette publique et des sous-secteurs émetteurs de la dette publique et l'instauration d'un « qui-à-qui » complet. Pour la position extérieure, il représente une contrainte portant sur le fait que nous devons désormais avoir une collecte sur la détention de titres trimestrielle et titre par titre. La nouvelle collecte remplace les sources existantes. Il n'existe donc plus de sources alternatives pour collecter les informations sur la détention. Les institutions financières monétaires effectueront leurs remises dans le cadre d'une décision du Gouverneur de la Banque de France.

Les informations recueillies concernent des données titre par titre en encours ainsi que des données agrégées en flux et en encours. Sont recensées les caractéristiques du titre (monnaie du nominal, maturité, pays et secteur de l'émetteur) et de son détenteur (pays et secteur). Une cohérence est demandée entre les données titre par titre et les données agrégées et entre les données de flux et les données d'encours.

Les entreprises enquêtées sont, d'une part, la totalité des entreprises d'investissement qui assurent le rôle de teneurs de comptes conservateurs et, d'autre part, les émetteurs d'actions cotées qui gèrent des titres au nominatif pur. La collecte s'effectuera trimestriellement (encours arrêtés à la fin de chaque trimestre et flux réalisés au cours du trimestre) Elle devrait débuter en juillet 2007

La diffusion des résultats interviendra au travers de la publication des comptes financiers nationaux et de la position titres de la France.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 6 novembre 2006 – N° 289/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à
PROTIDE (Production de statistiques de Titres en Détention)**

Programme : 2007

Emetteur : Banque de France – Direction de la Balance des Paiements (DBDP) et Direction des Études et Statistiques Monétaires (DESM)

Réunion du Comité du label du 6 novembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Monnaie, finance, balance des paiements » a émis, lors de sa réunion du 18 mai 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête « Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à PROTIDE (Production de statistiques de Titres en Détention) ».

L'enquête a deux objectifs principaux. Le premier vise à améliorer la qualité des statistiques de détention de titres, notamment en réduisant les révisions importantes qui existent actuellement sur les flux de portefeuilles en balance des paiements et en obtenant des informations sur les secteurs émetteurs et détenteurs des titres avec un niveau sectoriel fin pour les résidents et les non-résidents. Le second objectif est la mise en conformité de la Banque de France avec le nouveau contexte institutionnel et réglementaire européen afin de répondre notamment aux exigences du « qui-à-qui ». La nouvelle collecte, qui remplace les sources existantes auprès des teneurs de comptes conservateurs et des émetteurs au nominatif pur, deviendra la source de référence, le plus souvent exclusive sur les actifs détenus cotés.

Les informations recueillies concernent des données titre par titre en encours ainsi que des données agrégées en flux et en encours. Sont recensées les caractéristiques du titre (monnaie du nominal, maturité, pays et secteur de l'émetteur) et de son détenteur (pays et secteur). Une cohérence est demandée entre les données titre par titre et les données agrégées et entre les données de flux et les données d'encours.

Les entreprises enquêtées sont, d'une part, la totalité des entreprises d'investissement qui, soit assurent le rôle de teneurs de comptes conservateurs, soit ne sont pas teneurs de compte conservateurs mais détiennent un portefeuille propre significatif (seuil fixé à 750 millions d'euros) et, d'autre part, les émetteurs d'actions cotées qui gèrent des titres au nominatif pur. La collecte s'effectuera trimestriellement (encours arrêtés à la fin de chaque trimestre et flux réalisés au cours du trimestre) et devrait débuter en juillet 2007.

La diffusion des résultats interviendra au travers de la publication des comptes financiers nationaux et de la position titres de la France.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à PROTIDE » et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

BANQUE DE FRANCE

PARIS, le 9 octobre 2002 - N° 401/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les avances à la commande et des crédits commerciaux

Programme : 2003
Emetteur : Banque de France

Au cours de sa réunion du 23 mai 2002, la formation Monnaie, finance, balance des paiements a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Intitulé de l'enquête

Encours mensuel des avances à la commande et des crédits commerciaux en devises et en euro à l'égard de l'étranger Etat E84

Objectifs généraux de l'enquête

Enquête mensuelle sur les créances et les dettes détenues par les entreprises résidentes auprès de leurs partenaires non résidents

Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Etablissement de la balance des paiements de la France par la Banque de France conformément au décret n° 89-938 du 29/12/1989 réglementant les relations financières avec l'étranger, confirmées par l'article 16 de la loi n°93-980 du 4 août 1993 relative à son statut

Place dans le dispositif statistique existant sur le sujet

Il n'existe aucune autre source sur ce sujet

Unités enquêtées

L'échantillon comprend 1800 entreprises dont 700 appartiennent à un groupe relevant de la Déclaration Directe Générale

Collecte des données

Les questionnaires sont transmis mensuellement aux succursales de la Banque de France.

Impact sur l'unité enquêtée

De une heure pour les petites unités à ½ jour par mois pour les grands groupes.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

BANQUE DE FRANCE

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 3 mai 2006 - N° 245/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête trimestrielle sur les crédits commerciaux vis à vis de l'étranger**

Programme : 2006

Emetteur : Banque de France

Réunion du comité : 3 mai 2006, formation « Entreprises »

La formation « Monnaie, finance, balance des paiements » a émis, lors de sa réunion du 23 mai 2002, un avis d'opportunité favorable à l'enquête mensuelle sur les crédits commerciaux vis à vis de l'étranger.

Dans un but d'allégement de la charge des déclarants, cette enquête sur les créances et les dettes des entreprises résidentes vis à vis de leurs partenaires non résidents devient trimestrielle.

Les crédits commerciaux seront recueillis sous forme d'encours. Ils permettront de reconstituer, en utilisant les résultats trimestriels de l'enquête, les flux nécessaires à l'information et à l'équilibre comptable de la balance des paiements et seront directement intégrés dans l'élaboration de la position extérieure de la France.

Aucune information alternative permettant d'identifier ce type de créances vis à vis des seuls non résidents n'est disponible.

L'échantillon non stratifié devrait être constitué de 550 entreprises environ.

Le délai de réponse au questionnaire est passé de 30 à 60 jours. L'enquête nécessite environ deux heures de travail par trimestre pour l'enquêté.

Pour faciliter la transmission des données, la banque de France mettra à disposition des entreprises un logiciel de saisie et un guichet électronique.

La diffusion des résultats se fera au travers des balances des paiements et positions extérieures, établies par la Banque de France.

Le comité du label demande au service de prendre contact avec la division « Harmonisation des enquêtes auprès des entreprises » afin d'envisager à terme la possibilité d'un échantillon complémentaire de petites entreprises destiné à rendre les estimations plus robustes.

Il demande au service de revoir quelques formulations dans les divers courriers d'envoi et de relance.

Il souligne que le caractère obligatoire de l'enquête doit être compris comme destiné à compléter un effort accru du service en matière de relance.

Il fait remarquer par ailleurs que, conformément à la loi de 1951, toute enquête réputée obligatoire doit être accompagnée de courriers types en cas de non réponse de l'enquêté c'est-à-dire relance, mise en demeure et constat de non-réponse, afin de permettre l'engagement éventuel d'une procédure contentieuse.

Le comité du label attribue à l'enquête trimestrielle sur les crédits commerciaux vis à vis de l'étranger le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

CEREQ

Paris, le 26 août 2004 - N°165/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête CVTS-3
Volet français de l'enquête européenne
sur la formation Professionnelle Continue dans les entreprises**

Programme : 2006
Émetteur : Cereq

Au cours de sa réunion du 9 juin 2004, la formation Éducation-formation a examiné le projet d'enquête CVTS-3, volet français de l'enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (Continuing Vocational Training Survey-3)

Cette enquête porte sur la formation continue et plus généralement sur les politiques de développement des compétences mises en œuvre par les entreprises. Elle rentre dans le cadre du système d'information statistique intégré (SEISI) qu'Eurostat envisage de créer pour pouvoir mesurer la formation tout au long de la vie. La partie française du questionnaire contribuera aux actions d'évaluation de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 et de la loi du 4 mai 2004 relatifs à la formation tout au long de la vie.

L'enquête fait l'objet d'une proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil présentée par la Commission. Elle a vocation à être reconduite tous les 5 ans.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les données structurelles sur l'entreprise, la politique de formation de l'entreprise, les cours et stages de formation professionnelle continue, les autres formes de formation professionnelle continue et les raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas dispensé de formation professionnelle continue.

L'enquête aura lieu en 2006 sur l'exercice 2005 auprès d'un échantillon de 8 100 entreprises de 10 salariés et plus. Un certain nombre de secteurs en sont exclus : agriculture, éducation, santé, action sociale et administration publique. L'échantillon de CVTS 3 sera couplé avec celui de l'enquête auprès des ménages « Formation Continue 2006 ». La base de sondage comprendra les numéros SIRET des entreprises dans lesquelles travaillent les individus enquêtés dans l'enquête FC2006 et elle sera complétée par un tirage aléatoire au sein du fichier SIRENE de l'Insee. La collecte sera réalisée par un institut de sondage au printemps 2006, par téléphone avec une durée de questionnement de vingt minutes en moyenne.

Le comité de concertation à l'échelon français sera constitué de l'Insee, la Dares, le Cereq et des représentants des partenaires sociaux.

La diffusion est prévue par Eurostat pour la fin de l'année 2007.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 4 avril 2006 - N° 235/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête CVTS 3
volet français de l'enquête européenne
sur la formation professionnelle continue dans les entreprises**

Programme : 2006
Emetteurs : CEREQ, DARES
Réunion du comité : 30 mars 2006, formation « Entreprises »

La formation Éducation-formation a émis, au cours de sa réunion du 9 juin 2004, un avis d'opportunité favorable à l'enquête CVTS-3, volet français de l'enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (Continuing Vocational Training Survey-3).

Cette enquête porte sur la formation continue et plus généralement sur les politiques de développement des compétences mises en œuvre par les entreprises. Elle a vocation à être reconduite tous les 5 ans.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les données structurelles sur l'entreprise, la politique de formation de l'entreprise, les cours et stages de formation professionnelle continue, les autres formes de formation professionnelle continue et les raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas dispensé de formation professionnelle continue.

L'enquête aura lieu en 2006 sur l'exercice 2005 auprès d'un échantillon d'un peu plus de 8000 entreprises de 10 salariés et plus. Un certain nombre de secteurs en sont exclus : agriculture, éducation, santé, action sociale et administration publique. L'échantillon de CVTS 3 sera couplé avec celui de l'enquête auprès des ménages « Formation Continue 2006 ». La base de sondage comprendra les numéros SIRET des entreprises dans lesquelles travaillent les individus enquêtés dans l'enquête FC2006 et elle sera complétée par un tirage aléatoire au sein du fichier SIRENE de l'Insee. La collecte sera réalisée par voie électronique et téléphonique par un institut de sondage au printemps 2006 avec, pour les entreprises ayant répondu par voie électronique une durée de questionnement de vingt minutes en moyenne.

La diffusion est prévue par Eurostat pour la fin de l'année 2007.

Le comité a noté lors de la présentation du dossier par le service enquêteur que celui-ci envisageait une post-enquête auprès d'une centaine d'entreprises volontaires, repérées comme ayant des pratiques de formation continue innovantes. Le comité a précisé que cette post-enquête n'était pas couverte par ses délibérations relatives à l'enquête CVTS 3.

Concernant l'enquête CVTS 3, le comité regrette que le service n'ait pas associé les partenaires sociaux au comité de pilotage de l'enquête, comme le prévoyait pourtant explicitement l'avis d'opportunité.

Il lui suggère de se rapprocher de la DSE pour préciser la définition de certaines unités statistiques du champ de l'enquête permettant d'approcher la notion d'entreprise définie par le règlement européen de 1993.

Il demande également d'ajouter dans la lettre-avis un paragraphe informant l'enquêté que le questionnaire comprend non seulement des questions destinées à Eurostat mais aussi des questions relatives à l'évaluation de mesures nationales et d'y mentionner la durée du questionnement.

Le comité du label attribue à l'enquête CVTS 3, volet français de l'enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

DARES

Paris, le 9 août 2005 - N°182/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête ACEMO annuelle sur la négociation et la représentation des salariés

Programme : 2006-2010

Émetteur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête ACEMO annuelle sur la négociation et la représentation des salariés.

Cette enquête a pour objectif, en complément des sources existantes sur le champ des relations professionnelles, de fournir des indicateurs précis et réguliers sur l'importance de la négociation dans les entreprises, son contenu, ses acteurs et, le cas échéant, la conflictualité. Ses résultats alimenteront le bilan présenté annuellement par le ministre chargé du travail à la commission nationale de la négociation collective (CNNC). L'enquête permettra aussi de confectionner les statistiques annuelles pour le rapport du Bureau international du Travail (BIT), conformément à la *Résolution concernant les statistiques des conflits du travail : grèves, lock-out et autres actions de revendication*, résolution adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 1993).

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- Les institutions représentatives du personnel et les organisations syndicales présentes dans l'entreprise et les établissements ;
- La négociation collective : existence d'une négociation dans l'année, motifs de non négociation, participants à la négociation lorsqu'elle a lieu, éventuel aboutissement de la ou des négociations, thèmes des accords conclus ;
- Les arrêts collectifs de travail : existence d'un arrêt collectif de travail dans l'entreprise au cours de l'année, nombre total de journées individuelles non travaillées dans l'entreprise.

L'enquête aura lieu au début du deuxième trimestre de chaque année et portera sur l'ensemble de l'année précédente. Elle concernera environ 10 000 entreprises du champ Acemo. La collecte sera réalisée par voie postale. Afin de privilégier la facilité et la rapidité de réponse, la quasi totalité des questions ne nécessitent aucun calcul de la part du répondant.

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dares et de l'Insee, des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

Les premiers résultats seront disponibles au plus tard dans les douze mois suivant la collecte. Ils seront publiés sur différents supports de diffusion de la Dares.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 4 avril 2006 - N° 238/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête ACEMO sur la négociation et la représentation des salariés**

Programme : 2006
Emetteur : DARES
Réunion du comité : 30 mars 2006, formation « Entreprises »

La formation « Emploi, revenus » a émis, lors de sa réunion du 3 juin 2005, un avis d'opportunité favorable à l'enquête ACEMO annuelle sur la négociation et la représentation des salariés.

Cette enquête a pour objectif, en complément des sources existantes sur le champ des relations professionnelles, de fournir des indicateurs précis et réguliers sur l'importance de la négociation dans les entreprises, son contenu, ses acteurs et la conflictualité.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- Les institutions représentatives du personnel et les organisations syndicales présentes dans l'entreprise et les établissements ;
- La négociation collective : existence d'une négociation dans l'année, motifs de non négociation, participants à la négociation lorsqu'elle a lieu, éventuel aboutissement de la ou des négociations, thèmes des accords conclus ;
- Les arrêts collectifs de travail : existence d'un arrêt collectif de travail dans l'entreprise au cours de l'année, thèmes de revendication, nombre total de journées individuelles non travaillées dans l'entreprise.

L'enquête aura lieu au début du deuxième trimestre de chaque année et portera sur l'ensemble de l'année précédente. Elle concernera environ 10 000 entreprises du champ Acemo. La collecte sera réalisée par voie postale.

Les premiers résultats seront disponibles au plus tard dans les douze mois suivant la collecte. Ils seront publiés sur différents supports de diffusion de la Dares.

Le comité du label attribue à l'enquête ACEMO sur la négociation et la représentation des salariés le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

DARES

Paris, le 9 août 2005 - N°183/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête ACEMO sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne et l'Actionnariat salarié - PIPA

Programme : 2006-2010

Émetteur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête ACEMO sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne et l'Actionnariat salarié (PIPA).

Cette enquête a pour objectif de fournir un ensemble d'informations sur la participation et l'intéressement, de renseigner sur le nombre d'entreprises et de salariés ayant accès à des plans d'épargne et sur la provenance des sommes versées sur ces plans, et pour les sociétés par actions de connaître la part des entreprises ayant mis en place des opérations d'actionnariat salarié. Elle est réalisée à la demande du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et alimente les travaux du Conseil Supérieur de la Participation.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- la participation : existence d'un accord de participation, distribution ou non de la participation pour l'exercice sur lequel porte l'enquête et, le cas échéant, dispositif auquel ces montants ont été affectés ;
- l'intéressement : existence d'un accord d'intéressement, distribution ou non de l'intéressement pour l'exercice sur lequel porte l'enquête ;
- les plans d'épargne : accès des salariés de l'entreprise interrogée à différents types de plan, origine des fonds affectés à ces plans ;
- l'actionnariat salarié : existence d'opérations d'actionnariat salarié au sein de l'entreprise, distribution de « stocks-options ».

L'enquête aura lieu chaque année au mois de mai de l'année suivant l'exercice considéré, auprès d'environ 23 000 entreprises du champ Acemo. La collecte sera réalisée par voie postale. On estime le temps de réponse à moins de deux heures.

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dares et de l'Insee, des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS). Le projet de refonte est également réalisé en concertation avec le Conseil Supérieur de la Participation et l'Autorité des Marchés Financiers.

Les résultats seront mis à disposition entre 12 et 14 mois après le début de la collecte des données, sous la forme d'une publication "Premières informations" de la Dares. Celle-ci sera reprise dans le rapport annuel du Conseil Supérieur de la Participation.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 4 avril 2006 - N° 237/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête ACEMO sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne et l'actionnariat des salariés (PIPA)**

Programme : 2006

Emetteur : DARES

Réunion du comité : 30 mars 2006, formation « Entreprises »

La formation « Emploi, revenus » a émis, lors de sa réunion du 3 juin 2005 un avis d'opportunité favorable à l'enquête ACEMO sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne et l'Actionnariat des salariés (PIPA).

Cette enquête a pour objectif de fournir un ensemble d'informations sur la participation et l'intéressement, de renseigner sur le nombre d'entreprises et de salariés ayant accès à des plans d'épargne et sur la provenance des sommes versées sur ces plans, et pour les sociétés par actions de connaître la part des entreprises ayant mis en place des opérations d'actionnariat salarié.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- la participation : existence d'un accord de participation, distribution ou non de la participation pour l'exercice sur lequel porte l'enquête et, le cas échéant, dispositif auquel ces montants ont été affectés ;
- l'intéressement : existence d'un accord d'intéressement, distribution ou non de l'intéressement pour l'exercice sur lequel porte l'enquête ;
- les plans d'épargne : accès des salariés de l'entreprise interrogée à différents types de plan, origine des fonds affectés à ces plans ;
- l'actionnariat salarié : existence d'opérations d'actionnariat salarié au sein de l'entreprise, distribution de « stocks-options ».

L'enquête aura lieu chaque année au mois de mai de l'année suivant l'exercice considéré, auprès d'environ 23 000 entreprises du champ Acemo. La collecte sera réalisée par voie postale. On estime le temps de réponse à moins de deux heures.

Les résultats seront mis à disposition entre 12 et 14 mois après le début de la collecte des données, sous la forme d'une publication "Premières informations" de la Dares. Celle-ci sera reprise dans le rapport annuel du Conseil Supérieur de la Participation.

Le comité demande au service d'être attentif sur les résultats obtenus en vue de la publication de ratios ou de taux de couverture par taille d'entreprise. En effet, le regroupement d'entreprises dans le cadre de PEI, PEG, PERCO-I ou PERCO-G nécessite la mise en œuvre de traitements spécifiques garantissant la qualité des indicateurs produits au niveau entreprise.

La méthodologie appliquée sera exposée dans une note technique à l'attention des membres du comité du label. Si le comité le juge utile, cette note sera présentée par le service lors d'une des réunions du 4^{ème} trimestre 2006.

Le comité du label attribue à l'enquête ACEMO sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne et l'actionnariat des salariés (PIPA) le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

DARES

Paris, le 4 avril 2006 - N° 58/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises

Programme : 2006 à 2010

Émetteur : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises .

Cette enquête rénovée a pour objectif de compléter une fois par an l'enquête trimestrielle Acemo sur le champ des entreprises de moins de 10 salariés sur les thèmes de l'emploi, de la durée du travail et des rémunérations. Ses résultats contribueront à l'évaluation de mesures de politique de l'emploi (contrat nouvelles embauches, chèque TPE) et au bilan présenté chaque année à la Commission nationale de la négociation collective lorsqu'elle est consultée préalablement à la revalorisation du SMIC.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- Au niveau de l'entreprise : la convention collective (code IDCC), le nombre de non salariés, de salariés, d'intérimaires ;
- Au niveau de chaque salarié : l'âge, le sexe, l'emploi occupé, le type de contrat, le temps de travail, l'aide ciblée de la politique de l'emploi, le chèque TPE, le motif de sortie de l'entreprise, le fait qu'il est bénéficiaire ou non de la revalorisation du SMIC... L'enquête aura lieu chaque année en juin auprès de 60 000 entreprises de un à neuf salariés de France métropolitaine. L'échantillon sera renouvelé par quart chaque année. La collecte sera réalisée par voie postale, avec une durée de questionnement de 15 minutes environ.

Le comité de concertation réunit des représentants de la Dares, de l'Insee, des partenaires sociaux (CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, UPA) et des chercheurs.

Les résultats seront publiés dans les différentes publications de la DARES. Un retour d'information aux entreprises est prévu.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 4 avril 2006 - N° 236/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête annuelle ACEMO sur les petites entreprises**

Programme : 2006

Emetteurs : DARES

Réunion du comité : 30 mars 2006, formation « Entreprises »

La formation « Emploi, revenus » a émis, lors de sa réunion du 24 février 2006, un avis d'opportunité favorable à l'enquête ACEMO sur les petites entreprises.

Cette enquête rénovée a pour objectif de compléter une fois par an l'enquête trimestrielle Acemo sur le champ des entreprises de moins de 10 salariés sur les thèmes de l'emploi, de la durée du travail et des rémunérations.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- au niveau de l'entreprise, la convention collective, le nombre de non-salariés, de salariés, d'intérimaires,
- au niveau de chaque salarié, l'âge, le sexe, l'emploi occupé, le type de contrat, l'éventuelle aide ciblée de la politique de l'emploi, le chèque TPE, le motif de sortie de l'entreprise, le fait qu'il est bénéficiaire ou non de la revalorisation du SMIC.

L'enquête aura lieu chaque année en juin auprès de 60 000 entreprises de un à neuf salariés de France métropolitaine. L'échantillon sera renouvelé par quart chaque année. La collecte sera réalisée par voie postale et la durée de questionnement est estimée à quinze minutes environ.

Les résultats seront publiés dans les différentes publications de la DARES. Un retour d'information aux entreprises est prévu.

Le comité du label attribue à l'enquête annuelle ACEMO sur les petites entreprises le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

DARES

Paris, le 20 octobre 2006 - N°258/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre -EMMO

Extension du champ de l'enquête

Programme : 2007 à 2011

Émetteur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Au cours de sa réunion du 6 octobre 2006, l'interformation « Statistiques sociales » a examiné le projet d'extension de l'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) aux petits établissements.

Cette enquête a pour objectif de compléter les informations obtenues grâce à la déclaration de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) dans les établissements de 50 salariés ou plus, afin d'avoir des informations sur les entrées et sorties de personnel dans les établissements de 1 salarié ou plus. Elle était jusqu'alors réalisée auprès des établissements de 10 à 49 salariés.

Les informations recueillies sont identiques à celles qui sont demandées dans le cadre des DMMO : effectifs de début et fin de période et détail des mouvements d'entrée par nature de contrat (CDI, CDD, CNE) et de sortie par motif (fin de contrat, démission, licenciement...), selon l'âge, le sexe et la nationalité des personnes concernées, ainsi que la qualification requise.

L'enquête a lieu chaque trimestre auprès d'environ 50 000 établissements de 1 à 49 salariés. En Basse-Normandie et en Bourgogne l'échantillon est étendu pour couvrir 40% des établissements de 10 à 49 salariés. La collecte est réalisée par voie postale. Le temps de réponse dépend du nombre de mouvements du trimestre. Dans au moins 90 % des cas, il n'y a pas plus de 10 mouvements, ce qui prend au maximum ½ heure.

Le comité de concertation s'est réuni en février 2006 avec la participation du Medef, de la CFDT, de l'Unaf, de la CGT-FO, de l'APCM et de la CFE-CGC.

Les résultats de l'enquête, fusionnés avec les données des DMMO, sont publiés quatre mois après la fin du trimestre concerné par la collecte. Les séries longues sont mises à jour chaque trimestre sur le site internet du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 6 novembre 2006 – N° 290/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)
Extension du champ de l'enquête**

Programme : 2007 à 2011

Emetteur : Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement – Dares
Réunion du Comité du label du 6 novembre 2006 (formation Entreprises)

L'interformation « Statistiques sociales » a émis, lors de sa réunion du 6 octobre 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'extension de l'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) aux petits établissements.

Cette enquête a pour objectif de compléter les informations obtenues grâce à la déclaration de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) dans les établissements de 50 salariés ou plus, afin d'avoir des informations sur les entrées et sorties de personnel dans les établissements de 1 salarié ou plus. Elle était jusqu'alors réalisée auprès des établissements de 10 à 49 salariés.

Les informations recueillies sont identiques à celles qui sont demandées dans le cadre des DMMO : effectifs de début et fin de période et détail des mouvements d'entrée par nature de contrat (CDI, CDD, CNE) et de sortie par motif (fin de contrat, démission, licenciement...), selon l'âge, le sexe et la nationalité des personnes concernées, ainsi que leur catégorie socio-professionnelle.

L'enquête a lieu chaque trimestre auprès d'environ 50 000 établissements de 1 à 49 salariés. En Basse-Normandie et en Bourgogne, l'échantillon est étendu pour couvrir 40 % des établissements de 10 à 49 salariés. La collecte est réalisée par voie postale. Le temps de réponse dépend du nombre de mouvements du trimestre. Dans au moins 90 % des cas, il n'y a pas plus de 10 mouvements, ce qui prend au maximum ½ heure.

Les résultats de l'enquête, fusionnés avec les données des DMMO, sont publiés quatre mois après la fin du trimestre concerné par la collecte. Les séries longues sont mises à jour chaque trimestre sur le site Internet du ministère.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au projet d'extension de l'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) aux petits établissements et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

DARES, ACOSS

Paris, le 13 juin 2006 - N°132/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches

Programme : 2006

Émetteurs : ACOSS et Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Au cours de sa réunion du 11 mai 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches (CNE).

Cette enquête a pour objectif d'une part de prolonger l'enquête réalisée en mars 2006 sur les intentions d'embauche d'octobre 2005 pour connaître les ruptures des différents contrats de travail au-delà des 6 premiers mois d'embauche, et d'autre part d'en consolider les résultats : estimation du taux de concrétisation et des taux de rupture à 6 mois des embauches du printemps, recueil de l'opinion des chefs d'entreprises sur le CNE après les premiers mois de montée en charge du dispositif, substitution entre le CNE et les autres contrats de travail pour ceux qui l'auraient utilisé au printemps 2006.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- pour les entreprises déjà interrogées en mars 2006 : le devenir du salarié un an après son embauche d'octobre 2005 (ruptures des nouveaux contrats au regard de celles des CDI et CDD longs) ;
- pour les entreprises interrogées pour la première fois : la concrétisation des intentions d'embauche du printemps ; le devenir du salarié six mois après son embauche du printemps 2006 ; l'opinion du chef d'entreprise qui a recruté au printemps 2006 sur le CNE, qu'il y ait eu recours ou non et les modalités de choix du type de contrat de travail (CNE, CDI, CDD long ou mission d'intérim longue) ; l'opinion des employeurs sur la substitution entre le CNE et les autres types de contrats de travail.

L'enquête devrait avoir lieu à l'automne 2006 auprès de chefs d'entreprises ou d'associations de 0 à 19 salariés ayant effectué une déclaration unique d'embauche auprès des Urssaf en octobre 2005, ou au printemps 2006 (CNE, CDD, CDI). L'échantillon pourra être complété par un échantillon d'entreprises n'ayant pas recruté mais ayant embauché au printemps 2006 des intérimaires pour des missions de longue durée. Au total, il est prévu un échantillon d'environ 4 000 à 5 000 entreprises répondantes. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 10 minutes environ.

Le comité de concertation associant des partenaires sociaux s'est réuni le 4 mai 2006.

Les résultats seront publiés au premier trimestre 2007 sous forme d'un « 4 pages ». Un retour d'information aux entreprises enquêtées est prévu.

La formation demande, comme elle l'avait fait le 24 février 2006, que la portée de l'enquête et les précautions à prendre pour l'interprétation des résultats soient bien explicitées lors de la diffusion, notamment le fait qu'une période de 24 mois est au minimum nécessaire pour garantir une vision de l'ensemble du dispositif.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS DE CONFORMITE**Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches
(CNE)**

Programme : 2006
 Emetteurs : DARES, ACOSS
 Réunion du comité : 29 juin 2006, formation « Entreprises »

La formation Emploi, revenus a émis, lors de sa réunion du 11 mai 2006, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches (CNE).

Cette enquête a pour objectif d'une part de prolonger l'enquête réalisée en mars 2006 sur les intentions d'embauche d'octobre 2005 pour connaître les ruptures des différents contrats de travail au-delà des 6 premiers mois d'embauche, et d'autre part d'en consolider les résultats : estimation du taux de concrétisation et des taux de rupture à 6 mois des embauches du printemps, recueil de l'opinion des chefs d'entreprises sur le CNE après les premiers mois de montée en charge du dispositif, substitution entre le CNE et les autres contrats de travail pour ceux qui l'auraient utilisé au printemps 2006.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- pour les entreprises déjà interrogées en mars 2006 : le devenir du salarié un an après son embauche d'octobre 2005 (ruptures des nouveaux contrats au regard de celles des CDI et CDD longs) ;
- pour les entreprises interrogées pour la première fois : la concrétisation des intentions d'embauche du printemps ; le devenir du salarié six mois après son embauche du printemps 2006 ; l'opinion du chef d'entreprise qui a recruté au printemps 2006 sur le CNE, qu'il y ait eu recours ou non et les modalités de choix du type de contrat de travail (CNE, CDI, CDD long ou mission d'intérim longue) ; l'opinion des employeurs sur la substitution entre le CNE et les autres types de contrats de travail.

L'enquête devrait avoir lieu à l'automne 2006 auprès de chefs d'entreprises ou d'associations de 0 à 19 salariés ayant effectué une déclaration unique d'embauche auprès des Urssaf en octobre 2005, ou au printemps 2006 (CNE, CDD, CDI). L'échantillon pourra être complété par un échantillon d'entreprises n'ayant pas recruté mais ayant embauché au printemps 2006 des intérimaires pour des missions de longue durée. Au total, il est prévu un échantillon d'environ 4 000 entreprises répondantes. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 10 minutes environ.

Les résultats seront publiés au premier trimestre 2007 sous forme d'un « 4 pages ». Un retour d'information aux entreprises enquêtées est prévu.

Le comité du label demande au service de se rapprocher de la division « Harmonisation des enquêtes auprès des entreprises » en matière de méthodologie : substituer une déclaration unique d'embauche (DUE) non concrétisée par une autre peut entraîner une distorsion dans le poids des unités et donc biaiser l'extrapolation.

Il formule un certain nombre de recommandations concernant le questionnaire.

Il souhaite que l'enquête puisse permettre d'isoler le comportement de l'artisanat vis à vis du CNE.

Il a enfin émis une réserve suspensive liée à la transmission par le service de la version définitive des questionnaires. Cette réserve a été levée en date du 12 juillet 2006.

En conséquence :

Le comité du label attribue à la nouvelle enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches le label d'intérêt général et de qualité statistique.

DARES, ACOSS

Paris, le 1^{er} mars 2006 - N° 31/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches

Programme : 2006

Émetteurs : ACOSS et Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches (CNE).

Le plan d'urgence pour l'emploi d'août 2005 a introduit le contrat nouvelles embauches pour les entreprises de moins de vingt salariés. Cette enquête a pour objectif d'estimer le coefficient de passage entre les intentions d'embauche et les embauches effectives, de connaître les ruptures des différents contrats de travail dans les six premiers mois suivant leur signature, de recueillir l'opinion des chefs d'entreprise ou responsables de recrutement sur le CNE, qu'ils l'aient ou non utilisé, et d'approcher qualitativement l'effet de substitution du CNE aux autres types de contrat. Elle est réalisée à la demande du cabinet du Ministre de l'emploi conjointement par l'Acoss et la Dares.

Parmi les thèmes abordés on peut citer des informations sur le contrat, le cas échéant des données sur sa rupture, l'opinion du chef d'entreprise sur le CNE (notamment les raisons du choix du CNE et symétriquement les raisons de la non utilisation du CNE pour les embauches en CDI ou CDD).

L'enquête aura lieu en mars-avril 2006 auprès d'entreprises de moins de vingt salariés ayant effectué une déclaration unique d'embauche en octobre 2005 (1 500 CNE, 750 CDI et 750 CDD d'une durée de plus d'un mois). La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 10 minutes environ.

Le comité de concertation associant des partenaires sociaux s'est réuni le 23 février 2006.

Les résultats seront publiés en 2006 sous forme d'un quatre pages Acoss-Insee-Dares. Un retour d'information aux entreprises enquêtées est prévu.

La formation demande que la portée de l'enquête et les précautions à prendre pour l'interprétation des résultats soient bien explicitées lors de la diffusion, notamment le fait que l'enquête ne renseigne que sur les effets de court terme alors que les effets à plus long terme se manifesteront au cours d'une période d'au moins deux années.

La formation constate que l'enquête recueille l'opinion des employeurs et considère qu'il serait souhaitable de recueillir par ailleurs celle des salariés, selon une méthode et des moyens qui resteraient à définir.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 10 mars 2006 - N°228/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches
(CNE)**

Programme : 2006
Emetteurs : DARES, ACOSS
Réunion du comité : 9 mars 2006, formation « Entreprises »

La formation Emploi, revenus a émis, lors de sa réunion du 24 février 2006, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches (CNE).

Cette enquête a pour objectif d'estimer le coefficient de passage entre les intentions d'embauche et les embauches effectives, de connaître les ruptures des différents contrats de travail dans les six premiers mois suivant leur signature, de recueillir l'opinion des chefs d'entreprise ou responsables de recrutement sur la mise en œuvre du CNE, qu'ils l'aient ou non utilisé, et d'approcher qualitativement l'effet de substitution du CNE aux autres types de contrat. Elle est réalisée à la demande du cabinet du Ministre de l'emploi conjointement par l'Acoss et la Dares.

Parmi les thèmes abordés on peut citer des informations sur le contrat, le cas échéant des données sur sa rupture, l'opinion du chef d'entreprise sur le CNE (notamment les raisons du choix du CNE et symétriquement les raisons de la non utilisation du CNE pour les embauches en CDI ou CDD).

L'enquête aura lieu en mars-avril 2006 auprès d'entreprises de moins de vingt salariés ayant effectué au moins une déclaration d'embauche sous CNE, CDI ou CCD d'au moins 1 mois en octobre 2005. On sélectionnera des déclarations d'embauche (4000 en CNE et 2000 pour chacun des deux autres contrats pour aboutir à un échantillon de répondants de 3000) selon un plan de sondage stratifié par secteur d'activité, taille d'entreprise et mode de déclaration de l'intention d'embauche.. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 10 minutes environ.

Les résultats seront publiés en 2006 sous forme d'un quatre pages Acoss-Insee-Dares. Un retour d'information aux entreprises enquêtées est prévu.

Cette enquête ponctuelle s'inscrit dans un dispositif plus large constitué, en partie seulement, par les statistiques de l'UNEDIC, les enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre « Acemo », l'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre « EMMO », ainsi que l'enquête « Emploi » de l'Insee.

Le comité du label a émis deux recommandations :

- que le service étudie la possibilité d'obtenir, avec l'échantillon retenu, des résultats par tranche de taille des entreprises et pour quelques grands secteurs ;
- que cette enquête puisse être renouvelée au moins une fois dans les deux ans qui viennent, avant que l'on entre dans un dispositif normal et pérenne de suivi du CNE.

Le comité du label attribue à l'enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches (CNE) le label d'intérêt général et de qualité statistique sous réserve que la mention de l'avis favorable du CNIS et du label d'intérêt général et de qualité statistique figure explicitement dans la lettre d'accompagnement.

INSEE

Paris, le 26 juin 2006 - N° 153/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête « Les déchets non dangereux produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »**

Programme : 2007

Emetteur : Insee - Département des activités tertiaires

Au cours de sa réunion du 3 mai 2006, la formation Commerce, services a examiné l'enquête « Les déchets non dangereux produits par le commerce de gros et de détail en 2006 ».

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non dangereux d'établissements du commerce de gros et de détail en 2006, en quantités physiques et avec un détail par types de déchets, ainsi que quelques éléments simples sur la destination des déchets.

L'enquête permettra à la France de répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. Ce règlement demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité. Dans le domaine du tertiaire, trois secteurs sont concernés : les « activités de services » (NACE G à Q, sauf 51.57 et 90), le commerce de gros de déchets et débris (51.57) et l'assainissement, voirie et gestion des déchets (90).

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant, certes environnemental, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

Les données sur les déchets dangereux seront obtenues par l'exploitation des déclarations annuelles aux Drire. L'enquête thématique ne concernera que les déchets non dangereux. Elle portera sur la production en 2006 des différentes catégories de déchets en millions de tonnes. Quelques informations sur la destination des déchets seront également demandées. Enfin, il est prévu d'intégrer des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

En ce qui concerne les « activités de services », l'enquête sur les déchets non dangereux du commerce de gros et de détail s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Ademe et l'Ifen. Il s'agit de consolider les résultats de 2004.

Les unités enquêtées par voie postale, début 2007, sont les établissements (soit, selon le règlement européen, l'unité locale). Dans quelques cas (commerce de détail, notamment), une approche par les entreprises ou les groupes pourrait être effectuée. L'échantillon devrait être de l'ordre de 2 000 unités (établissements ou têtes de groupe).

Une phase de concertation sera réalisée avec des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce, pour mettre au point le questionnaire.

En matière de publication, les résultats de l'enquête donneront au moins lieu à un Insee Première.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 6 novembre 2006 – N° 291/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête « Les déchets non dangereux produits
par le commerce de gros et de détail en 2006 »**

Programme : 2007

Émetteur : Insee – Département des activités tertiaires

Réunion du Comité du label du 6 novembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Commerce, services » a émis, lors de sa réunion du 3 mai 2006, un avis d'opportunité favorable à l'enquête « Les déchets non dangereux produits par le commerce de gros et de détail en 2006 ».

L'enquête répond à un double objectif :

- estimer la production nationale de déchets non dangereux d'établissements du commerce de gros et de détail en 2006, en quantités physiques et avec un détail par types de déchets, ainsi que quelques éléments simples sur la destination des déchets ;
- permettre à la France de se conformer au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. Ce règlement demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité. Dans le domaine du tertiaire, trois secteurs sont concernés : les « activités de services » (NACE G à Q, sauf 51.57 et 90), le commerce de gros de déchets et débris (51.57) et l'assainissement, voirie et gestion des déchets (90).

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant, certes environnemental, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

L'enquête thématique ne concerne que les déchets non dangereux : les données sur les déchets dangereux sont obtenues par l'exploitation des déclarations annuelles aux Drire. Seront recensées les différentes catégories de déchets produits en 2006 en millions de tonnes, quelques informations sur la destination des déchets ainsi que sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

Cette enquête s'inscrit dans la suite d'autres opérations, comme celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Ademe et l'Ifen, et doit permettre d'en consolider les résultats.

La collecte s'effectuera par voie postale au cours du premier trimestre 2007 auprès d'environ 2 000 établissements de plus de 50 salariés. Dans quelques cas (commerce de détail, notamment), une approche par les entreprises ou les groupes pourra être effectuée.

Les résultats de l'enquête donneront lieu à un Insee première début 2008.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Les déchets non dangereux produits par le commerce de gros et de détail en 2006 » et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

INSEE

Paris, le 16 janvier 2006 - N° 007/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006
(Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2006)**

Programme : 2006

Emetteur : Insee

Au cours de sa réunion du 3 novembre 2005, l'interformation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2006).

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la quatrième série d'un dispositif initialisé en 1994. Ce dispositif vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des 5 premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés...). Il se décompose en trois étapes reposant sur trois interrogations successives : en 2006, puis en 2009 et en 2011 pour les unités survivantes.

Les principaux thèmes abordés sont le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises.

La connaissance du mécanisme de formation des nouvelles entreprises et de leur développement constitue une demande forte des organismes gouvernementaux, locaux et consulaires. Les conditions de la réussite, les obstacles à surmonter pour survivre sont les attendus de ce système à partir duquel on espère pouvoir déduire des profils types de démarches.

Les unités enquêtées sont les entreprises créées ou reprises entre le 1er janvier et le 30 juin 2006, unités appartenant à l'industrie, la construction, le commerce et les services (champ ICS) hors holdings. L'échantillon interrogé comprendra environ 47 000 entreprises. La collecte sera effectuée par voie postale en septembre 2006.

Un Comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet SINE. Pour cette étape, son travail portera sur la définition du champ de l'enquête et des domaines de diffusion. Il s'interrogera également sur les problématiques d'études à mettre en place. Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : APCE, APCM, Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des professions libérales, Université de Strasbourg, Université de Marne-la-Vallée, IUT de Valence, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, OSEO-BDPME, Banque de France, France Initiative Réseau (FIR) et l'Insee.

L'échantillon national de l'enquête SINE 2006 fera l'objet de plusieurs extensions régionales sous réserve d'une part, du recueil par la Direction régionale concernée d'un avis d'opportunité régional auprès du CRIES de sa région ou, en son absence, auprès des instances locales représentatives constituées et rassemblées à cet effet et d'autre part de financements locaux.

Cette quatrième enquête donnera lieu, à partir de la mi-2007, à plusieurs publications d'Insee Première, d'un cédérom rassemblant les tableaux de résultats, de nombreux articles en région, et à une reprise massive dans la presse spécialisée ou dans des publications d'organismes comme les CCI., les banques, l'APCE...

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 8 juin 2006 - N° 259/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006
(Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2006-1)**

Programme : 2006

Emetteur : INSEE

Réunion du comité : 8 juin 2006, formation « Entreprises »

L'interformation Statistiques d'entreprises a émis, lors de sa réunion du 3 novembre 2005, un avis d'opportunité favorable pour l'enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises - SINE 2006).

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la quatrième série d'un dispositif initialisé en 1994. Ce dispositif vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des 5 premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés...). Il se décompose en trois étapes reposant sur trois interrogations successives : en 2006, puis en 2009 et en 2011 pour les unités survivantes.

Les principaux thèmes abordés lors de la première interrogation sont le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises.

Les unités enquêtées sont les entreprises créées ou reprises entre le 1er janvier et le 30 juin 2006, unités appartenant à l'industrie, la construction, le commerce, les services (champ ICS) et les activités financières, hors holdings. L'échantillon interrogé comprendra environ 35 000 entreprises. La collecte sera effectuée par voie postale en septembre 2006.

L'échantillon national de l'enquête SINE 2006 fera l'objet de treize extensions régionales (dont deux pour l'Île de France) sous réserve d'une part, du recueil par la Direction régionale concernée d'un avis d'opportunité régional auprès du CRIES de sa région ou, en son absence, auprès des instances locales représentatives constituées et rassemblées à cet effet et d'autre part de financements locaux. Ces extensions nécessitent d'interroger environ 18 000 à 20 000 unités supplémentaires.

Cette quatrième enquête donnera lieu, à partir du quatrième trimestre 2007, à plusieurs publications d'Insee Première, de mises à disposition de tableaux de résultats sur le site Insee.fr, de nombreux articles en région et à une reprise massive dans la presse spécialisée ou dans des publications d'organismes comme les Chambres de commerce et d'industrie, les banques etc...

Le comité du label attribue à l'enquête auprès des entreprises créées ou reprises en 2006 le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

INSEE, SESSI, SESP, SCEES

Paris, le 26 juin 2006 - N° 154/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Tic)

Programme : 2006-2009

Emetteurs : Insee, Sessi, SESP, Scees - Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee

L'enquête *Technologies de l'information et de la communication (TIC)* a été examinée par la formation « Transports, tourisme » le 6 avril, la formation « Commerce, services » le 3 mai, la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » le 18 mai, la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » le 23 mai et la formation « Urbanisme, équipement, logement » le 30 mai 2006.

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

L'enquête correspond à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du Cnis

Les thèmes abordés sont : le développement des nouvelles technologies et l'intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; les types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise) ; les obstacles et l'impact de cette diffusion. Chaque année, un de ces thèmes, déterminé par le règlement européen annuel d'application du règlement cadre, fera l'objet d'un développement particulier. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010) : e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009.

L'enquête sera réalisée par voie postale auprès de 15 000 entreprises des secteurs de l'Industrie, IAA, énergie (4 500), de la construction, transports (2 500); du commerce (3 300), des services aux entreprises et aux particuliers (4 200) et des services financiers (500). Elle sera lancée en fin d'année sur les résultats de cette même année.

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1). Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Les cinq formations concernées ont émis chacune un **avis d'opportunité favorable** à ce dispositif d'enquêtes.

INSEE, SESSI, SESP, SCEES**COMITÉ DU LABEL**

Paris, le 6 octobre 2006 - N° 286/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)**

Programme : 2006-2009

Émetteurs : Insee, Sessi, SESP, Scees - Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee

Réunion du Comité du label du 29 septembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Transports, tourisme » le 6 avril, la formation « Commerce, services » le 3 mai, la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » le 18 mai, la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » le 23 mai et la formation « Urbanisme, équipement, logement » le 30 mai 2006 ont émis un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Cette enquête vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

Elle correspond à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information, qui prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Elle répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du Cnis

Les thèmes abordés sont : le développement des nouvelles technologies et l'intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; les types d'utilisation (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise) ; les obstacles et l'impact de cette diffusion. Chaque année, un de ces thèmes, déterminé par le règlement européen annuel d'application du règlement cadre, fera l'objet d'un développement particulier. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010) : e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009.

L'enquête sera réalisée par voie postale, à l'aide d'un questionnaire de quatre pages, auprès de 15 000 entreprises des secteurs de l'Industrie, IAA, énergie (4 500), de la construction, transports (2 500), du commerce (3 300), des services aux entreprises et aux particuliers (4 200) et des services financiers (500). Elle sera lancée en fin d'année 2006 sur les résultats de cette même année.

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1). Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage déléguaires définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

SCEES

Paris, le 21 juillet 2006 - N° 206/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA)

Programme : 2007

Emetteur : Scees

L'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA) a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

L'objectif principal de l'enquête est la connaissance des quantités de matières premières d'origine agricole utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. L'importance des débouchés pour certains produits agricoles dans ce secteur agroalimentaire peut ainsi être mesurée. Les informations collectées servent également à répondre aux demandes d'Eurostat et à caler un modèle annuel utilisé par le Scees pour simuler les incorporations en fonction des prix relatifs des différents produits et des contraintes techniques d'apports nutritionnels. L'enquête permet de croiser l'orientation dominante de l'établissement avec les matières premières utilisées et complète ainsi l'enquête de branche réalisée par les organisations professionnelles agréées qui porte sur la production d'aliments composés pour animaux détaillée par produits mais ne comprend aucune question sur les matières premières utilisées.

La demande émane des producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme et de leurs organisations professionnelles, des fournisseurs de ces producteurs et de leurs organisations, de l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC) et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les thèmes abordés sont : les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés pour animaux de ferme selon un détail de l'ordre de 85 produits ; les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments d'allaitement selon un détail de l'ordre de 20 produits ; la répartition des fabrications suivant les principaux types d'aliments (bovins, porcins, volailles...).

Tous les établissements relevant du code d'activités 157A « Fabrication d'aliments pour animaux » et fabriquant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés par an sont enquêtés, soit 270 établissements représentant près de 99 % de la production totale. La liste est fournie par le Syndicat national des industriels de la nutrition animale (Snia) et la Fédération nationale des coopératives de production et d'alimentation animale (Syncopac). Elle est complétée et mise à jour par appariement avec SIRENE.

L'enquête sera réalisée au premier semestre 2007 par voie postale par le Scees. Cette enquête est réalisée tous les trois ans depuis une vingtaine d'années. La dernière enquête a été mise en œuvre en 2004 sur l'année de constat 2003.

Le questionnaire 2003 sera révisé en collaboration avec les représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et des professions concernées. La consultation débutera par le recueil d'avis écrits et se poursuivra le cas échéant par des contacts bilatéraux.

Les résultats seront publiés dans « Chiffres et données agroalimentaires » au second semestre 2007. Les principaux résultats statistiques seront retournés aux répondants de l'enquête au second semestre 2007.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 décembre 2006 – N° 301/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA)**

Programme : 2007

Emetteur : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Scees

Réunion du Comité du label du 4 décembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » a émis, lors de sa réunion du 23 mai 2006, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA). Cet avis a été complété le 29 novembre 2006 pour permettre l'extension du champ aux fabricants d'aliments minéraux.

L'objectif principal de cette enquête, réalisée tous les trois ans depuis 1973, est la connaissance des quantités de matières premières utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. Jusqu'à maintenant, il s'agissait de quantifier les matières premières essentiellement d'origine agricoles. Dorénavant, sont introduites les matières premières utilisées pour les aliments minéraux. Les informations collectées servent à établir des bilans sur les aliments fabriqués et à répondre aux demandes d'Eurostat. Elles sont également de plus en plus utilisées à des fins de veille sanitaire. Cette enquête complète l'enquête de branche réalisée par les organisations professionnelles agréées qui porte sur la production d'aliments composés pour animaux détaillée par produits mais ne comprend aucune question sur les matières premières utilisées.

Les thèmes abordés sont les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés complets, des aliments minéraux et des aliments d'allaitement pour animaux de ferme, ainsi que la répartition des fabrications suivant les principaux types d'aliments (bovins, porcins, volailles...).

La collecte, réalisée par le Scees, se déroulera au premier semestre 2007 par voie postale auprès de tous les établissements relevant du code d'activités 157A « Fabrication d'aliments pour animaux » et produisant plus de 5 000 tonnes par an d'aliments composés complets ou plus de 2 000 tonnes par an d'aliments minéraux, soit environ 300 unités.

Les résultats feront l'objet d'un retour aux répondants de l'enquête et d'une publication « Chiffres et données agroalimentaires » au second semestre 2007.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (MPAA) et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

SCEES

Paris, le 2 septembre 2005 - N° 195/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005

Programme : 2005

Emetteur : Scees

L'enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005 a été examinée par la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » le 27 mai 2005.

L'enquête, de périodicité quinquennale, a pour objectif d'estimer le poids économique des petites coopératives agricoles de transformation et de commercialisation exclues du champ de l'enquête annuelle d'entreprise du Scees. Elle permet ainsi de disposer périodiquement d'une vue d'ensemble de la coopération agricole à des niveaux d'activité détaillés et à des échelons géographiques fins. La précédente investigation de ce type a été menée en 2001 sur l'année 2000.

La demande émane du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité (Direction des politiques économique et internationale), du Scees, de la Coop de France, organisation professionnelle en charge du suivi de la coopération agricole, de la Mutualité sociale agricole et de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra).

Les principaux thèmes abordés sont : les activités économiques exercées, les principaux résultats économiques 2005 et l'intégration dans des unions de coopératives.

L'enquête est exhaustive auprès des entreprises coopératives agricoles (coopératives, Sica, unions de coopératives) de moins de 10 salariés ayant une activité principale :

- de transformation agroalimentaire (division 15 de la NAF hors 15.1F et 15.8B à D) ou d'exploitation forestière ou de scierie (NAF 02.0B, 20.1A), et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions d'euros.
- de commercialisation en gros de produits agricoles et alimentaires ou d'approvisionnement des exploitations agricoles (NAF 51.2, 51.3, 51.5L) réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 38 millions d'euros.

Au total environ 2 500 unités sont concernées.

L'enquête sera réalisée par voie postale par le Scees au second semestre 2006. Le questionnaire sera réduit à un recto-verso et son remplissage ne devrait donc pas excéder une heure. Des représentants des services concernés du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de l'alimentation et de la ruralité, de l'Inra et de ceux de la coopération agricole seront consultés afin de réviser le questionnaire de la précédente enquête.

Les résultats seront diffusés dans Agreste Primeur sous la forme d'un 4 pages et les principaux résultats statistiques retournés aux répondants de l'enquête au premier semestre 2007.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 8 juin 2006 - N° 260/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005**

Programme : 2006

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche (SCEES)

Réunion du comité : 8 juin 2006, formation « Entreprises »

La formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » a émis, lors de sa réunion du 27 mai 2005, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005.

L'enquête, de périodicité quinquennale, a pour objectif d'estimer le poids économique des petites coopératives agricoles de transformation et de commercialisation exclues du champ de l'enquête annuelle d'entreprise du Scees. Elle permet ainsi de disposer périodiquement d'une vue d'ensemble de la coopération agricole à des niveaux d'activité détaillés et à des échelons géographiques fins. La précédente investigation de ce type a été menée en 2001 sur l'année 2000.

Les principaux thèmes abordés sont : les activités économiques exercées, les principaux résultats économiques 2005 et l'intégration dans des unions de coopératives.

L'enquête est exhaustive auprès des entreprises coopératives agricoles (coopératives, Sica, unions de coopératives) de moins de 10 salariés ayant une activité principale :

- de transformation agroalimentaire ou d'exploitation forestière ou de scierie et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions d'euros.
- de commercialisation en gros de produits agricoles et alimentaires ou d'approvisionnement des exploitations agricoles réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 38 millions d'euros.

Au total environ 2 000 unités sont concernées.

L'enquête sera réalisée par voie postale par le Scees au second semestre 2006. Le questionnaire est un simple recto-verso et son remplissage ne devrait donc pas excéder une heure.

Les résultats seront diffusés dans Agreste Primeur sous la forme d'un 4 pages.

Un retour de ces résultats aux entreprises répondantes est prévu au premier semestre 2007.

Le comité du label attribue à l'enquête sur les petites coopératives agricoles et forestières 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

SESP

Paris, le 11 juillet 2006 - N°180/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)**

Programme : 2007-2010

Emetteur : Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Au cours de sa réunion du 6 avril 2006, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête en référence.

L'objectif général de cette enquête est d'établir des statistiques de parc, de transport de marchandises et de kilométrages des poids lourds.

L'enquête TRM répond à l'intérêt des pouvoirs publics pour le suivi des flux de marchandises par origine-destination. Les résultats sont utilisés pour évaluer les implications de ces flux sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement. Ils servent à l'analyse économique au sens très large, du secteur, incluant le suivi conjoncturel, la Comptabilité Nationale et les études sur les entreprises concernées.

Les thèmes abordés sont le parc en service, les parcours des véhicules en kilomètres, les transports mesurés en tonnes ou tonnes-kilomètres selon la nature de la marchandise ou son conditionnement, les origines-destinations, la consommation de carburant (tous les trois ans), l'activité des utilisateurs de ces véhicules.

L'enquête TRM concerne le transport pour compte d'autrui ou pour compte propre, réalisé par les catégories suivantes de véhicules utilitaires immatriculés en France : camions de plus de 3,5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge et de moins de quinze ans (avec ou sans remorque et quel que soit l'âge de celle-ci) ; tracteurs routiers de moins de quinze ans, quel que soit l'âge des semi-remorques.

L'échantillon annuel, est d'environ 75 000 véhicules, tiré dans la partie du fichier central des automobiles relative au champ de l'enquête (environ 600 000 véhicules).

L'enquête, réalisée par voie postale, est étalée sur toute l'année. Chacun des véhicules tirés fait l'objet d'une enquête sur son utilisation pendant une semaine de référence. La collecte est réalisée par la CETE de Rouen (service technique du ministère en charge des transports).

Le temps demandé pour remplir le questionnaire est entre ½ heure à 1 heure.

Des contacts réguliers ont lieu avec les services de l'administration et les représentants des organisations professionnelles utilisatrices des résultats de l'enquête.

La diffusion des résultats se fait mensuellement pour la conjoncture, trimestriellement dans les INFOS RAPIDES du SESP et à l'attention d'Eurostat et annuellement dans les tableaux de DONNÉES DÉTAILLÉES disponibles sur le site internet du SESP et dans la base de données SITRAM du SESP.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 6 octobre 2006 - N° 285/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)**

Programme : 2007-2010

Émetteur : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Réunion du Comité du label du 29 septembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Transports, tourisme » a émis, lors de sa réunion du 6 avril 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM).

Cette enquête a pour objectif d'établir des statistiques de parc, de transport de marchandises et de kilométrages des poids lourds.

Les thèmes abordés sont le parc en service, les parcours des véhicules en kilomètres, les transports mesurés en tonnes ou tonnes-kilomètres selon la nature de la marchandise ou son conditionnement, les origines-destinations, la consommation de carburant (tous les trois ans), l'activité des utilisateurs de ces véhicules.

La collecte, réalisée par la CETE de Rouen (service technique du ministère en charge des transports) s'effectue par voie postale et est étalée sur toute l'année. Chacun des véhicules tirés fait l'objet d'une enquête sur son utilisation pendant une semaine de référence. Le temps demandé pour remplir le questionnaire est entre ½ heure et 1 heure.

L'échantillon annuel est d'environ 75 000 véhicules, tirés dans la partie du fichier central des automobiles relative au champ de l'enquête (environ 600 000 véhicules).

La diffusion des résultats se fait mensuellement pour la conjoncture, trimestriellement dans les Infos Rapides du SESP et à l'attention d'Eurostat et annuellement dans les tableaux de Données détaillées disponibles sur le site Internet du SESP et dans la base de données SITRAM du SESP.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

SESP

Paris, le 11 juillet 2006 - N°182/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de « chronotachygraphes »**

Programme : 2007-2010

Emetteur : Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Au cours de sa réunion du 6 avril 2006, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête fait partie du dispositif de suivi des conditions de travail des conducteurs de poids lourds dans les établissements de transport routier de marchandises (transport marchand dit « pour compte d'autrui », les conducteurs des autres secteurs, faisant du transport pour « compte propre », ne font pas partie du champ de cette enquête). Elle a pour objectif la mesure continue de la durée du travail (et de ses composantes) de cette population.

L'enquête apporte, conjoncturellement, des informations sur les durées de travail des conducteurs du transport routier de marchandises, en complément du suivi annuel des conditions de travail assuré par l'enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.

Les thèmes abordés sont la durée de travail en distinguant temps de conduite, autres temps de travail (entretien du camion, chargement) et temps d'attente.

L'unité économique interrogée est l'établissement. Le champ de l'enquête est celui du transport routier de marchandises et de la messagerie (défini par les activités des codes NAF : 602L, 602M, 602P, 634A).

Les établissements sont interrogés sur un échantillon de leur effectif salarié, conducteur de véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Une enquête préliminaire annuelle permettant de cibler le champ des conducteurs concernés est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2000 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 15 000 à 20 000 conducteurs.

La collecte des enregistrements de chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque mois sur 350 conducteurs salariés d'environ 70 établissements. La charge de collecte est au maximum d'une demi heure pour une PME.

Un groupe de pilotage spécifique a été mis en place pour l'enquête « chronotachygraphes ». Il associe l'administration (SESP, DGMT...), les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées.

Les résultats sont diffusés sur le site Internet du ministère, dans plusieurs produits de diffusion du SESP ou de l'Observatoire social des transports :

- le « Bilan social du transport routier de marchandises »
- contribution au rapport annuel de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN)
- notes de conjoncture sociale, notes de synthèses, SESP en bref ...

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 janvier 2007- N° 312/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de « chronotachygraphes »**

Programme : 2007-2011

Émetteur : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer – SESP
Réunion du Comité du label du 21 décembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Transports, tourisme » a émis, lors de sa réunion du 6 avril 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de « chronotachygraphes ».

L'objectif principal de l'enquête est de mesurer en continu la durée du travail (et ses composantes) des conducteurs de poids lourds dans les établissements de transport routier de marchandises. Cette enquête s'inscrit dans le dispositif de suivi régulier des conditions de travail de cette population. Elle est constituée de deux volets : une enquête préliminaire annuelle, qui permet d'établir la structure de la population des conducteurs et sert de base de sondage, et l'enquête trimestrielle où sont demandés les relevés de chronotachygraphes.

Les thèmes abordés sont la durée de travail en distinguant temps de conduite, autres temps de travail (entretien du camion, chargement) et temps d'attente.

Le volet annuel est réalisé auprès d'un échantillon d'environ 2 000 établissements de transport routier de marchandises et de la messagerie (défini par les activités des codes NAF 602L, 602M, 602P, 634A). Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de leurs conducteurs salariés, afin de cibler les conducteurs relevant du champ de l'enquête, soit ceux qui conduisent des poids lourds (véhicules de plus de 3,5 tonnes). Pour le volet trimestriel, la société sous-traitante sélectionne chaque trimestre de façon aléatoire les conducteurs « à interroger » sur leur temps de travail.

La collecte des enregistrements de chronotachygraphes est réalisée en continu et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque mois sur 350 conducteurs salariés d'environ 70 établissements. La charge de collecte est au maximum d'une demi-heure pour une PME.

Les résultats sont diffusés sur le site Internet du ministère, dans plusieurs produits de diffusion du SESP ou de l'Observatoire social des transports.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de « chronotachygraphes ».

SESP

Paris, le 17 juillet 2006 - N°194/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur l'activité internationale des entreprises de construction**

Programme : 2007

Emetteur : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, SESP

Au cours de sa réunion du 30 mai 2006, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Cette enquête a pour **objectif** général de mieux connaître la nature des activités des entreprises de construction réalisées à l'international, aussi bien dans le bâtiment que dans les travaux publics. Elle vise également une meilleure connaissance des modalités d'intervention des entreprises à l'étranger et des difficultés qu'elles rencontrent.

Une enquête sur le thème de l'activité hors métropole est réalisée par la Fédération Nationale des Travaux Publics. Aucune enquête représentative de l'ensemble des entreprises de la construction n'est effectuée sur ce thème. Cette enquête viendrait en complément de l'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction, dont les données seront confrontées à celles de cette enquête

Des informations détaillées sur ce thème intéressent nombre d'utilisateurs : administrations, fédérations et syndicats professionnels (FFB, FNTP, CAPEB), chercheurs dans le domaine de la construction.

Les **thèmes** abordés sont le montant du chiffre d'affaires des entreprises à l'exportation (certains chantiers réalisés à l'étranger dont la durée est supérieure à douze mois ne sont pas imposés sur les bénéficiaires en France), la nature des activités réalisées (travaux de construction, prestations d'études, mise à disposition de personnel, ventes de marchandises, etc.), la localisation géographique de la clientèle et les circonstances dans lesquelles l'entreprise a démarré ses activités d'exportation.

L'**unité économique** interrogée est l'entreprise. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises du secteur de la construction (code APE 45 de la nomenclature NAF), qu'elles relèvent du bâtiment ou des travaux publics. Le plan de sondage sera réalisé afin de cibler l'interrogation sur des unités réalisant des exportations. Le nombre d'entreprises interrogées ne devrait pas dépasser 3 000 unités.

Une **périodicité** pluriannuelle, de l'ordre de cinq ans, est envisagée.

L'enquête sera réalisée et exploitée par le bureau de la statistique des entreprises de construction, au sein de la sous-direction de l'observation statistique de la construction du Service économie, statistiques et prospective du ministère de l'équipement.

L'enquête sera réalisée par voie postale au cours du premier trimestre 2007.

Le questionnaire comportera 4 pages. Le temps de réponse ne devra pas dépasser 30 minutes.

Les **résultats** de l'enquête feront l'objet d'une publication sous forme d'un quatre-pages. Il sera diffusé sur le site Internet du SESP.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 décembre 2006 – N° 304/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur les exportations des entreprises de construction**

Programme : 2007

Emetteur : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer – SESP

Réunion du Comité du label du 4 décembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Urbanisme, équipement, logement » a émis, lors de sa réunion du 30 mai 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur l'activité internationale des entreprises de construction.

L'objectif principal de cette enquête, dont le nom est devenu « Enquête sur les exportations des entreprises de construction », est de mieux connaître la nature des exportations des entreprises de construction, aussi bien dans le bâtiment que dans les travaux publics, d'apprécier les quantités d'exportations et de quantifier un chiffre d'affaires, net de sous-traitance. Cette enquête complète l'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction à laquelle les données seront confrontées. Les informations collectées intéressent nombre d'utilisateurs : comptables nationaux, administrations, fédérations et syndicats professionnels (FFB, FNTP, CAPEB), chercheurs dans le domaine de la construction.

Les thèmes abordés sont le montant du chiffre d'affaires des entreprises à l'exportation (certains chantiers réalisés à l'étranger dont la durée est supérieure à douze mois ne sont pas imposés sur les bénéfices en France), la nature des activités réalisées (travaux de construction, prestations d'études, mise à disposition de personnel, ventes de marchandises...), la localisation géographique de la clientèle, les modalités d'intervention ainsi que les principales difficultés rencontrées.

L'échantillon sera constitué des entreprises du secteur de la construction (code APE 45 de la nomenclature NAF), qu'elles relèvent du bâtiment ou des travaux publics, ayant déclaré des exportations en 2005. Il sera exhaustif pour celles qui réalisent plus de 5 millions d'euros à l'export, stratifié pour les autres selon le secteur d'activité, la taille de l'entreprise et le montant des exportations, soit environ 1 100 unités interrogées.

La collecte, réalisée par le SESP, se déroulera au cours du premier trimestre 2007 par voie postale. Le temps médian de réponse au questionnaire est de l'ordre de 1 heure.

Les résultats feront l'objet d'une publication diffusée sur le site Internet du SESP.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les exportations des entreprises de construction et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

SESP

Paris, le 11 juillet 2006 - N°181/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle sur les prix du transport aérien de marchandises

Programme : 2007-2010

Emetteur : Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Au cours de sa réunion du 6 avril 2006, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête en référence.

L'enquête vise à évaluer les variations des prix des services de transport aérien de marchandises sous la forme d'un indice trimestriel base100 au premier janvier 2006.

Elle répond à la réglementation européenne 1165/98 modifiée par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme qui exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe K de ces deux textes.

Les thèmes abordés sont les prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de famille de prestation. Les familles de prestations sont définies en fonction de l'Origine/Destination, du type de produit transporté, et du type de contrat liant les parties concernées.

Le champ de l'enquête est le transport de marchandises sous lettre de transport aérien. Il inclut le pré ou post acheminement routier du fret dans la mesure où celui-ci est réalisé sous cette forme de contrat, ainsi que le transport aérien proprement dit, en vol mixte ou tout cargo.

La variable suivie est définie par la réglementation européenne : « Prix à la production » (variable 310).

L'enquête comporte deux phases :

- Visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix.
- Enquête effectuée trimestriellement par le SESP sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations.

Le temps de réponse ne devrait pas excéder 90 minutes. La mise à l'étude d'une collecte par voie électronique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire-prix.

Un comité de pilotage de l'enquête a été mis en place ; il rassemble le SESP et les acteurs concernés : entreprises enquêtées, et leurs syndicats professionnels. La DGAC est associée aux travaux, ainsi que de la façon la plus large les acteurs parties prenantes dans le secteur : aéroports, association internationale des transporteurs aériens (IATA).

Les résultats de l'enquête IPTAM seront diffusés trimestriellement au niveau le plus fin permis par les règles de secret statistique. L'indice général des prix du transport aérien de marchandises sera transmis à Eurostat.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 janvier 2007- N° 311/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête trimestrielle sur l'indice des prix du transport aérien de marchandises**

Programme : 2007-2011

Émetteur : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer – SESP

Réunion du Comité du label du 21 décembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Transports, tourisme » a émis, lors de sa réunion du 6 avril 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête trimestrielle sur l'indice des prix du transport aérien de marchandises.

L'objectif principal de l'enquête est de mesurer de façon conjoncturelle les variations des prix des services de transport aérien de marchandises. Cette enquête répond à une forte demande des comptables nationaux, du SESP – afin d'harmoniser tous les indices de prix dans tous les transports – et des professionnels du secteur. Elle permettra par ailleurs de se conformer au règlement européen 1165/98 modifié par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exigeant la transmission, à partir de 2007, d'indices de prix dans les services.

Les thèmes abordés sont les prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de familles de prestation définies en fonction de l'Origine/Destination, du type de produit transporté et du type de contrat liant les parties concernées.

L'échantillon sera constitué par l'ensemble des entreprises exerçant une activité relevant du code 62.1Z (Transport aérien régulier) et 62.2Z (Transport aérien non régulier). Pour des raisons d'exhaustivité, il sera étendu à l'ensemble des entreprises proposant du transport aérien de marchandises et implantées en France, y compris les filiales d'entreprises étrangères immatriculées en France, soit au maximum 25 entreprises. L'échantillon sera renouvelé tous les deux ans environ.

La collecte, réalisée par le SESP, se déroulera en deux phases à partir du trimestre T+1 : une visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix, puis une interrogation sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations ; celle-ci se fera par voie électronique et doit permettre un temps de réponse maximal de 30 minutes.

Les résultats, exprimés sous formes d'indices de variation agrégés, basés 100 au premier trimestre 2006, seront publiés dans tous les cas au plus tard 90 jours après la fin du trimestre, et transmis à Eurostat. Un retour aux entreprises sera aussi réalisé par voie électronique.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête trimestrielle sur l'indice des prix du transport aérien de marchandises et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

SESSI

Paris, le 21 juillet 2006 - N° 205/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Recours aux services par l'industrie »

Programme : 2007

Emetteur : Sessi

L'enquête « Recours aux services par l'industrie » a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

Les objectifs de l'enquête sont de quantifier les achats de services par les entreprises industrielles et de qualifier les relations avec les prestataires. Ce domaine est assez mal suivi par les sources régulières or l'impact de ses relations sur l'efficacité de l'entreprise est réel, et la qualité des prestations et de la relation avec le prestataire influent les performances de l'entreprise. Mieux connaître cet aspect de l'activité des entreprises industrielles est donc un enjeu, en particulier pour la Direction générale des entreprises, pour remplir son rôle d'appui au développement des entreprises industrielles. L'enquête sera complémentaire des sources déjà disponibles sur ce thème, et en particulier de l'enquête annuelle d'entreprise et des DADS (déclarations annuelles de données sociales).

Les thèmes abordés sont les dépenses d'achats de service par l'entreprise ; la qualification des relations (nombre de prestataires, durabilité de la relation, existence de services combinés, relation au sein du groupe ou en dehors, niveau d'autonomie de l'entreprise dans le choix de ses prestataires, etc.), moyens en personnel mobilisé pour suivre les contrats passés ; le tertiaire d'entreprise (effectifs et nature des emplois chargés de réaliser des services en interne)..

Le champ de l'enquête sera celui de l'enquête annuelle d'entreprise dans l'industrie, à savoir les entreprises de « l'industrie manufacturière » de plus de 20 salariés ou de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'objectif est de disposer d'environ 5 000 questionnaires exploitables, ce qui nécessite un échantillon d'environ 6 500 à 7 000 entreprises. Les plus grandes seront interrogées exhaustivement, les plus petites par sondage. Le seuil d'exhaustivité sera fixé probablement à 250 salariés.

La collecte de cette enquête ponctuelle sera réalisée à l'automne 2006. Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages. L'enquête portera sur l'exercice comptable clos en 2005 (même concept que celui retenu dans l'EAE Industrie) et sera conçue de façon que ses résultats soient comparables avec la première enquête de cette nature, réalisée en 2000.

La structure de concertation comprend des représentants des entreprises de services prestataires et des entreprises industrielles interrogées, ainsi que des spécialistes, statisticiens ou universitaires, du domaine étudié. Des représentants des principales organisations professionnelles de l'industrie ont également été associés à la préparation de cette enquête.

Les principales données issues de l'enquête seront publiées avant l'été 2007 sur le site Internet du Sessi, et feront l'objet d'un ou plusieurs « 4 Pages » dans le courant 2007. Un groupe de travail pluridisciplinaire sera mis en place pour exploiter l'enquête de façon à présenter les différentes études dans le cadre d'un séminaire, probablement début 2008.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 6 octobre 2006 - N° 284/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête « Recours aux services par l'industrie »**

Programme : 2007

Émetteur : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - Sessi
Réunion du Comité du label du 29 septembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » a émis, lors de sa réunion du 23 mai 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête « Recours aux services par l'industrie ».

Cette enquête a pour objectif de quantifier les achats de services par les entreprises industrielles et de qualifier les relations avec les prestataires. Elle sera complémentaire des sources déjà disponibles sur ce thème, et en particulier de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Les thèmes abordés sont les dépenses d'achats de services par l'entreprise ; la qualification des relations (nombre de prestataires, durabilité de la relation, existence de services combinés, relation au sein du groupe ou en dehors, niveau d'autonomie de l'entreprise dans le choix de ses prestataires, etc.), moyens en personnel mobilisé pour suivre les contrats passés ; le tertiaire d'entreprise (effectifs et nature des emplois chargés de réaliser des services en interne).

La collecte sera réalisée en octobre 2006 par un questionnaire postal de quatre pages dont le temps de réponse moyen est évalué à environ une demi-heure. L'enquête portera sur l'exercice comptable clos en 2005. Son champ sera celui de l'enquête annuelle d'entreprise dans l'industrie, c'est-à-dire les entreprises de « l'industrie manufacturière » de plus de 20 salariés ou de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires avec un échantillon d'environ 6 000 entreprises. Les plus grandes seront interrogées exhaustivement, les plus petites par sondage. Le seuil d'exhaustivité sera fixé à 250 salariés.

Les principales données issues de l'enquête seront publiées avant l'été 2007 sur le site Internet du Sessi et feront l'objet d'un ou plusieurs « 4 Pages » dans le courant 2007.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Recours aux services par l'industrie » et propose le visa rendant cette enquête obligatoire.

SESSI - SCEES

Paris, le 21 juillet 2006 - N° 202/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

Programme : 2007-2012

Emetteurs : Sessi, Scees

L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

L'objectif de l'enquête est de mesurer les consommations d'énergie, la facture énergétique et les prix. Elle permet de répondre au Règlement communautaire relatif aux statistiques structurelles des entreprises, aux demandes du Ministère de l'Industrie (Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières) et d'organismes d'études notamment du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie (Ceren).

Les principaux thèmes abordés sont la consommation, en volume et en valeur, selon les différentes formes d'énergie : charbon, coke, coke de pétrole, gaz de réseau, butane propane, fioul lourd, fioul domestique, vapeur, électricité, ainsi que les énergies renouvelables.

Les unités enquêtées sont les établissements ayant une activité industrielle et un effectif employé moyen de plus de 20 personnes. Le Scees enquête les établissements de 10 salariés et plus, ou consommant 1 000 TEP et plus des secteurs relevant de la division 15 de la NAF (sauf 15.1F et 15.8B à D), ainsi que du 20.1A (sciage et rabotage du bois) : 1 200 établissements « gros consommateurs » sont interrogés exhaustivement tous les ans, les établissements petits et moyens consommateurs sont interrogés tous les quatre ans par sondage. Pour le Sessi, un échantillon de 12 000 établissements est envisagé, afin d'avoir une meilleure précision au niveau de la NACE 4 chiffres, ainsi que des estimations plus fines au niveau régional.

La collecte se déroule au premier semestre de l'année N+1 pour les consommations de l'année N. Elle est réalisée par le Sessi et le Scees.

Pour le Sessi, le recours à un questionnaire personnalisé permet de n'interroger que sur les formes d'énergie déclarées à l'enquête précédente. Pour plus de la moitié des unités interrogées, il n'y a que deux pages à renseigner. Les factures de consommation étant disponibles dans les établissements, le calcul d'une consommation annuelle est possible et intéressant notamment pour le suivi des coûts de l'unité ; la charge de réponse est donc limitée.

Le comité de concertation se réunit tous les ans. Outre les deux services producteurs, il est composé de partenaires du domaine industriel et énergétique du secteur public et privé (la Fédération des Industries Mécaniques, le Syndicat français de l'Industrie Cimentière, EDF, GDF, le Centre d'Études et de Recherches Économiques sur l'Énergie, l'Insee, l'Observatoire de l'Énergie, la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, la DIRE Ile-de-France...).

Au Sessi, les résultats sont disponibles sur Internet. Tous les ans, une publication Agreste Chiffres et Données du Scees détaille les résultats de l'enquête. Une mise sur le site Agreste de cette publication est envisagée dès l'année prochaine.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 décembre 2006 – N° 303/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)**

Programme : 2007-2012

Émetteurs : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie – Sessi ; ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Scees

Réunion du Comité du label du 4 décembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » a émis, lors de sa réunion du 23 mai 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie.

L'objectif de l'enquête, réalisée depuis 1983, est de mesurer les consommations d'énergie, la facture énergétique de l'établissement, la répartition par types d'énergie de ces consommations et l'usage de ces types d'énergie. Elle permet également de répondre au Règlement communautaire relatif aux statistiques structurelles des entreprises, aux demandes du ministère de l'Industrie et d'organismes d'études notamment du Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren).

Les principaux thèmes abordés sont la consommation, en volume et en valeur, selon les différentes formes d'énergie : charbon, coke, coke de pétrole, gaz de réseau, butane propane, fioul lourd, fioul domestique, vapeur, électricité, ainsi que les énergies renouvelables.

L'échantillon sera constitué d'environ 13 000 établissements de l'industrie hors secteur de l'énergie et celui du captage, traitement et distribution d'eau, et ayant une activité de fabrication. Le Sessi interrogera 12 000 établissements de plus de 20 salariés. Le Scees en interrogera 1 200 de plus de 10 salariés, ou consommant 1 000 TEP ou plus des secteurs relevant de la division 15 de la NAF (sauf 15.1F et 15.8Bà D), ainsi que du 20.1A (sciage et rabotage du bois).

La collecte, réalisée par les deux services émetteurs, se déroulera par voie postale au premier semestre de l'année N+1 pour les consommations de l'année N. Pour le Sessi, le recours à un questionnaire personnalisé permet de n'interroger que sur les formes d'énergie déclarées à l'enquête précédente.

Au Sessi, les résultats sont disponibles sur Internet. Tous les ans, une publication Agreste Chiffres et Données du Scees détaille les résultats de l'enquête. Une mise en ligne de cette publication sur le site Agreste est envisagée.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie et propose le visa rendant ces enquêtes obligatoires.

SESSI - SCEES

Paris, le 21 juillet 2006 - N° 201/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement

Programme : 2007-2012
Emetteurs : Sessi, Scees

L'enquête annuelle sur les études et les investissements pour protéger l'environnement a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 23 mai 2006.

Tous les trois ans, cette enquête est étendue aux dépenses courantes pour protéger l'environnement. L'intitulé devient alors « Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement ».

L'objectif de l'enquête est d'actualiser la connaissance sur les investissements, les coûts de fonctionnement liés et, plus généralement, l'ensemble des dépenses courantes pour protéger l'environnement, ces dépenses pouvant être réalisées à la demande des pouvoirs publics ou par auto-saisine.

Il s'agit d'une enquête communautaire soumise au règlement n°2700/98 modifié en 2003 (Antipol soumis au SBS). La disponibilité d'informations détaillées, notamment régionales, est utile aux services concernés du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, du ministère chargé de la recherche et du ministère de l'Écologie et du développement durable pour la conduite de la politique industrielle, en particulier pour le développement industriel durable. Le ministère chargé de l'agriculture, l'Ademe et l'Ifen sont également très utilisateurs. Il n'existe pas de données alternatives à l'environnement dans le domaine industriel.

L'enquête couvre les dépenses suivantes : Études pour protéger l'environnement par domaine, investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement par nature et domaine, investissements matériels partiellement dédiés à la protection de l'environnement ; Dépenses courantes pour protéger l'environnement (dépenses de fonctionnement des équipements entièrement dédiés à l'environnement, paiement de diverses redevances, cotisations et taxes, management environnemental, frais internes ; nombre de personnes affectées à la protection de l'environnement.

L'enquête portera sur un échantillon de 12 000 établissements. L'échantillon est exhaustif au-dessus d'un seuil variable par secteur d'activité. Tous les établissements producteurs de plus de 100 salariés sont interrogés. Ce seuil est abaissé à 20 salariés pour certains secteurs plus polluants (matériaux de construction, chimie de base, parachimie, sidérurgie, ...). Un sondage sera effectué pour couvrir les secteurs de 10 à 100 salariés. La collecte se déroule au deuxième et troisième trimestre de l'année N+1.

Le comité de concertation comprend des représentants du Sessi et Scees, des représentants de la Direction générale des entreprises, des représentants de l'IFEN, des membres du SFIC et la FIM, des représentants de RTE et de La Lyonnaise des Eaux

Au Sessi, les tableaux sont mis à disposition sur internet. Au Scees, une synthèse des résultats de l'enquête triennale et des enquêtes annuelles est présentée dans un 4 Pages Agreste Primeur (n°176, mars 2006 pour le dernier). Tous les ans, une note interne détaillant les résultats des enquêtes est diffusée aux Directions régionales et départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 6 novembre 2006 – N° 288/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement
Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement**

Programme : 2007-2012

Emetteurs : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie – Sessi ; ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Scees

Réunion du Comité du label du 6 novembre 2006 (formation Entreprises)

La formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » a émis, lors de sa réunion du 23 mai 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement. Tous les trois ans, celle-ci est étendue aux dépenses courantes engagées pour protéger l'environnement ; son intitulé devient alors « Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement ». Il s'agit d'une enquête communautaire soumise au règlement n°2700/98 modifié en 2003.

L'objectif de l'enquête est d'actualiser la connaissance sur les investissements, les coûts de fonctionnement liés et, plus généralement, l'ensemble des dépenses courantes pour protéger l'environnement, ces dépenses pouvant être réalisées à la demande des pouvoirs publics ou par auto-saisine. Il n'existe pas de données alternatives à l'environnement dans le domaine industriel.

L'échantillon sera constitué de 14 000 établissements, 12 000 relevant du Sessi et 2 000 relevant du Scees. Il est exhaustif au-dessus d'un seuil variable par secteur d'activité. Tous les établissements producteurs de plus de 100 salariés sont interrogés. Ce seuil est abaissé à 20 salariés pour certains secteurs plus polluants (matériaux de construction, chimie de base, parachimie, sidérurgie...). Un sondage sera effectué pour couvrir les secteurs de 20 à 100 salariés. La collecte se déroule au deuxième et troisième trimestre de l'année N+1.

Au Sessi, les tableaux sont mis à disposition sur Internet. Au Scees, une synthèse des résultats de l'enquête triennale et des enquêtes annuelles est présentée dans un 4 Pages Agreste Primeur. Tous les ans, une note interne détaillant les résultats des enquêtes est diffusée aux Directions régionales et départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

Le Comité émet une recommandation : il engage les deux services émetteurs à réfléchir à une plus grande harmonisation des deux opérations et à en rendre compte lors de leur prochain examen.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique aux enquêtes sur les études et les investissements pour protéger l'environnement et sur les dépenses pour protéger l'environnement et propose le visa rendant ces enquêtes obligatoires.

<p>ENQUÊTES NATIONALES AUPRÈS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</p>

SCEES	272
Enquête sur les pratiques culturelles 2006	272
Enquête sur les terres labourables 2006.....	274
Enquête sur les pratiques culturelles dans la viticulture 2006	276
Enquête sur le réseau d'information comptable agricole (RICA)	278
Enquête sur la structure des vergers 2007	281

SCEES

Paris, le 24 mai 2004 - N° 108/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « Pratiques culturelles 2006 »

Programme : 2006

Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Études Statistiques

Au cours de sa réunion du 7 avril 2004, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de décrire et caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs, et d'établir des indicateurs agri-environnementaux, permettant d'évaluer et de suivre l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive nitrates.

La directive nitrates (directive 91/676/CEE) prévoit une évaluation par chaque état membre de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques agricoles et des programmes d'action sur les zones vulnérables. En France, le premier programme a couvert la période 1997-2000. Le décret n°2001-34 du 10 janvier 2001, relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, précise dans son article 6 que les ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé évaluent au moins tous les quatre ans l'efficacité des programmes d'action. Le volet « pratiques agricoles » de cette évaluation statistique, qui nécessite le recueil et le traitement d'informations collectées sur le terrain, a été confié au SCEES dans le cadre du deuxième programme 2001-2003 : c'est dans ce cadre qu'a eu lieu l'enquête 2001 sur les pratiques culturelles. Il est prévu de reconduire cette enquête en 2006 dans le cadre du 3^{ème} programme.

Deux ensembles de thèmes sont abordés :

- le premier, concernant toutes les cultures, vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi pour la culture enquêtée : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturels, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques.
- le deuxième, pour les céréales à paille et le maïs seulement, concerne les modalités d'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'exploitation : type et réglages du pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

L'enquête porte sur 12 cultures : blé dur, blé tendre, orge, maïs, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, prairies temporaires, prairies permanentes intensives et jachères. La vigne pourrait être ajoutée à cette liste si la trame générale du questionnaire peut être facilement applicable à cette culture.

La collecte sera réalisée par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, service départemental de statistique agricole. Elle aura lieu à l'automne 2006, après les récoltes. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut prendre au plus une heure et demie.

La diffusion des résultats prendra plusieurs formes : édition de « primeurs agreste », diffusion de CD-rom comportant les principaux tableaux croisés par culture, édition d'un « chiffres et données agreste », études particulières menées avec les instituts techniques etc.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 janvier 2006 - N° 208/D131

AVIS DE CONFORMITE**Pratiques culturelles 2006**

Programme : 2006

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche, Secrétariat Général, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES)

Réunion du comité : 16 janvier 2006, formation « Agriculture »

La formation Agriculture a émis, lors de sa réunion du 7 avril 2004, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les pratiques culturelles 2006.

Cette enquête a pour objectif de décrire et caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs.

Deux ensembles de thèmes sont abordés :

- le premier, concernant toutes les cultures, vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi pour la culture enquêtée : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturels, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques.
- le deuxième, pour les céréales à paille et le maïs seulement, concerne l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'exploitation : type et réglages du pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

L'enquête porte sur 11 cultures : blé dur, blé tendre, orge, maïs, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, prairies temporaires, prairies permanentes intensives. Compte tenu du peu d'usage des données, les jachères sont désormais exclues du champ de l'enquête. La culture de la vigne fera l'objet d'un volet à part début 2007.

Elle est réalisée par sondage parmi les points dont l'occupation du sol rendue par l'enquête TERUTI-LUCAS est comprise dans la liste des cultures à enquêter. Un point Teruti génère ainsi une parcelle culturelle. L'unité enquêtée est donc la parcelle culturelle.

La collecte se déroule en deux phases :

- repérage des parcelles au printemps 2006,
- collecte des informations auprès des agriculteurs à l'automne 2006.

La collecte sera réalisée par les services départementaux et régionaux de statistique agricole sous forme d'entretien. Elle aura lieu à l'automne 2006, après les récoltes. La durée de l'entretien est comprise entre 45 minutes et une heure et demie dans les cas les plus complexes.

La diffusion des résultats prendra plusieurs formes : édition de 4 pages « Agreste Primeur », diffusion de CD-rom sur les indicateurs agri-environnementaux, d'un « Chiffres et données agreste », études particulières menées avec les instituts techniques. Des publications locales sont également prévues à l'initiative des statisticiens agricoles régionaux et départementaux.

Le comité du label attribue à l'enquête « Pratiques culturelles 2006 » le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

SCEES

Paris, le 15 juin 2005 - N° 125/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Production des terres labourables »

Programme : 2006

Emetteurs : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et de la Ruralité
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 13 avril 2005, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de connaître les prévisions de semis pour la campagne et les superficies et rendements à l'hectare pour les principales grandes cultures.

Elle répond aux Règlements (CEE) n° 837/90 du Conseil du 26 mars 1990 concernant les informations statistiques à fournir sur la production de céréales, et 959/93 du Conseil du 5 avril 1993 concernant les informations statistiques à fournir sur les produits végétaux autres que les céréales.

Les estimations annuelles de rendement par culture sont une composante essentielle de l'estimation des productions, et constituent des données de base en matière de statistique agricole, utilisées par la Commission européenne, le Ministère chargé de l'agriculture, les offices et l'ensemble des filières concernées.

Les thèmes abordés sont les surfaces et les rendements des principales grandes cultures : blé tendre, blé dur, orge, avoine, seigle, triticales, céréales en mélanges, autres céréales à paille, colza, tournesol, pois protéagineux, soja, sorgho, maïs (irrigué, sec, semence et fourrage), autres fourrages annuels, betteraves industrielles, pomme de terre. Pour le blé, l'orge et l'avoine, on distingue les cultures d'hiver des cultures de printemps. Les surfaces en prairie et jachère font également partie du champ de l'enquête.

L'échantillon comprendra 18 000 parcelles. Les exploitants agricoles sont interrogés par téléphone sur les postes indiqués au point 4 et pour l'ensemble de leur exploitation. La durée de l'entretien est d'une dizaine de minutes en moyenne.

Le champ géographique sera limité aux départements de grandes cultures, c'est à dire ceux qui couvrent la plus grande part de la production française (63 départements dans la version actuelle).

La collecte sera réalisée par téléphone par les enquêteurs des services départementaux de statistique agricole. Plusieurs phases d'interrogation sont envisagées, correspondant au calendrier des travaux agricoles, en particulier des récoltes. L'enquête est annuelle.

L'enquête sera mise en place avec l'aide d'un comité comportant des représentants des services départementaux de statistique agricole qui réaliseront l'enquête et des services régionaux.

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi de la conjoncture « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du Scees) et l'établissement des statistiques agricoles annuelles SAA.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 janvier 2006 - N°209/D131

AVIS DE CONFORMITE**Terres labourables 2006**

Programme : 2006

Emetteur : Ministère de l'agriculture et, de la pêche, Secrétariat Général, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES)

Réunion du comité : 16 janvier 2006, formation « Agriculture »

La formation Agriculture a émis, lors de sa réunion du 13 avril 2005, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les terres labourables 2006.

Cette enquête a pour objectif de connaître les prévisions de semis pour la campagne ainsi que les superficies et rendements à l'hectare pour les principales grandes cultures. Elle permet notamment de répondre aux exigences des règlements 837/90 et 959/93 du Conseil.

Les thèmes abordés sont les surfaces et les rendements des principales grandes cultures : blé tendre, blé dur, orge, avoine, seigle, triticale, autres céréales à paille, colza, tournesol, pois protéagineux, fève, soja, sorgho, maïs (irrigué, sec, grain et fourrage), autres fourrages annuels, betteraves industrielles, pomme de terre. Les surfaces en prairie et jachère font également partie du champ de l'enquête.

L'échantillon comprendra 13 000 exploitations.

La durée de l'entretien est d'une dizaine de minutes en moyenne.

Le champ géographique sera limité aux départements de grandes cultures, c'est à dire ceux qui couvrent la plus grande part de la production française (67 départements retenus).

Plusieurs phases d'interrogation sont envisagées, correspondant au calendrier des travaux agricoles, en particulier des récoltes : la première par téléphone en août (par visite d'enquêteur pour l'initialisation de l'échantillon en août 2006), la seconde par courrier en fin d'année. Si nécessaire, une phase de confirmation des semis pourra être réalisée en avril-mai. L'enquête est annuelle.

La collecte sera réalisée par les services départementaux ou régionaux de statistique agricole.

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi de la conjoncture « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du Scees) et l'établissement des statistiques agricoles annuelles SAA.

Le comité du label attribue à l'enquête « Terres labourables 2006 » le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

SCEES

Paris, le 24 mai 2004 - N° 108/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « Pratiques culturelles 2006 »

Programme : 2006

Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 7 avril 2004, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de décrire et caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs, et d'établir des indicateurs agri-environnementaux, permettant d'évaluer et de suivre l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive nitrates.

La directive nitrates (directive 91/676/CEE) prévoit une évaluation par chaque état membre de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques agricoles et des programmes d'action sur les zones vulnérables. En France, le premier programme a couvert la période 1997-2000. Le décret n°2001-34 du 10 janvier 2001, relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, précise dans son article 6 que les ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé évaluent au moins tous les quatre ans l'efficacité des programmes d'action. Le volet « pratiques agricoles » de cette évaluation statistique, qui nécessite le recueil et le traitement d'informations collectées sur le terrain, a été confié au SCEES dans le cadre du deuxième programme 2001-2003 : c'est dans ce cadre qu'a eu lieu l'enquête 2001 sur les pratiques culturelles. Il est prévu de reconduire cette enquête en 2006 dans le cadre du 3^{ème} programme.

Deux ensembles de thèmes sont abordés :

- le premier, concernant toutes les cultures, vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi pour la culture enquêtée : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturels, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques.
- le deuxième, pour les céréales à paille et le maïs seulement, concerne les modalités d'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'exploitation : type et réglages du pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

L'enquête porte sur 12 cultures : blé dur, blé tendre, orge, maïs, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, prairies temporaires, prairies permanentes intensives et jachères. La vigne pourrait être ajoutée à cette liste si la trame générale du questionnaire peut être facilement applicable à cette culture.

La collecte sera réalisée par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, service départemental de statistique agricole. Elle aura lieu à l'automne 2006, après les récoltes. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut prendre au plus une heure et demie.

La diffusion des résultats prendra plusieurs formes : édition de « primeurs agreste », diffusion de CD-rom comportant les principaux tableaux croisés par culture, édition d'un « chiffres et données agreste », études particulières menées avec les instituts techniques etc.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 3 juillet 2006 - N° 332/D131

AVIS DE CONFORMITE**Pratiques culturelles dans la viticulture 2006**

Programme : 2006

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche, Secrétariat Général, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES)

Réunion du comité : 3 juillet 2006, formation « Agriculture »

La formation Agriculture a émis, lors de sa réunion du 7 avril 2004, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les pratiques culturelles 2006, viticulture comprise.

La viticulture fait l'objet d'un complément d'enquête destiné à disposer de données sur les points suivants :

- les pratiques phyto-sanitaires,
- l'itinéraire technique suivi par les vignerons (entretien du sol, taille, fertilisation, lutte contre les ennemis de culture, rendement...),
- les caractéristiques du pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

L'unité de collecte est la parcelle culturale c'est-à-dire tout ensemble de terres en vigne, jointives, de même caractéristique (âge, cépage) et conduites selon les mêmes pratiques (traitement phyto-sanitaire...). Elle ne correspond pas forcément avec le parcellaire du plan cadastral de l'exploitation.

La collecte des informations auprès des vignerons aura lieu début 2007. Elle se déroulera sous forme d'un entretien avec un enquêteur d'une durée comprise entre 45 mn et 1 h 30 mn.

La diffusion des résultats prendra plusieurs formes : édition de « primeurs agreste », diffusion de CD-rom comportant les principaux tableaux croisés par culture, édition d'un « chiffres et données agreste », études particulières menées avec les instituts techniques etc.

Le comité du label attribue à l'enquête « Pratiques culturelles dans la viticulture 2006 » le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

SCEES

Paris, le 22 mai 2006 - N°108/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « Réseau d'information comptable agricole (RICA) »

Programmes : 2007 à 2011

Emetteur : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 23 mars 2006, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif la constatation annuelle des revenus dans les diverses catégories d'exploitations agricoles et l'analyse du fonctionnement économique des exploitations agricoles.

Elle répond au Règlement européen n° 79/65/CEE du Conseil du 15 juin 1965 modifié et à l'article L.312-2 du Code rural et loi n° 60.808 du 5 août 1960 d'orientation agricole (article 6).

L'organisation du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Insee et l'INRA, est régie par l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001.

Les principaux utilisateurs sont l'administration, la recherche agronomique, les offices d'intervention, les instituts techniques, la profession agricole.

Les thèmes abordés sont :

- les données comptables (bilan, compte de résultat) issues d'une comptabilité générale, éventuellement retraitées en vue de leur homogénéisation ;
- les dépenses énergétiques font l'objet depuis 2004 d'un approfondissement, à la fois en valeur et en quantité physique ;
- des éléments de comptabilité analytique (superficies, effectifs d'animaux, quantités produites, répartition de certaines charges par atelier) ;
- la structure de l'exploitation (forme juridique, SAU, taille économique, droits à produire, etc.), sa main d'œuvre.

Des « sondes », volets thématiques remplis sur des sous-échantillons spécifiques, d'effectifs relativement réduits, sont régulièrement effectuées en complément : sonde *grandes cultures* sur les marges brutes des principales céréales et plantes industrielles (170 exploitations), sonde *commercialisation du lait* sur la saisonnalité de la production et les circuits de commercialisation du lait et des produits laitiers, en préparation (500 exploitations).

Le RICA est encore une enquête par quotas, en grande partie pour des raisons pratiques. Les données de cadrage sont fournies par les recensements de l'agriculture et les enquêtes structures.

Entre 7 300 et 7 800 exploitations agricoles sont enquêtées. Ces exploitations agricoles doivent être *professionnelles* au sens de la statistique agricole (c'est-à-dire avoir une dimension économique d'au moins 12 hectares - équivalent blé et employer au moins 0,75 unité-travail-année).

La collecte est annuelle, et a lieu de janvier n à novembre n+1 pour l'exercice n. Elle est réalisée par les services régionaux de statistique agricole auprès d'offices comptables (centres de gestion, experts comptables), liés par convention avec l'Administration, et rémunérés pour ce travail, et non auprès des exploitants.

La méthodologie et le contenu du RICA français sont largement conditionnés par les textes réglementaires européens, qui sont soumis à l'approbation du Comité communautaire du RICA.

Le comité de direction du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Insee et l'INRA, et le groupement de valorisation du RICA, aux contours un peu plus larges, se prononcent notamment sur les adaptations et compléments à apporter aux textes européens.

Le Cnis lui-même constitue le comité national du RICA prévu à l'article 5.1 du règlement du Conseil n°79-65 (CEE), chargé d'approuver chaque année le plan de sélection des exploitations comptables et d'examiner les problèmes méthodologiques relatifs à l'établissement de la fiche d'exploitation comptable et à l'utilisation des résultats du RICA.

Les résultats du RICA sont diffusés en plusieurs temps :

- Ouverture de la base de données individuelles anonymisées SAS Insee aux utilisateurs privilégiés (des services producteurs ou des organismes habilités par le Comité du secret statistique) en octobre n+1 (version provisoire) et décembre n+1 (version définitive) pour l'exercice n.
- Mise en base aux mêmes périodes sous Datagreste (données individuelles, pour le réseau des statisticiens agricoles, données agrégées, pour des utilisateurs internes ou externes).
- Rapport pour la Commission des Comptes de l'Agriculture en fin d'année n+1 pour l'exercice n.
- Transmission du fichier de données anonymisées à la Commission européenne (direction générale de l'Agriculture) dans le cadre réglementaire.
- Publication Agreste - Primeur en début d'année n+2 pour l'exercice n.
- Tableaux standards (Agreste Chiffres et données) en début d'année n+2 et rapport annuel RICA en avril-mai n+2 pour l'exercice n.
- Valorisation dans divers supports des lignes éditoriales du SCEES, de l'Insee, de l'INRA.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 3 juillet 2006 - N° 333/D131

AVIS DE CONFORMITE**Réseau d'information comptable agricole (RICA)**

Programme : 2007

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche, Secrétariat Général, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES)

Réunion du comité : 3 juillet 2006, formation « Agriculture »

La formation Agriculture a émis, lors de sa réunion du 23 mars 2006, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) .

Cette enquête a pour objectif la constatation annuelle des revenus dans les diverses catégories d'exploitations agricoles et l'analyse du fonctionnement économique des exploitations agricoles.

Les thèmes abordés sont :

- les données comptables (bilan, compte de résultats) issues d'une comptabilité générale,
- les dépenses énergétiques, à la fois en valeur et en quantité physique ;
- des éléments de comptabilité analytique (superficies, effectifs d'animaux, quantités produites, répartition de certaines charges par atelier) ;
- la structure de l'exploitation (forme juridique, SAU, taille économique, droits à produire, etc.),
- la main d'œuvre.

Des « sondes », volets thématiques remplis sur des sous-échantillons spécifiques, d'effectifs relativement réduits, sont régulièrement effectuées en complément : sonde *grandes cultures* sur les marges brutes des principales céréales et plantes industrielles (170 exploitations), sonde *commercialisation du lait* sur la saisonnalité de la production et les circuits de commercialisation du lait et des produits laitiers, en préparation (500 exploitations).

Le RICA est encore une enquête par quotas, en grande partie pour des raisons pratiques. Les données de cadrage sont fournies par les recensements de l'agriculture et les enquêtes structures.

Entre 7 300 et 7 800 exploitations agricoles sont enquêtées. Ces exploitations agricoles doivent être professionnelles au sens de la statistique agricole (c'est-à-dire avoir une dimension économique d'au moins 12 hectares - équivalent blé et employer au moins 0,75 unité-travail-année).

La collecte est annuelle et a lieu entre avril et novembre n+1 pour l'exercice n. Elle est réalisée par les services régionaux de statistique agricole auprès d'offices comptables et non auprès des exploitants.

La méthodologie et le contenu du RICA français sont largement conditionnés par les textes réglementaires européens, qui sont soumis à l'approbation du Comité communautaire du RICA.

Les résultats du RICA sont diffusés en plusieurs temps :

- Ouverture de la base de données individuelles anonymisées SAS Insee aux utilisateurs privilégiés des services producteurs en octobre n+1 (version provisoire) et décembre n+1 (version définitive) pour l'exercice n.
- Mise en base aux mêmes périodes sous Datagreste
- Rapport pour la Commission des Comptes de l'Agriculture en fin d'année n+1 pour l'exercice n.
- Transmission du fichier de données anonymisées à la Commission européenne
- Publication Agreste - Primeur en début d'année n+2 pour l'exercice n.
- Tableaux standards (Agreste Chiffres et données) en début d'année n+2 et rapport annuel RICA en avril-mai n+2 pour l'exercice n.
- Valorisation dans divers supports des lignes éditoriales du SCEES, de l'Insee, de l'INRA.

Le comité du label attribue à l'enquête « Réseau d'information comptable agricole (RICA) » le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

SCEES

Paris, le 15 juin 2005 - N° 126/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « Structure des vergers 2007 »

Programme : 2007

Emetteurs : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et de la Ruralité
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 13 avril 2005, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de disposer de données actualisées sur les potentiels de production de ce secteur et mesurer les évolutions depuis la précédente enquête de 2002.

Elle répond à la Directive 2001/109 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 ayant remplacé la Directive 76/625/CEE du Conseil du 26 juillet 1976. Ces directives imposent la réalisation d'enquêtes quinquennales sur les potentiels de production des vergers, de façon à permettre des prévisions à moyen terme de la production et de l'offre sur les marchés. Outre la Commission européenne, les autres principaux utilisateurs potentiels sont le Ministère chargé de l'agriculture, l'ONIFLHOR et les filières professionnelles

La Directive communautaire porte sur la description des parcelles plantées en arbres fruitiers (espèce, variété, superficies, densité de plantation, âge des arbres).

Certains thèmes complémentaires pourraient être ajoutés, en fonction des demandes des utilisateurs et de la possibilité technique de les intégrer dans le questionnement : par exemple sur la main d'œuvre, le mode de commercialisation des fruits, l'intensité et le raisonnement de la protection phytosanitaire du verger. Ces éventuels thèmes complémentaires seront définis à partir de l'automne 2005 par un Comité des utilisateurs à constituer.

En 2002 ont été enquêtées les exploitations agricoles ayant plus de 30 ares en verger de 9 espèces : pommiers, poiriers, pêchers, pruniers, abricotiers, cerisiers, kiwis, agrumes, noyers. Par rapport aux exigences de la Directive européenne ont ainsi été ajoutées les espèces prunes, cerises, kiwis, noix.

Au total seront interrogées 7 500 exploitations sur les 30 000 existantes.

La collecte sera réalisée au printemps 2007 par visite d'enquêteurs des services départementaux de statistique agricole. La Directive impose des enquêtes tous les cinq ans.

Le temps de réponse moyen devrait être de l'ordre d'une heure, avec un maximum de 1H30.

Le Comité des utilisateurs devrait comprendre des représentants du Ministère chargé de l'agriculture, de l'ONIFLHOR, de la filière professionnelle (fédération nationale des producteurs de fruits FNPF, comités de bassin regroupant les producteurs organisés) et des services locaux de statistique agricole.

Au niveau national, les premiers résultats seront publiés dans Agreste-Primeur fin 2007, puis dans Agreste données chiffrées début 2008. Des publications régionales pourront également être réalisées.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 3 juillet 2006 - N° 331/D131

AVIS DE CONFORMITE**Structure des vergers 2007**

Programme : 2007

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche, Secrétariat Général, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES)

Réunion du comité : 3 juillet 2006, formation « Agriculture »

La formation Agriculture a émis, lors de sa réunion du 13 avril 2005, un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur la structure des vergers 2007.

Cette enquête a pour objectif de disposer de données actualisées sur les potentiels de production de ce secteur et mesurer les évolutions depuis la précédente enquête de 2002.

Elle est réalisée en application d'une Directive communautaire. Cette Directive, qui impose une enquête tous les cinq ans, porte sur la description des parcelles plantées en arbres fruitiers (espèce, variété, superficies, densité de plantation, âge des arbres). Certains thèmes complémentaires ont été ajoutés : la main d'œuvre, le mode de commercialisation des fruits, l'intensité et le raisonnement de la protection phytosanitaire du verger.

En 2007, seront enquêtées les exploitations agricoles ayant plus de 50 ares (30 ares en 2002) de vergers de 9 espèces : pommiers, poiriers, pêchers, pruniers, abricotiers, cerisiers, kiwis, agrumes, noyers.

Au total seront interrogées 6 500 exploitations sur les 25 000 existantes.

La collecte sera réalisée au printemps 2007 par visite d'enquêteurs des services départementaux de statistique agricole.

Le temps de réponse moyen devrait être de l'ordre d'une heure, avec un maximum de 1H30.

Au niveau national, les premiers résultats seront publiés dans Agreste-Primeur fin 2007, puis dans Agreste données chiffrées début 2008. Des publications régionales pourront également être réalisées.

Le comité du label attribue à l'enquête « Structure des vergers 2007 » le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose le visa rendant obligatoire cette opération statistique.

ENQUÊTES NATIONALES AUPRÈS DES MÉNAGES

ANPE - DARES	285
Enquête sur les sorties du chômage	285
CEE, DARES, DREES, DGAFP	287
Enquête « Changements organisationnels et informatisation » Volet salariés	287
CEREQ	290
Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif - Génération 2004	290
DAEI	292
Enquête nationale sur les transports et les déplacements.....	292
DARES	295
Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004.....	295
Enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V)	297
DEPP	299
Enquête sur le devenir des bacheliers 2002 du panel d'élèves entrés en 6 ^{ème} en 1995	299
Panel d'élèves du 1 ^{er} degré recrutés en 1997 - Prolongation de l'observation jusqu'à la fin de la scolarité secondaire.....	301
DGER	303
Enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis, 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole	303
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE L'ÉQUIPEMENT	305
(Ministère de la Justice)	
Enquête auprès des justiciables (particuliers victimes d'infractions pénales).....	305
DREES	307
Enquête auprès des bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat (AME)	307
Enquête auprès des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées	309
Enquête auprès des usagers des services de maternités	311
Enquête sur l'insertion des bénéficiaires de trois minima sociaux : API, ASS, RMI	313
Enquête sur le profil et le parcours des migrants récemment arrivés ou régularisés en France... ..	315
Enquête sur les demandeurs de l'allocation aux adultes handicapés	318
Enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2007	320
DREES, DARES	322
Enquête Santé et Itinéraire Professionnel.....	322
INED, INSEE	324
Enquête « Familles et Employeurs » - Volet qualitatif auprès des ménages.....	324
INSEE	327
Enquête complémentaire à l'enquête emploi de 2007 sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et le handicap.....	327
Enquête sur l'emploi dans les DOM	329
Enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication TIC.....	331

Enquête sur l'emploi en métropole.....	333
Enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) - Refonte du dispositif.....	335
Module secondaire du dispositif SRCV « Conditions de logement ».....	337
Recensement général de la population de Mayotte 2007.....	339
INSEE, OND.....	340
Enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité ».....	340
Module variable 2007 de l'enquête victimation « cadre de vie et sécurité ».....	342
INSEE, ISPF.....	344
Recensement général de la population de Polynésie 2007.....	344
INSEE - DEPP.....	346
Enquête complémentaire Santé 2007 auprès des jeunes du panel DEPP95.....	346
IRDES.....	348
Enquête santé protection sociale.....	348
Enquête SHARE 2006 - Panel européen santé et vieillissement.....	350
SESP.....	352
Enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.....	352

ANPE - DARES

Paris, le 21 juin 2004 - N° 125/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des sortants des fichiers de l'ANPE

Programme : 2005 et suivants

Émetteur : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale - DARES - Sous direction Emploi et marché du travail

Au cours de sa réunion du 6 mai 2004, la formation Emploi Revenus a examiné le projet d'enquête auprès des sortants des fichiers de l'ANPE.

Cette enquête a pour objectif :

- de fournir des estimations trimestrielles des véritables motifs de sortie des demandeurs d'emploi sortants des fichiers de l'ANPE, de façon à éclairer plus précisément la question de la reprise d'emploi ;
- et de qualifier la qualité des emplois retrouvés : formes de contrat, durée du travail, etc.

C'est une initiative conjointe de l'ANPE et de la Dares en raison de l'intérêt du sujet pour l'analyse du fonctionnement du marché du travail.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- le motif réel de la sortie du chômage,
- les conditions de retour à l'emploi : type d'employeur, contrat de travail, durée de travail, métier exercé, satisfaction de l'emploi, moyen utilisé pour le trouver, etc.
- la situation professionnelle au moment de l'enquête soit trois mois après la sortie des fichiers de l'ANPE.

L'enquête trimestrielle est réalisée auprès des sortants des fichiers de l'ANPE du dernier mois de chaque trimestre. Environ 2 000 sortants du mois N sont interrogés au cours de la première quinzaine du mois N+3. La collecte sera réalisée par téléphone par un sous-traitant, avec une durée de questionnement de 10 minutes.

Un comité de concertation sera mis en place, avec la participation de la direction des études et des statistiques de l'ANPE, de la Dares et des organisations syndicales (ou des partenaires sociaux ?) par l'intermédiaire de leurs représentants au Cnis.

Les résultats seront intégrés dans les publications d'analyse conjoncturelle du marché du travail de la Dares. Les principaux résultats de chaque vague trimestrielle d'enquête seront diffusés au réseau ANPE.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Avis de conformité**Enquête sur les sorties du chômage**

Programme : 2007-2009

Emetteur : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale – DARES et le Département des études, évaluations et statistiques de l'ANPE

Réunion du comité du label : 18 décembre 2006 - Formation "Ménages"

La formation Emploi-revenus a émis lors de la réunion du 6 mai 2004, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête auprès des sortants des fichiers de l'ANPE.

Cette enquête a un double objectif :

- fournir des estimations trimestrielles régionales des véritables motifs de sortie et ce, de façon à éclairer plus précisément la question centrale de la reprise d'emploi
- et, au delà de la quantification des reprises d'emploi, qualifier la qualité des emplois retrouvés : formes de contrat, durée de travail...

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le motif réel de la sortie du chômage, les conditions de retour à l'emploi (type d'employeur, nature du contrat de travail, durée de travail, satisfaction de l'emploi, moyen utilisé pour le trouver etc.), la situation professionnelle au moment de l'enquête soit trois mois après la sortie des fichiers de l'ANPE.

L'enquête trimestrielle est réalisée auprès d'un échantillon de sortants des fichiers de l'ANPE du dernier mois de chaque trimestre.

Pour assurer la représentativité régionale et de manière à calculer des taux de sortie pour des catégories de publics spécifiques (allocataires de l'allocation spécifique de solidarité, travailleurs handicapés...), c'est un échantillon de 15000 sortants du mois N qui sera interrogé au cours de la première quinzaine du mois N+3.

La collecte sera réalisée par téléphone par le système CATI avec une durée de questionnement d'environ 10 minutes.

Les résultats seront intégrés dans les publications d'analyse conjoncturelle du marché du travail de la Dares. Les principaux résultats de chaque vague trimestrielle d'enquête seront diffusés au réseau ANPE.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les sorties du chômage.

CEE, DARES, DREES, DGAFP

Paris, le 19 novembre 2004 - N° 263/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Changements organisationnels et informatisation »

Volet salariés

Programme : 2006

Émetteurs : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) - Ministère du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2004, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Changements organisationnels et informatisation », COI volet salariés.

L'enquête COI cherche à identifier les changements structurels marquant la vie des entreprises et liés à l'adoption de nouvelles formes d'organisation du travail ou de nouveaux outils techniques. Le volet « salarié » de cette enquête a pour objectif d'éclairer les transformations du travail chez les salariés et de compléter l'information recueillie auprès des entreprises sur les caractéristiques organisationnelles des postes de travail et sur les usages des technologies de l'information et de la communication. Elle fait suite à une enquête réalisée en 1997. Le CEE en coordonne la réalisation. Outre la Dares, participent à l'enquête COI le Sessi, l'Insee, le SCEES et le SES.

Parmi les thèmes abordés dans le volet salarié on peut citer :

- les horaires et l'organisation du temps de travail,
- l'organisation du travail : polyvalence, hiérarchie, communication, apprentissages et reconnaissance des compétences, autonomie, travail collectif, contraintes de rythme ;
- l'utilisation de l'informatique, des télécommunications et des technologies industrielles modernes ;
- l'évaluation, la formation, les modalités de rémunération ;
- la satisfaction au travail, la perception des changements affectant le travail.

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre 2006 auprès de 30 000 personnes au maximum, salariées des entreprises interrogées pour le volet « entreprise » de l'enquête. La collecte sera réalisée par l'Insee, par téléphone ou en face à face lorsque le contact téléphonique a échoué. La durée moyenne de questionnement sera de 35 minutes au maximum.

Le comité de concertation réunira des statisticiens issus de l'administration économique, des représentants des partenaires sociaux, des experts issus du monde académiques (économistes, sociologues, gestionnaires et ergonomes), des entreprises (femmes et hommes de terrain, consultants) et des organisations internationales (OCDE, Eurostat, Fondation de Dublin).

Les premiers résultats seront publiés dans les supports de la Dares, du Sessi, de l'Insee, du CEE. On envisage de publier des résultats couplés entreprise/salariés au cours du dernier trimestre 2007.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

CEE, DARES, DREES, DGAFP**COMITÉ DU LABEL**

Paris, le 24 mars 2006 - N° 230/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête « Changements organisationnels et informatisation »
Volet salariés***Programme : 2006-2007**Emetteurs* : Centre d'Etudes de l'Emploi, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique du ministère de la Fonction Publique*Réunions du comité du label* : 17 octobre 2005 - double-Formation "Ménages" et « Entreprises »
23 mars 2006 - Formation «Ménages »

L'interinformation Statistiques sociales a émis lors de la réunion du 30 septembre 2004, un avis d'opportunité favorable à l'enquête « Changements organisationnels et informatisation » volet salariés.

L'enquête COI cherche à identifier les changements structurels marquant la vie des entreprises et liés à l'adoption de nouvelles formes d'organisation du travail ou de nouveaux outils techniques. Le volet « salariés » de cette enquête permet d'éclairer les transformations du travail chez les salariés et de compléter l'information recueillie auprès des entreprises sur les caractéristiques organisationnelles des postes de travail et sur les usages des technologies de l'information et de la communication (questionnaire principal).

Parmi les thèmes abordés dans le volet « salariés », on peut citer :

- l'organisation du temps de travail,
- l'utilisation de l'informatique au travail, informatique à la maison
- l'organisation du travail : localisation, travail collectif, hiérarchie, communication, entre-aide, autonomie, responsabilité,
- les rythmes et la charge de travail,
- les compétences, la formation,
- les modes de rémunération, l'évaluation,
- la satisfaction au travail, la perception des changements affectant le travail.

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre 2006 auprès de 23 000 personnes au maximum, salariées des entreprises interrogées pour le volet « entreprises » de l'enquête. Un échantillon complémentaire de 2 000 agents de l'Etat et 2000 salariés du secteur hospitalier (privé et public), sera intégré au volet « salariés ». On prévoit aussi d'interroger les personnes qui ne travailleraient plus dans l'entreprise ou le service pour lequel elles ont été tirées (questionnaire secondaire). La collecte sera réalisée par l'Insee, par téléphone ou en face à face si nécessaire. La durée moyenne de questionnement sera de 40 minutes au maximum pour le questionnaire principal et de 15 minutes pour le questionnaire secondaire.

Les premiers résultats seront publiés dans les supports des services demandeurs (DARES, DREES, DGAFP, CEE). Il est envisagé de publier des résultats couplés entreprises/salariés au cours du dernier trimestre 2007.

Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

- une note de synthèse complète sur la méthodologie de l'enquête et le plan de sondage devra être adressée au secrétariat du Comité du label
- la lettre-avis doit être simplifiée, notamment le deuxième paragraphe
- les instructions aux enquêteurs devront être plus précises pour éviter tout biais d'interprétation rendant difficile l'exploitation de certaines questions
- le questionnaire présente quelques questions subjectives, notamment sur la formation et les compétences. Il est demandé au service de bien préciser les concepts afin de limiter au maximum l'ambiguïté des réponses
- le service devra être vigilant sur les efforts à fournir pour retrouver les salariés enquêtés.
- la publication des résultats, notamment ceux de la Fonction publique d'Etat, devra faire état explicitement du fait qu'une partie du champ (Education nationale) n'est pas couverte par cette enquête.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête COI-Volet salariés et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

CEREQ

Paris, le 9 août 2005 - N°178/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif
Génération 2004**

Programme : 2007

Émetteur : Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq)

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif « Génération 2004 ».

Cette enquête a pour objectif de produire des indicateurs standards d'insertion à trois ans, sur des sortants de formation initiale, par niveaux et grands domaines de formation et de produire des indicateurs régionaux de base. Les interrogations suivantes du même échantillon, cinq et sept ans après la sortie du système éducatif, permettront une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur une période de 3 à 7 ans après la sortie du système éducatif. Elles doivent aussi permettre de repérer comment interviennent diverses mesures pour l'emploi ou la formation des jeunes, en début de vie active.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, origine sociale) des jeunes, leur parcours scolaire, leur situation à la date d'enquête et rétrospectivement, leurs situations mois par mois depuis la sortie du système éducatif : emploi, chômage, service national, inactivité, reprise d'études, avec une description plus ou moins détaillée de ces situations.

L'enquête aura lieu au printemps 2007 auprès d'un échantillon national de 40 000 jeunes sortis du système de formation initiale en 2004. Quelques extensions nationales et régionales viendront compléter cet échantillon, en fonction de la demande des Ministères et des régions. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de l'ordre de vingt minutes.

Le comité de concertation sera composé de représentants des deux ministères de tutelles (Education Nationale et Emploi), de l'ONISEP, de branches professionnelles, de partenaires sociaux, de Régions et du monde de la Recherche.

Les résultats seront publiés dans les collections habituelles du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation). Des indicateurs statistiques seront mis en ligne sur le site Web du Céreq. Les individus enquêtés seront informés, au cours de l'enquête, sur les moyens d'accéder aux premiers résultats.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 21 novembre 2006 - n° 295 / D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif
Génération 2004**

Programme : 2007-2011

Émetteur : Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq)

Réunion du comité du label du 20 novembre 2006 (formation Ménages)

La formation Emploi, revenus a émis, lors de sa réunion du 3 juin 2005 , un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif « génération 2004 ».

Cette enquête a pour objectif de produire des indicateurs standards d'insertion à trois ans, sur des sortants de formation initiale, par niveaux et grands domaines de formation et des indicateurs régionaux de base. Les interrogations suivantes du même échantillon, cinq et sept ans après la sortie du système éducatif, permettront une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur une période de 3 à 7 ans après la sortie du système éducatif. Elles doivent aussi permettre de repérer comment interviennent diverses mesures pour l'emploi ou la formation des jeunes, en début de vie active.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, origine sociale) des jeunes, leur parcours scolaire, leur situation à la date d'enquête et rétrospectivement, leur situation mois par mois depuis la sortie du système éducatif : emploi, chômage, service national, inactivité, reprise d'études, avec une description plus ou moins détaillée de ces situations.

L'enquête aura lieu au printemps 2007 auprès d'un échantillon national de 40 000 jeunes sortis du système de formation initiale en 2004. Quelques extensions nationales et régionales viendront compléter cet échantillon, en fonction de la demande des Ministères et des régions.

La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de l'ordre de 20 minutes.

Les résultats seront publiés dans les collections habituelles du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation). Des indicateurs statistiques seront mis en ligne sur le site web du Céreq.

Le Comité du label recommande au service de se rapprocher de l'Unité Méthodes Statistiques (UMS) pour parfaire la rédaction de certains points du questionnaire. Il souhaite également que les efforts appropriés soient accomplis pour récupérer le plus possible de numéros de téléphone en vue du contact avec les enquêtés.

Le service adressera au secrétariat du Comité du label la lettre-avis tenant compte des amendements souhaités, notamment sur la gestion et l'information relative au numéro de téléphone récupéré.

Dans l'hypothèse où le CEREQ aurait l'intention de conduire une post-enquête qualitative basée sur des entretiens semi-directifs auprès des jeunes ayant répondu à la première interrogation de Génération 2004, celle-ci devrait faire l'objet d'un point d'information à la formation ad hoc du CNIS et au Comité du label.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, génération 2004.

DAEI - INSEE

Paris, le 1^{er} août 2005 - N°172/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale Transports 2007

Programme : 2007

Emetteurs : La maîtrise d'ouvrage est confiée au Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, Service économique et statistique
La maîtrise d'œuvre est confiée à l'Insee et la coordination scientifique à l'Inrets.

Au cours de sa réunion du 19 mai 2005, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de cette enquête est la connaissance des déplacements des ménages résidant en France et de leur usage des moyens de transport tant collectifs qu'individuels. Elle s'inscrit dans le prolongement des précédentes enquêtes transports, dont la dernière a été réalisée en 1993-1994.

Ces enquêtes sont les seules sur la mobilité réalisées à cette échelle et qui décrivent tous les déplacements, quels que soient le motif, la longueur, la durée, le mode de transport, la période de l'année ou le moment de la journée. Elles s'intéressent aussi, pour comprendre ces comportements, aux possibilités d'accès aux transports collectifs et aux moyens de transports individuels dont disposent les ménages.

Les thèmes abordés sont les déplacements, de courte et longue distance, des ménages et de leurs membres, selon les différents modes de transport.

L'Enquête Nationale Transport est le seul outil qui permette d'observer les comportements des habitants de toutes les tailles d'agglomérations (notamment les plus petites) et d'estimer des indicateurs de mobilité tout au long de l'année. L'enquête est notamment fiable pour l'appréhension des distances parcourues (véhicules*kilomètres ou voyageurs*kilomètres) ce qui est important pour les problématiques environnementales (émission de polluants locaux ou globaux, consommation d'énergie). Elle permet des comparaisons dans le temps (avec les enquêtes précédentes) et dans l'espace (avec les enquêtes menées à l'échelon local ou dans d'autres pays).

L'enquête interroge des ménages ordinaires de France métropolitaine; elle vise 12 000 ménages répondants. Elle se compose de deux questionnaires, remplies en deux visites, et d'un carnet par véhicule du ménage, où doivent être consignés, pendant 7 jours les déplacements effectués avec le véhicule (lieu de départ et d'arrivée, durée, kilométrage, motifs). Un sous-échantillon d'environ 1 500 personnes volontaires sera équipé d'un GPS pendant une semaine. La comparaison entre ce sous-échantillon et les personnes enquêtées permettra d'apporter de précieux enseignements et de corriger les écarts

L'enquête se déroulera tout au long de l'année 2007. Le temps total d'interrogation sera de 100 mn en moyenne. On prévoit que le carnet comprendra en moyenne une trentaine d'enregistrements.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 septembre 2006 - N° 271/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête nationale sur les transports et les déplacements**

Programme : 2007

Émetteurs : Direction des Affaires Economiques et Internationales (DAEI) et l'INSEE

Réunion du comité du label du 18 septembre 2006 (formation Ménages)

La formation Transports, tourisme a émis, lors de sa réunion du 19 mai 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête nationale Transports 2007.

L'objectif de cette enquête est la connaissance des déplacements des ménages résidant en France métropolitaine et de leur usage des moyens de transport tant collectifs qu'individuels. Elle s'inscrit dans le prolongement des précédentes enquêtes transports, dont la dernière a été réalisée en 1993-1994. Ces enquêtes sont les seules sur la mobilité réalisées à cette échelle et qui décrivent tous les déplacements, quels que soient le motif, la longueur, la durée, le mode de transport, la période de l'année ou le moment de la journée. Elles s'intéressent aussi, pour comprendre ces comportements, aux possibilités d'accès aux transports collectifs et aux moyens de transports individuels dont disposent les ménages.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les déplacements, de courte et longue distance, des ménages et de leurs membres, selon les différents modes de transport utilisés.

L'enquête interroge des ménages ordinaires de France métropolitaine ; elle vise 11 000 ménages répondants pour l'échantillon national, et environ 7 000 pour les extensions régionales qui concerneront la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire, le Midi-Pyrénées et l'Île-de-France.

Au niveau national, un sous-échantillon d'environ 1 500 personnes volontaires sera équipé d'un GPS pendant une semaine, auxquelles s'ajouteront environ 200 autres volontaires en région Midi-Pyrénées.

Les extensions réalisées dans les deux régions Île de France et Pays de Loire permettront une analyse de la mobilité infrarégionale.

La collecte sera réalisée en face à face en deux visites de 45 et 45 minutes en moyenne ; elle sera étalée sur douze mois (du 1^{er} mars 2007 au 29 février 2008) afin de prendre en compte la saisonnalité qui marque la mobilité.

Les résultats seront publiés à partir du 1^{er} trimestre 2009 dans les diffusions Insee-Résultats et fichiers détails.

Le Comité prend note que les recommandations émises au cours du précédent label, en date d'octobre 2005, ont été bien prises en compte.

Le service a été conduit à revoir l'ensemble du questionnaire dans le sens d'un allègement notoire, d'autant que le budget de l'enquête a été révisé à la baisse. Le Comité a signalé au

service un certain nombre d'imperfections dans la version actuelle du questionnaire, et souhaité être destinataire dès que possible d'une version finalisée.

Les derniers tests, qui se dérouleront en octobre prochain, devront permettre d'apporter des précisions sur la mesure des temps, ce qui permettra de fixer le niveau de mobilisation des réserves d'échantillon. Le Comité souhaite être destinataire de ces informations, dans le cadre d'une courte note méthodologique qui précisera également certains autres aspects statistiques du dossier, notamment la mise en œuvre des suréchantillonnages et les traitements aval.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les transports et les déplacements et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire, à l'exception de l'opération complémentaire impliquant l'usage d'un GPS, qui ne s'adressera qu'à des volontaires.

DARES

Paris, le 4 avril 2006 - N° 59/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise
ayant bénéficié de l'Accre en 2004**

Programme : 2006

Émetteur : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) en 2004.

Cette enquête a pour objectif d'enrichir les informations statistiques qui sont disponibles chaque année pour connaître la place de l'Accre dans le processus de création d'entreprise par les chômeurs et dans le processus de retour à l'emploi. Elle permettra de mieux évaluer l'aide et l'accompagnement dont ils ont bénéficié, avec un éclairage spécifique sur le rôle du service public de l'emploi.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la situation du chômeur créateur au regard de l'emploi en septembre 2006, les perspectives en terme d'embauche ou de licenciements pour les mois à venir, l'adéquation entre le projet d'origine et la situation au moment de l'enquête, l'information et l'accompagnement dont ils ont bénéficié au moment de la création, le rôle des aides publiques,...

L'enquête aura lieu en septembre 2006 auprès de 3 000 des 20 000 bénéficiaires de l'Accre au 2^{ème} trimestre 2004 (France métropolitaine). La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 15 à 20 minutes environ.

Le comité de pilotage comprend des représentants de l'association pour la création d'entreprise (APCE), de la Dares, de la direction générale à l'emploi et la formation professionnelle, de directions départementales et régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et de l'Insee. La consultation des partenaires sociaux est en cours.

Les résultats seront publiés en 2007 dans un numéro de *Premières synthèses*.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise
ayant bénéficié de l'Accre en 2004**

Programme : 2006

Émetteur : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Réunion du comité du label du 26 juin 2006 (formation Ménages)

La formation Emploi-revenus a émis, lors de sa réunion du 24 février 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004.

Cette enquête a pour objectif de fournir des informations sur le devenir professionnel des créateurs aidés dans les deux ans et demi qui suivent l'attribution de l'aide, sur leurs motivations lors de la création et les raisons éventuelles de leur échec. Elle permettra de mieux évaluer l'aide et l'accompagnement dont ils ont bénéficié, avec un éclairage spécifique sur le rôle du service public de l'emploi.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la situation du chômeur créateur au regard de l'emploi en septembre 2006, les perspectives en terme d'embauche ou de licenciements pour les mois à venir, l'adéquation entre le projet d'origine et la situation au moment de l'enquête, l'information et l'accompagnement dont ils ont bénéficié au moment de la création, le rôle des aides publiques.

L'enquête aura lieu en septembre 2006 auprès de 3 000 des 20 000 bénéficiaires de l'Accre au 2^{ème} trimestre 2004 (France métropolitaine). La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 15 à 20 minutes environ.

Les résultats seront publiés en 2007 dans un numéro de *Premières Synthèses*.

Pour atteindre ces objectifs de 3 000 bénéficiaires et compte tenu des taux de réponse envisagés, il est prévu un échantillon initial de 11 000 bénéficiaires. Le Comité demande que la gestion de ce stock d'adresses soit géré par le prestataire avec rigueur.

Le Comité du label signale une possibilité de biais de sélection (les chômeurs créateurs ayant bénéficié de l'ACCRES mais n'étant plus à la tête de leur entreprise risquent d'être plus difficilement joignables) et recommande de veiller à limiter autant que possible ce biais. Pour cela, le Comité recommande de tout mettre en œuvre pour essayer de retrouver les adresses manquantes. Dans tous les cas, lors de la sortie des résultats, il sera nécessaire de tenir compte de ce paramètre.

Des imprécisions dans le questionnaire ont été soulevées notamment en ce qui concerne le changement éventuel de domaine d'activités. Il serait par ailleurs préférable de supprimer les questions qui ne pourront pas faire l'objet d'une exploitation statistique. La version définitive du questionnaire devra être transmise dès que possible au secrétariat du Comité du label.

La lettre-avis devra tenir compte des remarques faites en séance.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004.

DARES

Paris, le 29 mai 2006 - N°117/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience
(titres et diplômes de niveau V)**

Programme : 2006

Émetteurs : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Ministère de la santé et des solidarités - Drees - DGAS

Au cours de sa réunion du 3 avril 2006, la formation Education, formation a examiné le projet d'enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience - VAE - (titres et diplômes de niveau V).

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les candidats à la VAE, de caractériser leurs projets, de décrire les différentes étapes de leur parcours, et de mieux comprendre les raisons de l'écart observé entre le nombre de candidats déclarés recevables et le nombre de titres ou diplômes effectivement délivrés par cette procédure. Les résultats de l'enquête alimenteront le rapport d'évaluation, prévu par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui doit être adressé au Parlement par le gouvernement avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la VAE.

Parmi les thèmes abordés on peut citer le profil des candidats, la motivation et l'initiative à l'origine de leur démarche, le parcours de validation, et l'impact de la VAE tant au cours des différentes étapes que sur le parcours professionnel du candidat.

L'enquête aura lieu au 4^{ème} trimestre 2006 auprès de 4 000 à 6 000 candidats à la VAE dont le dossier a été jugé recevable entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2005 pour les titres et diplômes de niveau V des ministères de l'éducation nationale, de l'emploi, ou de la santé. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de vingt minutes environ.

Une réunion de concertation sera organisée pour recueillir l'avis des partenaires sociaux sur le projet de questionnaire.

Les résultats seront publiés dans les collections habituelles de la Dares et de la Drees et du CEREQ.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 21 novembre 2006 - N° 297/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience
(titres et diplômes de niveau V)**

Programme : 2007

Émetteurs : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Ministère de la santé et des solidarités - Drees - Dgas

Réunion du comité du label du 20 novembre 2006 (formation Ménages)

La formation Éducation, formation a émis, lors de sa réunion du 3 avril 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience - VAE - (titres et diplômes de niveau V).

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les candidats à la VAE, de caractériser leurs projets, de décrire les différentes étapes de leurs parcours, et de mieux comprendre les raisons de l'écart observé entre le nombre de candidats déclarés recevables et le nombre de titres ou diplômes effectivement délivrés par cette procédure. Les résultats de l'enquête alimenteront le rapport d'évaluation, prévu par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui doit être adressé au Parlement par le gouvernement avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la VAE.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le profil des candidats, la motivation et l'initiative à l'origine de leur démarche, le parcours de validation, et l'impact de la VAE tant au cours des différentes étapes que sur le parcours professionnel du candidat.

L'enquête aura lieu au premier trimestre 2007 auprès de 4 800 candidats à la VAE. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de vingt minutes environ.

Les résultats seront publiés dans les collections habituelles de la Dares et de la Drees et du Céreq.

Le Comité du label prend acte des efforts accomplis pour traiter les difficultés rencontrées dans la constitution de la base de sondage.

La lettre-avis devra être amendée selon les remarques du Comité.

Le Comité demande au service de veiller à assurer la consultation des partenaires sociaux, comme demandé dans l'avis d'opportunité.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V).

DEPPParis, le 1^{er} août 2002 - N°341/D130**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête « Panel d'étudiants 2002 »**

Programme : 2002 à 2009

Emetteur : Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - Direction de la programmation et du développement (DPD), Sous-direction des études statistiques (SDES)

Au cours de sa réunion du 17 mai 2002, la formation Éducation, formation a examiné le projet de panel d'étudiants 2002.

Cette enquête, qui se situe dans le prolongement du panel d'élèves de sixième recruté en 1995, a pour objet d'organiser un suivi individuel de ces élèves après le baccalauréat, auquel les premiers vont accéder en juin 2002. L'objectif principal est de décrire et d'analyser les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur, en bénéficiant de l'ensemble des données déjà accumulées dans le panel.

L'opération permettra de mesurer les évolutions intervenues depuis le précédent suivi, en particulier relativement aux thèmes suivants : choix d'orientation, réussite en DEUG, poursuites d'études en deuxième cycle, avec la création de la licence professionnelle.

L'enquête aura lieu chaque année en mars, pendant une dizaine d'années à partir de la rentrée 2002, selon l'année d'obtention par les élèves du baccalauréat, et selon leur cheminement dans l'enseignement supérieur. Elle concernera l'ensemble des élèves du panel 1995 titulaires du baccalauréat, tant qu'ils sont inscrits dans une formation, et jusqu'à leur sortie du deuxième cycle universitaire. La collecte sera réalisée par voie postale.

Le comité de pilotage sera mis en place au cours du premier semestre de l'année universitaire 2002-2003 et associera, outre la Direction générale de l'enseignement supérieur et le CEREQ, des laboratoires universitaires travaillant sur ces questions.

Les résultats seront présentés dans le cadre des publications de la Direction de la programmation et du développement, mais aussi d'organismes extérieurs, comme dans le cas des études réalisées dans le cadre du suivi des bacheliers du panel 1989 qui ont fait l'objet de nombreuses publications, y compris dans des publications extérieures comme *Données sociales*.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 octobre 2006 - N° 275/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur le devenir des bacheliers 2002
du panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 1995**

Programme : 2006-2010

Émetteur : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche -
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Réunion du comité du label du 23 octobre 2006 (formation Ménages)

La formation Éducation, formation du CNIS a émis, lors de sa réunion du 17 mai 2002, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête panel d'étudiants 2002. Un premier avis de conformité avait été donné en février 2003 pour une période de trois ans.

L'enquête poursuit l'interrogation du panel 1995 d'élèves de sixième dont les premiers sont parvenus au baccalauréat en 2002. Elle doit permettre de suivre de manière individuelle ces élèves après le baccalauréat.

L'objectif de cette opération est de décrire et d'analyser les choix d'orientation et parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur, en bénéficiant des données déjà accumulées dans le panel.

Parmi les thèmes abordés, on relève : la poursuite des études, les diplômes obtenus, la formation suivie, le degré de satisfaction à l'égard des études engagées, les projets universitaires et professionnels mais aussi l'évolution de la situation professionnelle.

L'enquête a lieu chaque année et concerne tous les élèves bacheliers qui poursuivent leurs études ou qui sont inscrits dans une formation. Tous les répondants seront réinterrogés chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent ne pas poursuivre d'études deux années consécutives.

L'interrogation se déroule en deux phases. La première phase postale, qui comporte une relance, se déroule en avril et mai ; la seconde, téléphonique, intervient à partir de juin jusqu'à fin juillet pour les non-répondants.

En 2006, environ 10 000 élèves lauréats des sessions 2002, 2003, 2004 et 2005, ont été interrogés au moins une fois suivant l'obtention de leur baccalauréat : quelques élèves ayant encore obtenu leur baccalauréat à la session de 2006 seront interrogés pour la première fois en mars 2007 ; par ailleurs, un échantillon de 2 000 bacheliers de la session 2002 âgés de 19 ans ou plus a été joint à l'interrogation des bacheliers 2002 issus du panel, afin de disposer d'un échantillon représentatif de l'ensemble des bacheliers une année donnée.

Les résultats seront publiés dans les *Notes d'informations* de la DEPP.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur le devenir des bacheliers 2002 du panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 1995.

DEPP

Paris, le 29 mai 2006 - N°120/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997**

Programme : 2007- 2021

Émetteur : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche -
Direction de l'évaluation et de la prospective - sous direction des études statistiques.

Au cours de sa réunion du 3 avril 2006, la formation Éducation, formation a examiné la demande de prolongation de l'observation du panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997.

Le panel a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée en CP jusqu'à la fin de la formation secondaire. Il a été mis en place en 1997, notamment pour évaluer les effets sur le déroulement des scolarités de la généralisation depuis 1992 de la politique des cycles à l'école, et pour approfondir la connaissance des carrières scolaires dans l'enseignement primaire. A l'origine, l'observation était prévue pour 10 ans à compter de la rentrée 1997.

La première interrogation a été réalisée en 1997 auprès de 1 570 écoles primaires. Sont interrogés chaque année les chefs d'établissements où sont scolarisés les élèves encore présents dans le panel, soit environ 8 600 élèves en 2006. La période de collecte s'étend de novembre à juin. Les questionnaires papier sont envoyés aux chefs d'établissements par la Sdes pour compléter les informations issues du système de gestion Scolarité

Les résultats sont publiés dans les différents supports éditoriaux de la DEP, au niveau national. La dernière publication est parue dans Education et formation n°72 - octobre 2005 - [Influence des caractéristiques du groupe des pairs sur la scolarité élémentaire](#) - Laurent Davezies

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à la prolongation de l'observation des élèves du panel.

AVIS DE CONFORMITÉ**Panel d'élèves du 1^{er} degré recrutés en 1997
Prolongation de l'observation jusqu'à la fin de la scolarité secondaire**

Programme : 2007-2012

Émetteur : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche -
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Réunion du comité du label du 23 octobre 2006 (formation Ménages)

La formation Éducation, formation du CNIS a émis, lors de sa réunion du 3 avril 2006, un avis d'opportunité favorable à la demande de prolongation de l'observation du panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997.

Le panel a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée en CP jusqu'à la fin de la formation secondaire. Il a été mis en place en 1997, notamment pour évaluer les effets sur le déroulement des scolarités de la généralisation depuis 1992 de la politique des cycles à l'école, et pour approfondir la connaissance des carrières scolaires dans l'enseignement primaire. A l'origine, l'observation était prévue pour 10 ans à compter de la rentrée 1997.

La mise en place du panel 1997 et sa prolongation dans l'enseignement secondaire se justifient par la qualité des informations réunies au cours des huit premières années d'observation. Ces données permettront de disposer d'une connaissance approfondie du milieu familial de l'élève et des facteurs de réussite dans l'enseignement secondaire. De plus, la poursuite du panel permettra également d'observer les premiers effets de la nouvelle loi d'orientation votée en 2005 dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Enfin, les questions d'orientation et d'intégration scolaire des enfants d'immigrés recueillies dans le panel 1997, constituent la seule source statistique d'observation des parcours scolaires des enfants d'immigrés.

La première interrogation a été réalisée en 1997 auprès de 1 570 écoles primaires. Sont interrogés chaque année les chefs d'établissements où sont scolarisés les élèves encore présents dans le panel, soit environ 8 600 élèves en 2006. La période de collecte s'étend de novembre à juin. Les questionnaires papier sont envoyés aux chefs d'établissements par la Sous-Direction des études statistiques pour compléter les informations issues du système de gestion scolarité.

Les résultats seront publiés dans les différents supports éditoriaux de la DEPP, au niveau national.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à la prolongation de l'observation jusqu'à la fin de la scolarité secondaire du panel d'élèves du 1^{er} degré recrutés en 1997 et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

DGER

Paris, le 29 mai 2006 - N°118/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis, 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole**

Programme : 2007 à 2011

Émetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche - Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)

Au cours de sa réunion du 3 avril 2006, la formation Éducation, formation a examiné le projet d'enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole.

Ces enquêtes ont pour objectif de connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou des formations spécifiques après avoir obtenu un CAPA, un diplôme de niveau IV, un BEPA ou BTSA, d'approcher le processus d'insertion professionnelle, de décrire précisément les emplois occupés et de caractériser les secteurs d'activité des jeunes diplômés de l'enseignement agricole. Ces enquêtes, réalisées depuis 1993, sont utilisées aux niveaux central et régional pour la régulation de l'offre de formation de l'enseignement agricole.

Parmi les thèmes abordés on peut citer d'une part les études entreprises par les diplômés et leur taux de réussite, et d'autre part le processus d'insertion professionnelle pour les anciens élèves qui sont sur le marché du travail 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole.

L'enquête aura lieu en alternance tous les deux ans, les années paires auprès des anciens élèves et apprentis de BTSA et de BEPA, les années impaires auprès des anciens élèves des CAPA et diplômés de niveau IV. Les enquêtes sont exhaustives, excepté sur le niveau CAPA qui est échantillonné au 1/20^{ème}. La collecte sera réalisée par téléphone auprès des anciens élèves et apprentis de CAPA, par voie postale pour tous les autres niveaux. Le temps moyen de réponse est de 30 minutes pour l'enquête téléphonique et de 45 minutes pour l'enquête postale.

Le comité de concertation comprend, outre la DGER, des représentants de l'enseignement privé agricole, des services régionaux de la formation et du développement (SRFD), d'experts, de représentants des organismes syndicaux de l'enseignement.

Les résultats seront publiés en juin de l'année suivant celle de l'enquête. Des fiches régionales sont mises à disposition des SFRD à leur demande.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 décembre 2006 - N° 306/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis, 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole**

Programme : 2007 à 2011

Émetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche - Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)

Réunion du comité du label du 18 décembre 2006 (formation Ménages)

La formation Éducation, formation a émis, lors de sa réunion du 3 avril 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole .

Ces enquêtes ont pour objectif de connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou des formations spécifiques après avoir obtenu un CAPA, un BEPA, un diplôme de niveau IV ou un BTSA, d'approcher le processus d'insertion professionnelle, de décrire précisément les emplois occupés et de caractériser les secteurs d'activité des jeunes diplômés de l'enseignement agricole.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer d'une part le type d'études entreprises par les diplômés et leur taux de réussite, et d'autre part le pourcentage d'insertion professionnelle des anciens élèves qui sont sur le marché du travail 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole.

L'enquête aura lieu en alternance tous les deux ans, les années paires auprès des anciens élèves et apprentis de BTSA et de BEPA, les années impaires auprès des anciens élèves et apprentis des CAPA et des inscrits à un diplôme de niveau IV. Les enquêtes sont exhaustives, excepté sur le niveau CAPA qui est échantillonné au 1/20^{ème}.

La collecte sera réalisée par téléphone auprès des anciens élèves et apprentis de CAPA et par voie postale pour tous les autres niveaux. Le temps moyen de réponse est de 30 minutes pour l'enquête téléphonique et de 45 minutes pour l'enquête postale.

Les résultats seront publiés en juin de l'année suivant celle de l'enquête. Des fiches régionales sont mises à disposition des SFRD à leur demande.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique aux enquêtes de cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis, 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT

Paris, le 8 septembre 2004 n°189/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des justiciables

Enquête de suivi des victimes d'un délit de violence volontaire ou d'atteinte aux biens

Programme : 2005 et suivants

Emetteur : Sous-direction statistique du ministère de la justice

Au cours de sa réunion du 25 mai 2004, la formation Démographie Conditions de vie a examiné le projet d'enquête auprès des justiciables.

Cette enquête est la première d'un ensemble d'enquêtes de suivi des décisions de justice auprès des justiciables. L'objectif est de recueillir des informations sur le souvenir et la perception de la procédure, les suites des décisions de justice et la satisfaction du justiciable. Les résultats de l'enquête contribueront à étoffer les indicateurs de la LOLF. Deux directions du ministère de la justice sont à l'origine de la demande : la direction des affaires criminelles et des grâces, et le service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville.

Parmi les thèmes abordés on peut citer le souvenir des événements de la procédure judiciaire, l'accès à la justice, la compréhension de la procédure, la satisfaction concernant l'accueil et l'information, le sentiment d'avoir été pris en compte, le sentiment que la « justice a été rendue », la suite de la décision de justice (dommages et intérêt, réparation). Les données de l'enquête seront rapprochées des données de la procédure et en particulier du type de procédure.

L'enquête aura lieu auprès de 2 000 à 5 000 personnes sélectionnées dans les bases de gestion des procédures pénales, en fonction de la procédure suivie (comparution immédiate, citation directe, médiation pénale). La collecte sera réalisée en 2005 sur des affaires clôturées fin 2004 ou début 2005. Elle se fera par téléphone, avec une durée de questionnement de 15 minutes maximum.

La fédération des associations d'aide aux victimes sera consultée sur le questionnaire élaboré par les services intéressés du ministère de la justice.

Les études résultant de l'enquête seront publiées dans Infostat-Justice et dans d'autres publications du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 janvier 2006 - N° 202/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête auprès des justiciables (particuliers victimes d'infractions pénales)

Programme : 2006 et suivantes

Émetteur : Ministère de la Justice - Direction de l'administration générale et de l'équipement
Réunion du comité du label du 23 janvier 2006 (formation Ménages)

La formation Démographie Conditions de vie a émis lors de la réunion du 25 mai 2004, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête auprès des justiciables.

Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations sur le souvenir et la perception de la procédure, les suites des décisions de justice et la satisfaction du justiciable.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le souvenir des événements de la procédure judiciaire, l'accès à la justice, la compréhension de la procédure, la satisfaction concernant l'accueil et l'information, le sentiment d'avoir été pris en compte, le sentiment que la « justice a été rendue », la suite de la décision de justice (dommages et intérêts, réparations). Les données de l'enquête seront rapprochées des données de la procédure et en particulier du type de procédure.

L'enquête aura lieu auprès de 5 000 victimes de délit sélectionnées dans les bases « affaires » de gestion des procédures pénales des Tribunaux de Grande Instance. La collecte sera réalisée sur des affaires qui ont fait l'objet en 2005 d'une réponse pénale (jugement rendu ou mesure alternative aux poursuites) et s'effectuera par téléphone en mars 2006, avec une durée de questionnement de 20 minutes maximum.

Les résultats de l'enquête contribueront à étoffer les indicateurs de la LOLF. Les études résultant de l'enquête seront publiées dans Infostat-Justice et dans d'autres publications du ministère.

La lettre-avis et le questionnaire ont fait l'objet de remarques qui seront à prendre en compte dans la version définitive qui servira pour l'enquête de 2006.

Le Comité recommande au service de se rapprocher de l'Unité Méthodes Statistiques (UMS) pour définir la méthodologie du traitement aval, notamment les opérations de correction de la non-réponse.

Les tribunaux de grande instance des grandes villes de province ne seront pas représentés dans l'échantillon 2006 car la base de données relative à ces TGI n'est pas disponible. Toutefois, le service est invité à corriger la stratification de l'échantillon en réincorporant ces TGI des grandes villes de province, dès que la base sera prête et opérationnelle, si possible à partir des enquêtes de 2007.

Un point d'information devra être fait sur la suite donnée à ces recommandations et sur les éventuelles évolutions à venir de cette enquête, par exemple lors de la présentation au Comité du label de l'enquête annoncée portant sur les procédures civiles.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des justiciables victimes d'infractions pénales.

DREES

Paris, le 13 juillet 2005 - N°152/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur l'aide médicale de l'Etat**

Programme : 2006

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Au cours de sa réunion du 6 juin 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur l'aide médicale de l'Etat (AME).

Cette enquête a pour objectif d'évaluer le dispositif de l'aide médicale de l'Etat en apportant des éléments de connaissance sur les caractéristiques des bénéficiaires, et plus généralement des personnes pouvant y prétendre. Elle est réalisée à la demande du ministère de la santé et des solidarités.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les caractéristiques socio-démographiques, les conditions de vie, la durée de séjour en France, l'état de santé, le recours aux soins avant et depuis l'admission à l'AME.

L'enquête est prévue au début de l'année 2006 auprès d'un échantillon de 3 000 personnes, bénéficiaires effectifs ou personnes susceptibles d'avoir droit à l'AME, réparties sur sept départements qui concentrent l'essentiel des bénéficiaires. Elle comportera un double questionnement auprès des équipes de soins et auprès des personnes elles-mêmes. La collecte sera réalisée en face à face par une société d'enquête et des traducteurs. La durée de l'interview est estimée à vingt minutes.

Une enquête complémentaire, plus légère, auprès de structures autres que des structures de soins (permanences juridiques, associations,...), qui permettrait de comparer un certain nombre de caractéristiques de populations recourant et ne recourant pas aux soins pourrait être prise en charge, de manière un peu décalée dans le temps, par des chercheurs.

Un groupe de travail composé des représentants de centres de soins associatifs, des professionnels ayant une activité auprès des populations défavorisées en établissements de santé et des représentants de différentes directions du ministère chargé de la santé est en place. Il est prévu de réunir un comité de suivi plus large, associant notamment les fédérations hospitalières.

Les résultats seront diffusés dans les publications de la Drees.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 septembre 2006 - N° 269/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête auprès des bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat
(AME)**

Programme : 2006

Émetteur : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et ministère de la santé et des solidarités - Drees

Réunion du comité du label du 18 septembre 2006 (formation Ménages)

La formation Santé, protection sociale a émis, lors de sa réunion du 6 juin 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur l'aide médicale de l'Etat (AME).

Cette enquête a pour objectif d'évaluer le dispositif de l'aide médicale de l'Etat en apportant des éléments de connaissance sur les caractéristiques des bénéficiaires, et également des personnes pouvant y prétendre. Elle est réalisée à la demande du ministère de la santé et des solidarités.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les caractéristiques socio-démographiques
- les conditions de vie
- la durée de séjour en France
- l'état de santé
- le recours aux soins avant et depuis l'admission à l'AME.

L'enquête est prévue fin 2006 auprès d'un échantillon de 1 500 personnes bénéficiaires effectifs ou personnes susceptibles d'avoir droit à l'AME repérées lors de leurs contacts avec une structure de soins (centres de consultation gratuits, consultations externes et unités d'hospitalisation des établissements de santé, médecins généralistes libéraux

L'enquête sera effectuée dans les départements de Paris et de la Seine-Saint Denis qui concentrent la moitié des bénéficiaires. Elle comportera dans la mesure du possible un double-questionnement auprès du médecin et auprès des personnes elles-mêmes.

Les entretiens réalisés en face à face auprès des personnes dans les lieux de soins ont une durée de 20 minutes environ.

Les résultats seront diffusés dans le cadre des publications de la Drees (Etudes et Résultats).

Le Comité du label demande au service d'être attentif, notamment au moment de la diffusion des résultats, aux limites du champ, du protocole et de la représentativité de l'enquête, dans la mesure où celle-ci s'apparente plus à une enquête monographique qu'à une opération statistique classique.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'aide médicale de l'Etat (AME).

DREES

Paris, le 13 juillet 2005 - N°153/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête auprès des résidents des établissements d'hébergement
pour personnes âgées**

Programme : 2006

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Au cours de sa réunion du 6 juin 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête auprès des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Cette enquête a pour objectif d'actualiser les connaissances sur les conditions de vie des personnes âgées résidant en établissement, les modalités de leur prise en charge et leur degré de satisfaction. Elle s'inscrit dans la phase d'évaluation des politiques publiques du plan « vieillissement et solidarités ».

Parmi les thèmes abordés dans le questionnement des résidents (ou de leur famille) on peut citer : les soins dont bénéficient les résidents, les relations avec le personnel et les autres résidents, les activités de loisir offertes aux résidents, les marges de choix dans les décisions relatives à la vie quotidienne, l'accueil et le passage du domicile à l'institution. Les gestionnaires des établissements seront interrogés sur les principales prestations offertes, les équipements et les projets d'établissement.

L'enquête est prévue au deuxième semestre 2006 auprès d'un échantillon de 500 à 600 établissements (logements-foyers, maisons de retraite et unités de soins de longue durée) et de 3 000 à 4 000 résidents tirés au sort dans ces établissements. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteurs. L'entretien ne devrait pas dépasser une heure.

Le comité de concertation réunira les représentants des ministères chargés de l'action sociale et de la santé (Drees, direction générale de l'action sociale, direction des hôpitaux et de l'organisation des soins), de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), du ministère de l'équipement, des représentants des établissements et des personnes retraitées.

Les premiers résultats seront diffusés en 2007 dans les publications de la Drees.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 décembre 2006 - N° 307/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête auprès des résidents des établissements d'hébergement
pour personnes âgées**

Programme : 2007

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Réunion du comité du label du 18 décembre 2006 (formation Ménages)

La formation Santé, protection sociale a émis, lors de sa réunion du 6 juin 2005, un avis d'opportunité favorable au projet auprès d'enquête auprès des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Cette enquête a pour objectif d'apprécier la qualité de la prise en charge dans ces établissements du point de vue des résidents, de connaître leur niveau de satisfaction quant aux prestations fournies et de repérer les circonstances qui les ont conduits à entrer en institution.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'accueil et le passage du domicile à l'institution, la vie quotidienne en établissement (restauration, animations, relations avec le personnel et les autres résidents, marges de choix des résidents) et les soins.

Les gestionnaires des établissements seront interrogés sur les conditions d'accueil générales et sur les principales prestations offertes dans leur établissement.

L'enquête est prévue au premier semestre 2007 auprès d'un échantillon de 500 à 600 établissements (logements-foyers, maisons de retraite et unités de soins de longue durée) et de 3 000 à 4 000 résidents tirés au sort dans ces établissements. Il est également prévu d'interroger un proche de chaque résident sélectionné.

La collecte auprès des résidents sera réalisée en face à face par enquêteurs. L'entretien ne devrait pas dépasser une heure. La collecte auprès des proches sera réalisée par entretiens téléphoniques d'environ une demi-heure.

Les premiers résultats seront diffusés en 2007 dans les publications de la Drees.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

DREES

Paris, le 20 septembre 2004 - N°199/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête auprès des usagères des maternités**

Programme : 2005

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - ministère de la santé et de la protection sociale

Au cours de sa réunion du 1^{er} juin 2004, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête auprès des usagères des maternités.

Cette enquête a pour objectif d'analyser les modalités de choix d'une maternité, les trajectoires entre les maternités, les choix de types de suivi, les liens entre la médecine de ville et les établissements de santé. Elle s'inscrit dans le cadre du plan de périnatalité qui sera bientôt porté à la connaissance du public.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les motifs du choix d'une maternité, la qualité perçue de l'accueil et de la prise en charge, les suites de la prise en charge en lien avec la médecine de ville, la connaissance qu'ont les femmes des ressources disponibles en matière de maternité, par exemple l'existence des différents niveaux, et également les caractéristiques socio-démographiques et la protection en matière d'assurance maladie.

L'enquête aura lieu au cours du second semestre 2005 auprès d'un échantillon de femmes tiré dans un échantillon de maternités. La collecte sera réalisée par entretien téléphonique, avec une durée de questionnement de 20 à 30 minutes environ.

Le comité de concertation devrait être constitué de représentants des établissements de santé, des professionnels et des usagers. Il devrait se réunir d'ici la fin de l'année, quand l'enquête qualitative aura été menée à bien.

Les résultats seront publiés et présentés dans différents colloques par la Drees.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête auprès des usagères des services de maternités**

Programme : 2006

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques -
Ministère de la santé et de la protection sociale

Réunion du Comité du label du 22 mai 2006 (formation Ménages)

La formation Santé, protection sociale a émis, lors de sa réunion du 1^{er} juin 2004, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête auprès des usagères des maternités.

L'enquête a pour objectif d'analyser les modalités de choix d'une maternité, les trajectoires entre les maternités, les choix de types de suivi, les liens entre la médecine de ville et les établissements de santé. Elle s'inscrit dans le cadre du plan de périnatalité qui sera bientôt porté à la connaissance du public.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer notamment :

- Les motifs du choix d'une maternité
- La qualité perçue de l'accueil et de la prise en charge
- Les suites de la prise en charge en lien avec la médecine de ville
- La connaissance qu'ont des femmes quant aux des ressources disponibles en matière de maternité
- Les caractéristiques socio-démographiques et la protection en matière d'assurance maladie.

L'enquête aura lieu au cours du second semestre 2006 auprès d'un échantillon de femmes tiré dans un échantillon de maternités. La collecte sera réalisée par entretien téléphonique, avec une durée de questionnement de 20 minutes.

Les résultats seront publiés et présentés dans différents colloques par la Drees.

L'enquête prévoit de réaliser la collecte sur une seule période de l'année ; le Comité attire l'attention du service sur les éventuels problèmes de représentativité temporelle et recommande que la communication autour des résultats de l'enquête soit suffisamment claire pour ne pas entraîner d'interprétation erronée.

Le dispositif de communication sur le protocole et, notamment, la lettre d'accompagnement auprès des enquêtées, devront être brefs mais personnalisés. Il est demandé au service d'adresser au secrétariat du Comité l'ensemble de ce dispositif quand il sera mis au point.

Le questionnaire ayant fait l'objet d'un certain nombre de remarques, le service s'engage soit à les prendre en compte soit à leur apporter des éléments de réponse. Un exemplaire du questionnaire définitif sera ensuite adressé au secrétariat du Comité.

Enfin, le Comité recommande que des questions sur les caractéristiques socio-démographiques des enquêtées (notamment, la catégorie socio-professionnelle) soient intégrées dans le questionnaire.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des usagères des services de maternités.

DREES

Paris, le 13 juillet 2005 - N°154/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur l'insertion des allocataires de minima sociaux**

Programme : 2006

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Au cours de sa réunion du 6 juin 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur l'insertion des allocataires de minima sociaux.

Cette enquête porte sur l'insertion des allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de parent isolé (API) et de l'allocation spécifique de solidarité (ASS). Elle a pour objectif d'étudier l'impact de la loi du 18 décembre 2003 qui a entraîné la décentralisation du RMI et la création du revenu minimum d'activité (RMA). Elle vise également à fournir des premiers éléments sur l'impact de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- les trajectoires des allocataires inscrits en décembre 2004,
- l'accompagnement social et professionnel dans ces trajectoires lors du passage par les dispositifs de minimum social,
- la connaissance des dispositifs prévus par la loi de cohésion sociale et la loi de décentralisation du RMI,
- les conditions de vie, la santé, le logement, les difficultés financières.

L'enquête est prévue au deuxième trimestre 2006 auprès d'un échantillon d'au moins 1 000 allocataires de chacun des minima, et sans doute le double ou le triple pour les allocataires du RMI. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteurs. La durée de l'entretien est estimée à une heure.

Des enquêtes qualitatives auprès d'un échantillon de bénéficiaires peuvent être envisagées en complément. Des extensions départementales sont prévues dans quatre départements pour appréhender d'éventuelles disparités départementales compte tenu des différences de contextes socio-économiques et du caractère décentralisé du RMI.

Le comité de concertation est composé de la Cnaf, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, l'Insee, la DGAS, la DGEFP, la Dares, l'Unedic, la CCMSA, l'ANPE et l'Afpa.

Les résultats feront l'objet d'études publiées dans les supports des partenaires de l'opération.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur l'insertion des bénéficiaires de trois minima sociaux : API, ASS, RMI

Programme : 2006

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et ministère de la santé et des solidarités
Réunion du comité du label du 23 mars 2006 (formation Ménages)

Au cours de la réunion du 6 juin 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur l'insertion des allocataires de minima sociaux.

Cette enquête porte sur l'insertion des allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de parent isolé (API) et de l'allocation spécifique de solidarité (ASS). Elle a pour objectif d'étudier l'impact de la loi du 18 décembre 2003 qui a entraîné la décentralisation du RMI et la création du revenu minimum d'activité (RMA). Elle vise également à fournir des premiers éléments sur l'impact de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les trajectoires des allocataires inscrits en décembre 2004,
- l'accompagnement social et professionnel dans ces trajectoires lors du passage par les dispositifs de minimum social,
- la connaissance des dispositifs prévus par la loi de cohésion sociale et la loi de décentralisation du RMI,
- les conditions de vie, la santé, le logement, les difficultés financières.

L'enquête est prévue au deuxième trimestre 2006 auprès d'un échantillon d'au moins 1 000 allocataires de chacun des minima, et sans doute le double pour les allocataires de l'API et le triple pour les allocataires du RMI. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteurs. La durée de l'entretien est estimée à une heure.

Des enquêtes qualitatives auprès d'un échantillon de bénéficiaires peuvent être envisagées en complément. Des extensions départementales seront prévues dans quatre départements pour appréhender d'éventuelles disparités départementales compte tenu des différences de contextes socio-économiques et du caractère décentralisé du RMI.

Les résultats feront l'objet d'études publiées dans les supports des partenaires de l'opération.

Le Comité du label demande au service de préciser, dans une note technique, les éléments détaillés du plan de sondage et de la méthodologie. Le service pourra à cette fin se rapprocher de l'UMS.

Par ailleurs, il est également conseillé au service de consulter l'UMS afin d'améliorer la formulation de certaines questions, l'enchaînement des différentes parties du questionnaire et la rédaction de la lettre-avis.

Le Comité du label regrette que les DOM ne soient pas dans le champ couvert par l'enquête.

Le Comité du label rappelle la nécessité d'une consultation des partenaires sociaux, notamment quand le thème de l'enquête inclut une forte dimension sociale et ressortit de l'évaluation des politiques publiques.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'insertion des allocataires de minima sociaux.

DREES

Paris, le 13 juillet 2005 - N° 155/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur le profil et le parcours des migrants
récemment arrivés ou régularisés en France**

Programmes : 2006 et 2007

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Au cours de sa réunion du 6 juin 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur le profil et le parcours des migrants récemment arrivés ou régularisés en France.

Cette enquête, qui se déroulera en deux vagues à un an d'intervalle, a pour objectif d'appréhender le projet migratoire, son évolution dans le temps, son caractère individuel ou familial, les rapports et les interactions avec les institutions auxquelles sont confrontées les personnes arrivant en France. Outre la Drees, les utilisateurs potentiels des résultats sont la direction de la population et des migrations (DPM) et l'office des migrations internationales (OMI), chargés de gérer le dispositif d'accueil des primo-arrivants, ainsi que des administrations ou des organismes de recherche travaillant sur le thème de l'immigration, des circulations migratoires ou de l'intégration, notamment l'Ined et l'Insee.

Parmi les thèmes abordés on peut citer le profil des migrants en termes de configuration familiale, la profession exercée au préalable, les motivations du départ du pays d'origine, les parcours migratoires depuis le pays d'origine, les conditions d'arrivée en France de la famille (de façon groupée ou échelonnée), les connaissances et les réseaux d'appui, les liens avec le pays d'origine et l'accès aux droits et aux différents services sociaux en France (emploi, scolarisation, logement et santé). Les questions porteront également sur les projets et les attentes de ces populations, qui peuvent différer selon le motif d'entrée en France.

La première vague de l'enquête est prévue au deuxième trimestre 2006, auprès d'un échantillon de 5 000 à 6 000 personnes ayant obtenu un titre de séjour d'au moins un an, qu'elles aient ou non signé un contrat d'accueil et d'intégration. La seconde vague sera réalisée au deuxième trimestre 2007. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteurs avec traduction. La durée de l'entretien ne dépassera pas une heure à chaque vague.

Le comité de concertation est composé de représentants de la DPM, de l'Omi, de l'Insee, de l'Ined et de chercheurs de l'Ires, de Sciences Po et de l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (Oriv).

Les résultats feront l'objet d'études publiées dans les supports des partenaires de l'opération.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 février 2006 - N° 218/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur le profil et le parcours des migrants
récemment arrivés ou régularisés en France**

Programme : 2006-2007

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Réunion du comité du label du 23 février 2006 (formation Ménages)

La formation Santé, protection sociale a émis, lors de sa réunion du 6 juin 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur le profil et le parcours des migrants récemment arrivés ou régularisés en France.

Cette enquête qui se déroulera en deux vagues à un an d'intervalle, a pour objectif d'appréhender le projet migratoire, son évolution dans le temps, son caractère individuel ou familial, les rapports et les interactions avec les institutions auxquelles sont confrontées les personnes arrivant en France.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le profil des migrants en termes de configuration familiale, la profession exercée au préalable, les motivations du départ du pays d'origine, les parcours migratoires depuis le pays d'origine, les conditions d'arrivée en France de la famille, les connaissances et les réseaux d'appui, les liens avec le pays d'origine, et l'accès aux droits et aux différents services sociaux en France. Les questions porteront également sur les projets et les attentes de ces populations, qui peuvent différer selon le motif d'entrée en France.

La première vague de l'enquête est prévue au deuxième trimestre 2006, auprès d'un échantillon de 5 000 à 6 000 personnes ayant obtenu un titre de séjour d'au moins un an, qu'elles aient ou non signé un contrat d'accueil ou d'intégration.

La seconde vague sera réalisée au deuxième trimestre 2007.

La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur avec traduction. La durée de l'entretien ne dépassera pas une heure à chaque vague.

Les résultats feront l'objet d'études publiés dans les supports des partenaires de l'opération.

Le service devra se rapprocher de l'Unité Méthodes Statistiques (UMS) pour revoir la formulation trop abstraite de certaines questions, les rendant difficiles à administrer auprès de personnes immigrées ayant une connaissance imparfaite de notre langue, ou pour lesquelles la traduction risquerait de ne pas rendre compte correctement de la complexité des concepts utilisés.

Un contrôle de la qualité de la traduction du questionnaire dans différentes langues devra être effectué par le service.

Les tests de la mi-avril devront permettre d'arbitrer les choix à opérer afin que la durée du questionnaire n'excède pas 60 minutes.

Des spécifications rigoureuses en matière de méthodologie devront être édictées et transmises à l'Institut de sondage, notamment sur la question de la gestion des échantillons, et un contrôle de leur respect devra être opéré.

Le service devra présenter à la séance du Comité du label de juin 2006, sous la forme d'information, les points suivants :

- **bilan du test réalisé en avril 2006**
- **version définitive, améliorée et simplifiée, du questionnaire, tenant compte des remarques du Comité et des résultats du test**
- **justification sur la durée du questionnement**

L'opération pourra alors être validée définitivement par le Comité du label.

Par ailleurs, la conservation des coordonnées des personnes interrogées à l'issue des deux interrogations devra être assurée par la Drees et non par l'Institut de sondage. Si une éventuelle troisième vague est envisagée, un avenant au marché conclu avec ce dernier pourra alors définir les conditions de réutilisation de ces coordonnées par l'Institut de sondage.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur le profil et le parcours des migrants récemment arrivés ou régularisés en France.

DREES

Paris, le 25 novembre 2005- N° 264/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur les demandeurs de l'allocation adulte handicapé**

Programme : 2006

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et ministère de la santé et des solidarités.

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur les demandeurs de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Cette enquête a pour objectif de connaître les caractéristiques de la population demandant l'AAH et de comprendre les raisons de l'accord ou de refus de l'attribution de l'allocation.

Parmi les thèmes abordés on peut citer le type de handicap, le profil socio-démographique, la formation initiale et les trajectoires des demandeurs vis-à-vis de l'emploi, la nature des emplois occupés, la décision d'attribution de l'AAH et le bénéfice des autres prestations liées au handicap, les conditions de vie, de santé, de logement ; le niveau de vie, les difficultés financières ; la sociabilité.

L'enquête aura lieu au second semestre 2006 auprès d'un échantillon de 4 000 à 6 000 demandeurs de l'AAH, en privilégiant les premières demandes. Les demandeurs seront sélectionnés dans les bases de gestion administratives des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) d'environ 10 à 20 départements (certains avec peu de demandeurs, d'autres avec de nombreux demandeurs) choisis pour assurer la représentativité nationale. L'enquête comportera deux volets : un recueil d'informations contenues dans les dossiers des demandeurs (à la MDPH) et une interview réalisée au domicile du demandeur, en face à face, d'une durée moyenne d'environ une heure.

Il n'est pas prévu de comité de concertation. Un groupe de pilotage animé par la Drees réunira notamment des membres de la CNSA, de la Dares, de la DGAS, de la DGEFP et des organismes sociaux (CNAF, CCMSA).

Les résultats feront l'objet d'études dans la publication (Etudes et résultats) de la Drees. Les données seront mises à disposition des chercheurs ou des organismes intéressés dans le cadre d'un groupe d'exploitation piloté par la Drees.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 27 juin 2006 - N° 256/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur les demandeurs de l'allocation aux adultes handicapés**

Programme : 2006

Émetteur : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Ministère de la santé et des solidarités – - DREES

Réunion du comité du label du 26 juin 2006 (formation Ménages)

La formation Santé, protection sociale a émis, lors de sa réunion du 4 novembre 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur les demandeurs de l'allocation aux adultes handicapés.

Cette enquête a pour objectif de connaître les caractéristiques de la population demandant l'allocation aux adultes handicapés(AAH) et de comprendre les raisons de l'accord ou de refus de l'attribution de l'allocation.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le type de handicap, le profil socio-démographique, la formation initiale et les trajectoires des demandeurs vis-à-vis de l'emploi, la nature des emplois occupés, la décision d'attribution de l'AAH et le bénéfice des autres prestations liées au handicap, les conditions de vie, de santé ; le niveau de vie, les difficultés financières ; la sociabilité.

L'enquête aura lieu au second semestre 2006 auprès d'un échantillon de 4 000 à 6 000 demandeurs de l'AAH,. Les demandeurs seront sélectionnés dans les bases de gestion administrative des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) de 12 départements choisis pour assurer la représentativité nationale.

L'enquête comportera deux volets : un recueil d'informations contenues dans les dossiers des demandeurs et une interview réalisée au domicile du demandeur, en face à face, d'une durée moyenne d'environ une heure.

Les résultats feront l'objet d'études dans la publication (Etudes et résultats) de la Drees. Les données seront mises à disposition des chercheurs ou des organismes intéressés dans le cadre d'un groupe d'exploitation piloté par la Drees.

Le Comité a noté que le questionnaire développe assez modérément les aspects « Conditions de vie et logement » de la personne handicapée, alors même qu'il s'agissait d'objectifs retenus par l'avis d'opportunité.

Le Comité suggère fortement de gérer strictement l'échantillon de réserve pour inciter la société de service à faire tous les efforts nécessaires pour exploiter au mieux les adresses du fichier d'enquête.

Dans la lettre-avis, le terme « autorisation » sera remplacé par « acceptation ». Le coupon-réponse du verso devra être consacré à la collecte des refus, ce qui conduira à considérer a priori les non-réponses comme des acceptations de participer à l'enquête.

La question « BAVIS » du questionnaire s'adressant aux enquêteurs devra être supprimée.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les demandeurs de l'allocation adulte handicapé.

DREES

Paris, le 25 novembre 2005 - N 263/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants

Programme : 2007

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et ministère de la santé et des solidarités.

Au cours de sa réunion du 4 novembre 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants.

Cette enquête a pour principal objectif de décrire les conditions de garde des enfants de moins de 7 ans et d'apprécier ainsi les changements en matière d'aide à la garde et à la conciliation vie familiale/vie professionnelle induits par la mise en place du dispositif de la Paje au 1^{er} janvier 2004. Elle a aussi comme objectif d'étudier les modes de garde des enfants de 3 à moins de 7 ans. L'enquête s'inscrit dans le cadre du schéma général d'évaluation des mesures annoncées lors de la Conférence de la famille de 2003. Elle fait suite à l'enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants réalisée en 2002.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- Les modes de garde et d'accueil principaux pour chaque enfant de moins de 7 ans ;
- Les combinaisons des modes d'accueil et de garde pour chaque enfant de moins de 7 ans sur une semaine type ;
- La situation détaillée des parents par rapport à l'emploi et leurs horaires de travail ;
- Le coût des modes de garde et d'accueil ;
- Les difficultés d'accès aux services d'accueil ;
- Les raisons du recours à un service d'accueil.

L'enquête aura lieu au printemps 2007 auprès d'un échantillon de 5 000 familles ayant au moins un enfant de moins de 7 ans. L'enquête sera réalisée en principe en face à face avec l'un des parents de(s) l'enfant(s) pour une durée moyenne qui ne pourra excéder soixante minutes.

Il n'est pas prévu de comité de concertation. Un groupe de pilotage réunissant notamment des membres de la Direction de la sécurité sociale, de la Dgas, de la Cnaf, du Cerc, de l'Insee et de la Dares sera animé par la Drees.

Les résultats seront diffusés dans le cadre des publications de la Drees (Etudes et résultats) et des autres participants au groupe d'exploitation.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 septembre 2006 - N° 268/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur les modes de garde et d'accueil
des jeunes enfants en 2007**

Programme : 2007

Émetteur : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et ministère de la santé et des solidarités - Drees

Réunion du comité du label du 18 septembre 2006 (formation Ménages)

La formation Santé, protection sociale a émis, lors de sa réunion du 4 novembre 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants.

Cette enquête a pour principal objectif de décrire les conditions de garde des enfants de moins de 7 ans et d'apprécier ainsi les changements en matière d'aide à la garde et à la conciliation de vie familiale/vie professionnelle induits par la mise en place du dispositif de la Paje au 1^{er} janvier 2004.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- les modes de garde et d'accueil principaux pour chaque enfant de moins de 7 ans ;
- les combinaisons des modes d'accueil et de garde pour chaque enfant de moins de 7 ans sur une semaine type ;
- la situation détaillée des parents par rapport à l'emploi et leurs horaires de travail ;
- le coût des modes de garde et d'accueil ;
- les difficultés d'accès aux services d'accueil ;
- les raisons du recours à un service d'accueil.

L'enquête aura lieu au printemps 2007 auprès d'un échantillon de 6 600 familles ayant au moins un enfant né après le 01/01/2000. L'enquête sera réalisée en face avec l'un des parents de(s) enfant(s) pour une durée moyenne qui ne pourra excéder 60 minutes.

Les résultats seront diffusés dans le cadre des publications de la Drees (Etudes et Résultats) et des autres participants au groupe d'exploitation.

Le Comité du label demande au service de présenter, après consultation auprès de l'UMS, une note méthodologique portant sur les points statistiques évoqués en séance (champ de l'enquête et éventuels défauts de couverture, échantillonnage et redressements en aval de la collecte). Il est notamment demandé quelques précisions complémentaires sur les spécificités méthodologiques de l'enquête 2007 : utilisation conjointe de la base du recensement de la population de 2006 et de la base CNAF (et traitements statistiques afférents), méthodes de calage et de traitement de la non-réponse.

Un bilan des tests réalisés en fin d'année accompagné de la dernière version du questionnaire devra être adressé au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007.

DREES, DARES

Paris, le 13 juillet 2005 - N°151/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Santé et itinéraire professionnel

Programme : 2006

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Au cours de sa réunion du 6 juin 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête « Santé et itinéraire professionnel ».

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les déterminants de la santé liés aux grandes caractéristiques des parcours professionnels et des conditions de travail, et de repérer l'incidence de l'état de santé sur le parcours professionnel des personnes, les aléas de carrière ou les discriminations éventuelles qu'elles ont pu rencontrer. L'enquête est réalisée à l'initiative de la Drees et de la Dares (ministère chargé du travail) pour répondre à des demandes exprimées au Cnis.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les principales caractéristiques de la vie des personnes-emploi, vie familiale, scolarité, formation et mobilité géographique- le travail et les conditions de travail actuels et passés, la santé perçue actuellement, et des éléments rétrospectifs concernant la santé.

L'enquête est prévue au quatrième trimestre 2006 auprès de 10 000 à 15 000 personnes âgées de 20 à 74 ans vivant dans des ménages ordinaires. L'échantillon sera tiré dans l'échantillon démographique permanent (EDP). Une ré interrogation est prévue après trois à cinq ans. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur. Le temps de réponse prévu est d'une heure en moyenne ; il ne devrait pas dépasser 90 minutes pour les personnes ayant un parcours professionnel complexe.

Le comité de suivi est composé de représentants de syndicats d'employeurs, de syndicats de salariés, de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph), de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH), de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et des directions concernées des ministères chargés de la santé et du travail.

Les résultats feront l'objet d'études publiées dans les supports des différents organismes partenaires de l'opération.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête Santé et Itinéraire Professionnel**

Programme : 2006-2010

Émetteurs : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Réunions du comité du label des 23 janvier et 4 mai 2006 (formation Ménages)

La formation Santé, protection sociale a émis lors de la réunion du 6 juin 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête Santé et Itinéraire Professionnel.

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les déterminants de la santé liés aux grandes caractéristiques des parcours professionnels et des conditions de travail, et de repérer l'incidence de l'état de santé sur le parcours professionnel des personnes, les aléas de carrière ou les discriminations éventuelles qu'elles ont pu rencontrer.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les principales caractéristiques de la vie des personnes-emploi, vie familiale, scolarité, formation et mobilité géographique, le travail et les conditions de travail actuelles et passées, la santé perçue actuellement, et des éléments rétrospectifs concernant la santé.

L'enquête est prévue au quatrième trimestre 2006 auprès de 10 000 à 15 000 personnes âgées de 20 à 74 ans vivant dans des ménages ordinaires. Une réinterrogation est prévue après trois à cinq ans. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur. Le temps de réponse prévu est d'une heure en moyenne et 90 minutes pour les personnes ayant un parcours professionnel complexe.

Les résultats feront l'objet d'études publiées dans les supports des différents organismes partenaires de l'opération.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Santé et Itinéraire Professionnel (SIP) et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

INED, INSEE

Paris, le 17 juillet 2003 - N° 248/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête Familles et employeurs (PEFE)

Programme : 2004, 2005

Emetteur : Institut national d'études démographiques (Ined)

Au cours de sa réunion du 22 mai 2003, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête Familles et employeurs (PEFE).

Cette double enquête a pour objectif de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes, en confrontant les points de vue des personnes et ceux des employeurs à l'aide de questionnaires coordonnés. Le besoin de données nouvelles permettant des analyses approfondies sur l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale est ressenti aussi bien dans les milieux scientifiques que politiques, afin de mieux comprendre les mécanismes d'arbitrages au sein de la famille.

L'enquête comportera deux volets :

- un volet individuel, complémentaire à l'enquête Emploi de l'Insee : il comportera un calendrier familial et professionnel, et des rubriques de questions qui s'ouvriront en fonction de la situation de la personne. L'interrogation complémentaire s'ajoutant à l'enquête principale, elle bénéficiera de toutes les réponses déjà collectées par l'enquête Emploi.
- un volet employeurs : les questions donneront des éléments sur l'histoire de l'entreprise, la structure et l'évolution des effectifs, la façon de gérer contrats, carrières, promotions, mobilités, incitation au retrait d'activité, disparités entre hommes et femmes et temps de travail, la prise en compte et l'impact des contraintes et événements familiaux des salariés.

L'enquête aura lieu au second semestre 2004 auprès de 10 700 personnes pour le volet individuel, début 2005 auprès de 4 900 établissements de plus de 20 salariés pour le volet employeurs. La collecte auprès des ménages sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement d'une demi-heure environ ; la collecte auprès des entreprises sera réalisée quatre mois plus tard par voie postale, à l'aide d'un questionnaire de huit pages complété des renseignements déjà disponibles dans les répertoires d'entreprises.

L'Ined, l'Insee et la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité) travaillent en partenariat sur ce projet, élaboré et suivi par le groupe PEFE constitué de chercheurs d'horizons très divers : Centre d'étude de l'emploi, Commissariat général du plan, SESSI (Service des études et des statistiques industrielles, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), DREES (Direction de la recherche, des études et des statistiques du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, et du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées), laboratoires dont LASMAS et MATISSE.

L'analyse des résultats s'appuiera en priorité sur les membres du groupe PEFE. Au delà des premières publications sous forme de 4 pages (*INSEE-Première, Synthèses DARES, Population et sociétés*), des publications coordonnées seront envisagées (années 2005 et suivantes), sous forme d'ouvrage collectif ou de numéros spéciaux de revue. Diverses valorisations sont possibles, dont des séminaires ou des journées d'étude spécifiques.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 23 mai 2006 - N° 251/D131

AVIS D'EXAMEN

**Enquête « Familles et Employeurs »
Volet qualitatif auprès des ménages**

Programme : 2006

Émetteurs: INED - INSEE

Réunion du comité du label du 22 mai 2006 (formation Ménages)

L'enquête « Familles et Employeurs » a été présentée à la formation Démographie, conditions de vie du CNIS et a obtenu un avis d'opportunité en 2003. Le Comité du label, en avril 2004, lui a attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique assortie du caractère obligatoire.

L'enquête « Familles et Employeurs » réalisée par l'Ined, en France en 2004-2005, portait sur les interrelations entre la vie familiale et la vie professionnelle. Il s'agissait d'une enquête couplée, qui comprenait d'une part un volet ménages et d'autre part un volet employeur.

Seul le volet ménages, et plus précisément le prolongement qualitatif à la suite de l'enquête statistique a été autorisé. Il a été rendu possible par l'introduction d'une question en fin de questionnaire : « **Ce questionnaire est maintenant terminé et je vous en remercie. Accepteriez-vous d'éventuellement de rencontrer un chercheur pour un entretien sur les relations entre la vie familiale et la vie professionnelle ? Oui/Non** ».

A cette question 3262 personnes ont répondu positivement soit un tiers de l'échantillon, 46 % sont des hommes. On compte 728 couples (c'est-à-dire dont les deux conjoints ont accepté). Les situations professionnelles y sont réparties comme dans le reste de l'échantillon. Ainsi, on compte 76 % d'actifs, 8% de chômeurs et 6% d'inactifs.

Un groupe d'exploitation des données de l'enquête Familles et Employeurs a été constitué. Il réunit des chercheurs de l'Ined, de l'Insee et du « Club des partenaires » (Dares, Drees, Insee, Cnaf, Dgafp, Sessi et la Poste). Il est également ouvert à tous les chercheurs d'autres organismes ou universités désireux d'exploiter les données sur présentation d'un projet de recherche précis et motivé, et sur la base d'une convention avec l'Ined. Un groupe de coordination composé de 5 chercheurs examine ces projets de façon à évaluer leur faisabilité, à coordonner les recherches et à organiser les synergies.

Tous les projets d'entretiens qualitatifs ont pour point commun de chercher à approfondir des thèmes déjà évoqués dans l'enquête statistique. Leurs apports à l'exploitation de l'enquête seront donc de deux ordres : un intérêt scientifique thématique, et un apport méthodologique. En effet, les entretiens qui seront réalisés permettront d'enrichir l'analyse de certains résultats statistiques, d'étudier la qualité des réponses à l'enquête quantitative, et de s'assurer que des points fondamentaux quant à la problématique de l'enquête n'ont pas été omis.

Parmi l'ensemble des projets de recherche déposés dans le cadre du groupe d'exploitation de l'enquête « Familles et Employeurs », neuf projets ont été retenus et soumis aux membres du Comité du label à la séance du 22 mai 2006. Les projets prévoient en général la réalisation de 30 entretiens. Ces entretiens se dérouleront notamment en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie, et les départements de Haute-Garonne, du Nord et du Pas-de-Calais.

Le descriptif de ces projets d'entretien a été présenté oralement par l'Ined permettant ainsi de mieux clarifier les thèmes retenus et de vérifier leur cohérence avec les objectifs et le champ de l'enquête ainsi que leur insertion dans une perspective méthodologique, la seule à même de justifier leur réalisation.

Le Comité du label enregistre avec intérêt la mise en place de ces entretiens qualitatifs ex-post, qui sera effective après signature d'une convention entre l'Ined et l'Insee.

Cette convention définira un cadre formel pour ce type d'entretiens, mettant en relief les dispositions et les engagements à prendre par chacune des parties concernées.

INSEE

Paris, le 9 août 2005 - N 177/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur les accidents du travail, maladies professionnelles, les handicaps et les problèmes de santé de longue durée****Enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2007**

Programme : 2007

Émetteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête sur les accidents du travail, maladies professionnelles, les handicaps et les problèmes de santé de longue durée, complémentaire à l'enquête Emploi 2007.

Cette enquête est constituée de deux parties. La première est le module *ad hoc* européen (Règlement communautaire n° 384/2005 du 7 mars 2005) dont l'objectif est d'évaluer l'efficacité de la stratégie sur la sécurité et la santé au travail définie en 2002 par l'Union européenne. La seconde partie étend le champ de l'enquête à tous les problèmes de handicap ou de santé de longue durée et répond à une demande de la Dares. Ce complément pourrait reprendre une partie des questions posées en 2002 dans le module *ad hoc* afin de mesurer l'évolution de la situation, dans la mesure où cela reste compatible avec les objectifs européens précités.

Parmi les thèmes abordés on peut citer le nombre d'accidents du travail et durée de l'absence ainsi occasionnée ; le nombre de maladies liées au travail et durée des absences ainsi occasionnées ; le repérage des maladies de longue durée (toutes causes) et des handicaps ; la reconnaissance du handicap ; le lien avec l'emploi, le chômage et l'inactivité.

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2007 auprès de l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus, vivant dans des ménages ordinaires et appartenant au sixième sortant de l'enquête emploi en continu. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, avec une durée de questionnement de 20 minutes au maximum.

Le comité de concertation serait composé de la DARES, de la DREES, de la CNAM, de la DGEFP, de la DGAFP, du CEE et du CNCPH.

Les premiers résultats seront publiés sous forme d'un *Insee Première*.

En souhaitant que le comité de concertation de cette enquête et celui de l'enquête « Santé et itinéraire professionnel » se coordonnent, la formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 février 2006 - N° 219/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête complémentaire à l'enquête emploi de 2007
sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et le handicap**

Programme : 2007

Émetteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales

Réunion du comité du label du 23 février 2006 (formation Ménages)

La formation Emploi, revenus a émis, lors de sa réunion du 3 juin 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur les accidents du travail, les maladies professionnelles, les handicaps et les problèmes de santé de longue durée, complémentaire à l'enquête emploi 2007.

Cette enquête a deux séries d'objectifs. Les premiers sont de réaliser le module ad hoc européen, dont l'objectif est d'évaluer l'efficacité de la stratégie sur la sécurité et la santé au travail comme définie en 2002 par l'Union européenne.

La seconde série d'objectifs concerne l'ensemble des problèmes de handicap ou de santé de longue durée et répond à une demande de la Dares.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer le nombre d'accidents du travail et la durée de l'absence occasionnée ; le nombre de maladies liées au travail et la durée des absences ainsi occasionnées ; le repérage des maladies de longue durée (toutes causes) et des handicaps ; la reconnaissance du handicap ; le lien avec l'emploi, le chômage et l'inactivité.

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2007 auprès de l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus, vivant dans des ménages ordinaires et appartenant au sixième sortant de l'enquête emploi en continu. Il y aura 2 personnes par logement interrogées.

La collecte sera réalisée en face-à-face par enquêteur, avec une durée de questionnement de 20 minutes au maximum.

Les premiers résultats seront publiés sous forme d'un Insee Première.

Le Comité du label rappelle la nécessité d'une concertation avec les partenaires sociaux.

Les instructions aux enquêteurs devront mentionner les précautions ou conseils à mettre en œuvre pour garantir, au moment de l'enquête, la confidentialité des réponses sur le sujet de la santé, notamment vis-à-vis de l'entourage de la personne interrogée.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007 sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et le handicap et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

INSEE

Paris, le 4 avril 2006 - N° 56 /D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur l'emploi dans les DOM**

Programme : 2007 à 2011

Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et structurelles - Département de l'emploi et des revenus d'activité

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'emploi dans les DOM.

L'enquête, réalisée sous cette forme depuis 2001, a pour objectif de fournir des statistiques annuelles sur le chômage et sur l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) ainsi que des informations sur la structure de la population active et sur le marché du travail. Elle répond à une demande nationale et au règlement européen n°1991/2002 du 8 octobre 2002 sans toutefois avoir un rythme trimestriel.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- l'activité au sens du BIT,
- l'emploi actuel, la recherche d'emploi ou le dernier emploi occupé selon la situation de la personne au moment de l'enquête,
- le niveau de formation et de diplôme,
- la trajectoire professionnelle au cours de l'année précédent l'enquête,
- la migration et la mobilité liées à l'emploi ou à la formation.

L'enquête a lieu chaque année du 15 mars au 15 juin auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant dans des résidences principales à caractère non collectif. L'enquête est menée dans environ 21 000 logements ce qui représente 40 000 personnes interrogées pour l'ensemble des Dom. L'échantillon de logements est renouvelé par tiers chaque année. La collecte est réalisée par enquêteur, en face à face pour la première interrogation, par téléphone pour les deux suivantes. La durée de questionnaire est de 30 minutes maximum par logement pour la première interrogation, et de 20 minutes pour les deux autres.

Les résultats sont publiés sous forme de tableaux rapides et détaillés, d'Informations rapides et de publications thématiques. Il est prévu que les fichiers de données individuelles anonymisés soient prochainement disponibles sur le site internet de l'Insee.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 5 mai 2006 - n° 243/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur l'emploi dans les DOM**

Programme : 2007-2011

Émetteur : Insee- Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité

Réunion du comité du label du 4 mai 2006 (formation Ménages)

La formation Emploi, revenus a émis, lors de sa réunion du 24 février 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur l'emploi dans les DOM.

L'enquête, réalisée sous cette forme depuis 2001, a pour objectif de fournir des statistiques annuelles sur le chômage et sur l'emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) ainsi que des informations sur la structure de la population active et sur le marché du travail. Elle répond à une demande nationale et au règlement européen n° 1991/2002 du 8 octobre 2002 sans toutefois avoir un rythme trimestriel.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer notamment :

- l'activité au sens du BIT,
- l'emploi actuel, la recherche d'emploi ou le dernier emploi occupé selon la situation de la personne au moment de l'enquête,
- le niveau de formation et de diplôme,
- l'activité un an auparavant et la dernière activité non occasionnelle exercée,,
- la migration et la mobilité liées à l'emploi ou à la formation.

L'enquête a lieu chaque année du 15 mars au 15 juin auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant dans des résidences principales à caractère non collectif. L'enquête est menée dans environ 21 000 logements ce qui représente 40 000 personnes interrogées pour l'ensemble des DOM. L'échantillon de logements est renouvelé par tiers chaque année.

La collecte est réalisée par enquêteur, en face à face pour la première interrogation, par téléphone pour les deux suivantes. La durée de questionnement est de 30 minutes maximum par logement pour la première interrogation, et de 20 minutes pour les deux autres.

Les résultats sont publiés sous forme de tableaux rapides et détaillés, d'informations rapides et de publication thématiques. Il est prévu que les fichiers de données individuelles anonymisés soient prochainement disponibles sur le site internet de l'Insee.

Le service est invité à faire un point d'information aux membres du Comité du label en fin d'année chaque fois qu'interviennent des évolutions de l'enquête, notamment du questionnaire, sur l'emploi dans les DOM.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'emploi dans les DOM et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

INSEE

Paris, le 21 août 2006 - N°214/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication TIC**

Programme : 2007-2011

Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix, revenus et conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 15 mai 2006, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication - TIC.

Cette enquête a pour objectif de collecter les indicateurs décrivant l'équipement et les usages des ménages et individus dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, internet, téléphonie). Elle doit répondre au règlement européen 2004/808 qui prévoit de collecter chaque année n des indicateurs dont la liste est arrêtée en mars-avril de l'année n-1.

Parmi les thèmes abordés on peut citer l'équipement des ménages en micro-ordinateurs, en accès internet et en téléphonie fixe et mobile, leurs usages, le recours à l'administration et aux commerces en ligne, les compétences individuelles en informatique.

L'enquête aura lieu en avril 2007, puis chaque année, auprès de ménages ordinaires de France métropolitaine, avec un objectif de 3 000 ménages répondants. A partir de 2008, l'enquête doit couvrir les DOM. L'échantillon sera tiré dans l'annuaire ce qui exclut les ménages qui ne sont pas abonnés au téléphone fixe ou qui sont sur les listes rouge ou orange. Les résultats feront donc l'objet de redressements pour compenser le biais induit par le défaut de couverture de la base de sondage. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 20 minutes environ.

Il n'y a pas de comité de concertation pour cette enquête qui répond à un règlement européen.

Les résultats seront transmis à Eurostat avant le 1^{er} octobre 2007 et publiés sur le site www.insee.fr.

La formation souhaite qu'une réflexion soit menée pour réduire, lors des enquêtes annuelles à venir, la proportion de ménages exclus de la base de sondage.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 23 novembre 2006 - N° 277/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication
TIC**

Programme : 2007-2011

Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
Réunion du Comité du label du 23 octobre 2006 (formation Ménages)

La formation Démographie, conditions de vie a émis, lors de sa réunion du 15 mai 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication - TIC.

Cette enquête a pour objectif de collecter les indicateurs décrivant l'équipement et les usages des ménages et individus dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, Internet, téléphonie). Elle doit répondre au règlement européen 808/2004 qui prévoit de collecter chaque année n des indicateurs dont la liste est arrêtée en mars-avril de l'année n-1.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'équipement des ménages en micro-ordinateurs, en accès à Internet et en téléphonie fixe et mobile, leurs usages, le recours à l'administration et aux commerces en ligne, les compétences individuelles en informatique.

L'enquête aura lieu en avril 2007, puis chaque année, auprès de ménages ordinaires de France métropolitaine, avec un objectif de 3 000 ménages répondants. A partir de 2008, l'enquête doit couvrir les Dom.

L'échantillon sera tiré dans l'annuaire ce qui exclut les ménages qui ne sont pas abonnés au téléphone fixe ou qui sont sur les listes rouge ou orange.

Les résultats feront donc l'objet de redressements pour compenser le biais induit par le défaut de couverture de la base de sondage.

La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 20 minutes environ.

Les résultats seront transmis à Eurostat avant le 1^{er} octobre de chaque année et publiés sur le site www.insee.fr.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

INSEE

Paris, le 4 avril 2006 - N° 55/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête sur l'emploi en métropole**

Programme : 2007 à 2011

Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'emploi en métropole.

Cette enquête, réalisée depuis 2002, a pour objectif de fournir une mesure du chômage et de l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) et de recueillir des informations sur le fonctionnement et l'évolution du marché du travail. Elle répond d'une part au règlement européen n°1991/2002 du 8 octobre 2002 qui a décidé de la mise en place d'une enquête trimestrielle 'Labour force survey' en continu, et d'autre part à une demande nationale.

Parmi les thèmes abordés on peut citer notamment :

- l'activité au sens du BIT,
- l'emploi actuel, la recherche d'emploi ou le dernier emploi occupé selon la situation de la personne au moment de l'enquête,
- le niveau de formation et de diplôme,
- la trajectoire professionnelle au cours de l'année précédent l'enquête,
- l'origine géographique et sociale des parents.

L'enquête a lieu auprès d'un échantillon d'environ 54 000 logements ordinaires de France métropolitaine. La collecte est effectuée uniquement pour les résidences principales soit environ 44 000 logements. Les 36 000 logements répondants représentent près de 70 000 personnes de 15 ans ou plus. L'échantillon est renouvelé par sixième chaque trimestre. La collecte est effectuée en continu tout au long de l'année. L'enquête est réalisée par enquêteur, en face à face pour la première et la sixième interrogation, par téléphone pour les interrogations intermédiaires. La durée de questionnement est de 25 à 30 minutes pour l'ensemble des personnes interrogées dans le logement lors de la première enquête. Elle est plus courte pour les enquêtes suivantes.

Les premiers résultats de l'année sont publiés en début d'année suivante sous forme d'un Insee Première, et trois publications thématiques par an sont prévues. Des publications infra annuelles sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi sont envisagées à l'horizon 2007-2008. Les fichiers de données individuelles anonymisés sont disponibles sur le site www.insee.fr.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 5 mai 2006 - N° 242/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur l'emploi en métropole**

Programme : 2007-2011

Émetteur : Insee- Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité

Réunion du comité du label du 4 mai 2006 (formation Ménages)

La formation Emploi, revenus a émis, lors de sa réunion du 24 février 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête sur l'emploi en métropole.

Cette enquête, réalisée depuis 2002, a pour objectif de fournir une mesure du chômage et de l'emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) et de recueillir des informations sur le fonctionnement et l'évolution du marché du travail. Elle répond d'une part au règlement européen n° 1991/2002 du 8 octobre 2002 qui a décidé de la mise en place d'une enquête trimestrielle « Labour force survey » en continu, et d'autre part à une demande nationale.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer notamment :

- l'activité au sens du BIT,
- l'emploi actuel, la recherche d'emploi ou le dernier emploi occupé selon la situation de la personne au moment de l'enquête,
- le niveau de formation et de diplôme,
- la trajectoire professionnelle au cours de l'année précédent l'enquête,
- l'origine géographique et sociale des parents.

L'enquête a lieu auprès d'un échantillon d'environ 54 000 logements ordinaires de France métropolitaine. La collecte est effectuée uniquement pour les résidences principales soit environ 44 000 logements. Les 36 000 logements répondants représentent près de 70 000 personnes de 15 ans ou plus. L'échantillon est renouvelé par sixième chaque trimestre.

La collecte est effectuée en continu tout au long de l'année. L'enquête est réalisée par enquêteur, en face à face pour la première et la sixième interrogation, par téléphone pour les interrogations intermédiaires. La durée de questionnement est de 25 à 30 minutes pour l'ensemble des personnes interrogées dans le logement lors de la première enquête. Elle est plus courte pour les enquêtes suivantes.

Les premiers résultats de l'année sont publiés en début d'année suivante sous forme d'un Insee Première, et trois publications thématiques par an sont prévues. Des publications infra annuelles sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi sont envisagées à l'horizon 2007-2008. Les fichiers de données individuelles anonymisés sont disponibles sur le site www.insee.fr.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'emploi en métropole et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

INSEE

Paris, le 17 décembre 2002 - N° 464/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes « Statistiques sur les revenus et les conditions de vie » (SRCV)

Programme : 2004 et suivants

Emetteur : INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Au cours de sa réunion du 25 octobre 2002, la formation Emploi, revenus a examiné les projets d'enquêtes « Statistiques sur les revenus et les conditions de vie » (SRCV).

Ces enquêtes sont la partie française du système communautaire *EU-SILC (Community statistics on income and living conditions)*, destiné à prendre la suite du Panel européen. Le projet vise d'abord à obtenir les indicateurs structurels produits pour le rapport de synthèse annuel dans le domaine de la répartition des revenus, du nombre de pauvres et d'exclus, et de la composition de ce groupe social dans les Etats membres. Il a également pour fin de mettre une base de micro-données sur les revenus et les conditions de vie à disposition des chercheurs afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la réduction des inégalités. Le projet a fait l'objet d'un règlement de codécision du Parlement européen et du Conseil européen, en attente de vote.

Ces statistiques se décomposent en deux enquêtes : une enquête traditionnelle annuelle (dite enquête transversale) et un panel (dit enquête longitudinale). Chaque année, le panel sera alimenté par des ménages enquêtés dans l'enquête transversale l'année précédente. Les ménages du panel seront interrogés huit années de suite dans le cadre du panel, c'est à dire neuf années de suite en tout.

Le règlement prévoit des domaines « primaires » traités chaque année – revenus, exclusion sociale, logement, éducation, travail, santé – et des domaines « secondaires » variables, à l'initiative de la Commission à partir de la deuxième année d'enquête. La collecte de l'enquête transversale comme du panel aura lieu chaque année en mai. L'échantillon sélectionné pour l'enquête transversale comportera environ 13 000 logements permettant d'obtenir environ 9 000 ménages répondants. Chaque année, un millier de ménages ayant répondu à l'enquête transversale de l'année antérieure seront introduits dans le panel, et les personnes appartenant à ces ménages seront interrogées huit années de suite. La collecte sera réalisée par enquêteurs. Selon une clause du règlement de codécision, le temps moyen d'interview ne doit pas dépasser une heure.

Les données issues de l'enquête collectée l'année N figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année N+2 destiné au Conseil européen. En France, les données et études issues de SRCV seront publiées régulièrement dans les numéros de la collection *Synthèses*. Les données françaises et européennes donneront lieu à des études publiées dans *Economie et statistique* et dans *Insee-première*. Les fichiers anonymisés seront disponibles à la vente.

La formation appuie les réserves faites par l'INSEE sur les deux points suivants :

- la comparabilité : compte tenu de la possibilité pour certains pays de recourir à des registres administratifs plutôt qu'à des enquêtes, et des insuffisances manifestes d'une comparaison internationale de résultats ainsi obtenus, la formation met en garde Eurostat sur les limites de l'exercice clairement avérées à l'occasion des enquêtes pilotes ;
- la définition du revenu : celle-ci, retenant « revenu brut y compris charges patronales », allongera la collecte et obligera à des calculs d'imputation qui alourdiront l'exploitation et accentueront les défauts de comparabilité.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes, considérant ces réserves.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 décembre 2006 - N° 309/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête sur les ressources et les conditions de vie
(SRCV)
- Refonte du dispositif-**

Programme : 2008 -2013

Emetteur : INSEE

Réunion du comité du label : 18 décembre 2006 - Formation « Ménages »

La formation Emploi revenus du CNIS a émis lors de sa réunion du 25 octobre 2002, un avis d'opportunité favorable pour les enquêtes « Statistiques sur les revenus et les conditions de vie » (SRCV).

Le projet de refonte SRCV vise, d'une part, à réorganiser le système autour du seul dispositif SRCV, en y incluant des thèmes supplémentaires relatifs aux conditions de vie ; d'autre part, à remplacer, pour une partie des ressources des ménages, la collecte par voie d'enquête par recours aux données administratives.

Le dispositif SRCV donne lieu à une collecte annuelle d'information par voie d'enquête, et le suivi d'individus dans le temps interrogés lors des collectes successives (panel). Chaque année, le panel est alimenté au travers d'un échantillon entrant. Sous réserve de leur accord, les individus panel seront interrogés au moyen d'un questionnaire en différentiel utilisant les informations données par l'enquêté lors de la collecte précédente. Les individus du panel seront interrogés neuf années au maximum.

Le règlement prévoit des domaines « primaires » traités chaque année –exclusion sociale, logement, éducation, travail, santé – et des domaines « secondaires » variables, sur l'initiative de la Commission à partir de la deuxième année d'enquête.

La collecte s'effectuera sous Capi, par visite d'un enquêteur auprès des ménages. Elle aura lieu chaque année de mai à juin. L'échantillon comportera environ 9 000 logements ré-enquêtés dans le cadre du panel, correspondant à 8/9 de l'échantillon répondant retenu pour SRCV de l'année précédente. Les individus panel n'ayant pu être contacté une année donnée sont également ré-interrogés l'année suivante.

Il est prévu de diffuser des résultats agrégés et des fichiers de micro-données issus de la collecte SRCV et en exploitation longitudinale par l'intermédiaire d'Eurostat comme le demande le règlement européen, mais aussi en France.

Le Comité du label demande qu'un bilan des tests du printemps 2007, les lettres-avis et la version définitive du questionnaire soient adressés au secrétariat du Comité, dès qu'ils seront disponibles. Un retour d'information sera effectué auprès du Comité, au plus tard à l'automne 2007.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

INSEE

Paris, le 19 juin 2006 - N°166/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
MODULE SECONDAIRE SRCV 2007 :
« Conditions de logement »

Programme : 2007

Emetteur : Insee, direction des statistiques démographiques et sociales

Au cours de sa réunion du 30 mai 2006, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Les **objectifs** de ce module secondaire sont de mieux connaître l'équipement et les commodités du logement, l'accessibilité de celui-ci aux services de base, mais également le degré de satisfaction concernant le logement, ainsi que les éventuelles raisons qui ont poussé le cas échéant ses occupants à changer de logement récemment.

Le projet européen EU-SILC est un projet d'Eurostat qui répond à une demande de la commission. À ce titre, il fait l'objet d'un règlement de la commission, tout comme le projet de module secondaire sur les conditions de logement (règlement n°315/2006 de la commission du 22 février 2006).

Ce module apportera peu d'informations complémentaires sur les conditions de logement en temps que telles par rapport à ce que fournira l'enquête Logement. Il permettra en revanche de disposer de corrélations entre données de logement et données précises et détaillées sur les ressources, ce que l'enquête Logement ne fournit pas.

Les **thèmes** abordés sont :

- L'équipement et les commodités du logement (électricité, eau, chauffage, air conditionné) ;
- L'accessibilité du logement aux services de base (épicerie, services bancaires, postaux, santé, transports publics, école) ;
- Le degré de satisfaction concernant le logement (espace disponible, satisfaction globale) ;
- Les raisons qui ont poussé le ménage à changer de logement récemment (familiales, professionnelles, raisons liées au logement, financières, juridiques) ;
- Les dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie.

Les **unités statistiques** de ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête 2007 associée au dispositif SRCV.

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement de codécision, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

La collecte aura lieu en mai et juin et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2009 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

INSEE**COMITÉ DU LABEL**

Paris, le 27 juin 2006 - N° 262/ D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Module secondaire du dispositif SRCV
« Conditions de logement »**

Programme : 2007

Émetteur : INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Réunion du comité du label du 26 juin 2006 (formation Ménages)

La formation Urbanisme, équipement, logement a émis, lors de sa réunion du 30 mai 2006, un avis d'opportunité favorable au module secondaire du dispositif SRCV « Conditions de logement ».

Ce module secondaire a pour objectif de mieux connaître l'équipement et les commodités du logement, l'accessibilité de celui-ci aux services de base, mais également le degré de satisfaction concernant le logement, ainsi que les éventuelles raisons qui ont poussé le cas échéant ses occupants à changer de logement.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- l'équipement et les commodités du logement (électricité, eau, chauffage, air conditionné) ;
- l'accessibilité du logement aux services de base (épicerie, services bancaires, postaux, santé, transports publics, école) ;
- le degré de satisfaction concernant le logement (espace disponible, satisfaction globale) ;
- les raisons qui ont poussé le ménage à changer le logement récemment (familiales, professionnelles, raisons liées au logement, financières, juridiques) ;
- les dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie.

La collecte aura lieu en mai et juin 2007 et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2009 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.

Le Comité du label demande qu'après les tests organisés en novembre 2006, une nouvelle version du questionnaire soit adressée au secrétariat du Comité.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au module secondaire SRCV sur les conditions de logement pour 2007 et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

AVIS DE CONFORMITÉ**Recensement général de la population de Mayotte
2007**

Programme : 2007

Emetteur : Insee - Unité Recensements de la population - Antenne de l'Insee de Mayotte

Réunion du comité du label : 23 octobre 2006 - Formation « Ménages »

La formation Démographie, conditions de vie du CNIS a émis lors de sa réunion du 16 mai 2002 un avis d'opportunité favorable à la réalisation du recensement général de la population à Mayotte. Ce recensement est inscrit dans le cadre juridique de la loi sur le recensement rénové de la population (loi n° 2002-276 articles 156 à 158). Conformément à l'article 157, 2^{ème} alinéa du titre V et par dérogation aux dispositions de l'article 156, ce recensement se tiendra tous les 5 ans. Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population détaille en son chapitre II les dispositions relatives à Mayotte. Par ailleurs, en section V de ce chapitre, l'article 19 précise que sont autorisés à Mayotte la collecte et le traitement de données nominatives relatives au statut civil des personnes et à la polygamie.

Le recensement général de la population a pour objectif de déterminer la population légale de chaque subdivision administrative de la collectivité départementale de Mayotte, de connaître les principales caractéristiques de la population (données démographiques, niveau d'études, profession, type d'activité et d'emploi) et de son habitat (type de logements, nombre de pièces, niveau de confort).

Les bulletins du recensement constitué par le bulletin individuel, la feuille de logement et la fiche de polygamie comportent l'état civil des personnes et des informations de nature socio-économiques parmi lesquelles les caractéristiques de l'habitat.

Le contenu des questionnaires a fait l'objet de concertations approfondies avec les autorités locales pour tenir compte des spécificités et des sensibilités locales.

La collecte est exhaustive et se déroulera du mardi 31 juillet au lundi 27 août 2007.

La diffusion des résultats est prévue sur support magnétique, Internet et papier selon les règles de diffusion en vigueur.

Le Comité souligne l'intérêt des consultations et tests locaux ; il demande au service de transmettre les questionnaires définitifs après prise en compte des **quelques** remarques de détail faites en séance.

Le Comité attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au recensement général de la population à Mayotte en 2007 et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

INSEE - OND

Paris, le 29 décembre 2005 - N° 280/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation

Programmes : 2007-2011

Emetteurs : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Conditions de vie des ménages ; Observatoire national de la délinquance (OND).

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2005, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation qui démarrera à partir de 2007.

L'objectif de cette enquête est d'évaluer la prévalence des différentes catégories de victimations subies par les enquêtés au cours des deux années précédant l'enquête et leur répartition selon différents critères socio-démographiques, la perception du risque de victimation et la distribution dans la population du sentiment d'insécurité lié à la délinquance, les effets de la victimation subie et des craintes liées à la délinquance sur les comportements des ménages. Cette enquête est réalisée à la demande de l'Observatoire national de la délinquance et prend la suite des enquêtes réalisées de 1996 à 2006 dans le cadre des enquêtes permanentes de conditions de vie.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la description socio démographique du ménage, la description du quartier, des victimations subies par le ménage (sur les résidences et les véhicules) et par les personnes de 14 ans ou plus sélectionnées dans le ménage (injures, menaces, perception du risque de victimation,...), des suites des différentes victimations (plaintes, ...).

L'enquête aura lieu chaque année en janvier et février auprès d'un échantillon de 16 000 ménages pour 11 à 12 000 ménages répondants de France métropolitaine. Une extension nationale sur les ZUS devrait compléter l'échantillon. De plus, des consultations auprès de plusieurs collectivités locales sont en cours qui pourraient aboutir à des extensions régionales ou locales. La collecte sera réalisée par les enquêteurs de l'Insee, en face à face sous CAPI, avec une durée de questionnement de moins d'une heure en moyenne pour l'enquête annuelle et le module spécifique de l'année.

Le dispositif est élaboré et réalisé sous la direction d'un comité de supervision réunissant autour de l'OND et de l'INSEE des représentants de différentes administrations (intérieur, défense, justice, équipement et transports, éducation nationale, délégation à la ville, service des droits des femmes). Il s'est en outre doté d'un comité scientifique rassemblant des sociologues et des économistes de la délinquance, spécialistes des enquêtes de victimation.

Les résultats alimenteront les travaux de l'Observatoire national de la délinquance, en particulier son rapport annuel. Les données détaillées anonymisées ont vocation à être diffusées auprès des chercheurs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 janvier 2006 - N° 205/ D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité »**

Programme : 2007-2011

Émetteurs : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Conditions de vie des ménages et l'Observatoire national de la délinquance (OND)

Réunion du comité du label du 23 janvier 2006 (formation Ménages)

L'interinformation Statistiques sociales a émis, lors de sa réunion du 7 novembre 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation.

L'objectif de cette enquête est d'évaluer la prévalence des différentes catégories de victimations subies par les enquêtés au cours des deux années précédant l'enquête et leur répartition selon différents critères socio-démographiques, la perception du risque de victimation et la distribution dans la population du sentiment d'insécurité lié à la délinquance, les effets de la victimation subie et des craintes liées à la délinquance sur les comportements des ménages.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la description socio-démographique du ménage, la description du quartier, des victimations subies par le ménage (sur les résidences et les véhicules) et par les personnes de 14 ans ou plus sélectionnées dans les ménages (vols avec ou sans violence, agressions physiques, injures, menaces, perception du risque de victimation ...) des suites des différentes victimations (plaintes...).

L'enquête aura lieu chaque année en janvier et février auprès d'un échantillon de 16 000 ménages en France métropolitaine. Une extension nationale sur les ZUS devrait compléter l'échantillon. De plus, les consultations auprès de plusieurs collectivités locales sont en cours qui pourraient aboutir à des extensions régionales ou locales.

La collecte sera réalisée par les enquêteurs de l'Insee, en face à face, sous CAPI, avec une durée de questionnaire de moins d'une heure en moyenne pour l'enquête annuelle y compris le module spécifique de l'année.

Les résultats alimenteront les travaux de l'Observatoire national de la délinquance, en particulier son rapport annuel. Les données détaillées anonymisées ont vocation à être diffusées auprès des chercheurs.

Le service devra faire parvenir au Comité du label le questionnaire finalisé et la lettre-avis d'ici l'automne 2006, ainsi que les compléments éventuels sur le plan de sondage et les modalités de traitement aval de l'enquête.

Il est demandé au service d'être vigilant sur la méthodologie à mettre en œuvre dans le cas où des extensions locales devraient effectivement être décidées.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité » et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

INSEE - OND

Paris, le 29 décembre 2005 - N° 281/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Module 2007 du dispositif d'enquêtes de victimation

Programme : 2007

Emetteur : Observatoire national de la délinquance (OND).

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2005, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet de module 2007 associé à l'enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation.

Cette enquête a pour objectif d'évaluer la prévalence des agressions entre adultes d'un même ménage, en particulier de celles subies par les femmes, et le degré de gravité de ces violences.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les violences, injures, menaces, pressions et contraintes subies de la part d'un autre membre du ménage.

L'enquête aura lieu en janvier et février 2007 auprès de l'échantillon de l'enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation (16 000 ménages de France métropolitaine pour 11 000 à 12 000 répondants, extension prévue aux ZUS). Un membre adulte sélectionné aléatoirement parmi les membres adultes du ménage sera interrogé dans chaque ménage. La collecte sera réalisée par les enquêteurs de l'Insee, selon un protocole adapté, consistant en l'utilisation d'un auto-questionnaire passé par micro-ordinateur sous écouteurs de façon à garantir une complète confidentialité des réponses de l'enquêté. La durée du module est de 10 minutes environ.

Le dispositif d'enquêtes de victimation, et donc le module 2007, est élaboré et réalisé sous la direction d'un comité de supervision réunissant autour de l'OND et de l'INSEE des représentants de différents administrations (intérieur, défense, justice, équipement et transports, éducation nationale, délégation à la ville, service des droits des femmes). Il s'est en outre doté d'un comité scientifique rassemblant des sociologues et des économistes de la délinquance, spécialistes des enquêtes de victimation.

Les résultats alimenteront les travaux de l'Observatoire national de la délinquance. Les données détaillées anonymisées ont vocation à être diffusées auprès des chercheurs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 mars 2006 - n° 231/ D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Module variable 2007 de l'enquête victimation
« cadre de vie et sécurité »**

Programme : 2007

Émetteurs : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Conditions de vie des ménages et l'Observatoire national de la délinquance (OND)

Réunions du comité du label du 23 février 2006 et du 23 mars 2006 (formation Ménages)

L'interformation Statistiques sociales a émis, lors de sa réunion du 7 novembre 2005, un avis d'opportunité favorable au projet de module 2007 associé à l'enquête annuelle du dispositif de victimation.

Ce module a pour objectif d'évaluer la prévalence des agressions entre adultes d'un même ménage, en particulier de celles subies par les femmes, et le degré de gravité de ces violences. Le questionnaire additionnel « violences sensibles » vise à mesurer la fréquence des violences sexuelles et des violences entre membres d'un même ménage et hors ménages, de déterminer qui en sont victimes et d'évaluer leurs conséquences.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les violences à caractères sexuel et physiques, injures, menaces, pressions et contraintes subies de la part d'un autre membre du ménage.

L'enquête aura lieu en janvier et février 2007 auprès d'un échantillon de l'enquête annuelle du dispositif d'enquêtes de victimation. Au niveau national, 15 000 logements seront tirés dans l'échantillon-maître. Une seule personne par ménage ordinaire sera interrogée et âgée de 18 à 75 ans. Une extension nationale de 1 600 logements sur les zones urbaines sensibles est prévue.

La collecte sera réalisée par les enquêteurs de l'Insee, selon un protocole adapté, consistant en l'utilisation d'un questionnaire auto-administré par CAPI, sous écouteurs de façon à garantir une complète confidentialité des réponses de l'enquête. La durée du module est de 10 minutes environ.

Les résultats alimenteront les travaux de l'Observatoire national de la délinquance. Les données détaillées anonymisées ont vocation à être diffusées auprès des chercheurs.

Il a été noté que le questionnaire aborde, outre le thème des violences intrafamiliales, celui des violences sexuelles hors ménages, qui n'apparaît explicitement ni dans l'avis d'opportunité de ce module variable 2007, ni dans l'avis d'opportunité de l'enquête annuelle de victimation « cadre de vie et sécurité ». Le service sollicitera la formation ad-hoc du CNIS au printemps 2006 pour remédier à cette omission.

Le Comité prend note du fait que le champ de l'enquête exclut les mineurs.

Le service est invité à présenter ultérieurement aux membres du Comité du label, en point d'information, les résultats de cette enquête.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au module variable 2007 de l'enquête victimation « cadre de vie et sécurité » et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

INSEE - ISPFParis, le 1^{er} mars 2002 - N° 83/D130**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Recensement général de la population de la Polynésie Française- 2002.**

Programme : 2002

Emetteur : Insee, département de la démographie; Institut de la Statistique de la Polynésie Française(ISPF).

La formation Démographie, conditions de vie du CNIS a été consultée par écrit le 1^{er} mars 2002 sur le projet d'enquête cité en référence.

Trois objectifs principaux sont fixés au recensement général de la population :

- déterminer la population légale de chaque subdivision administrative de la Polynésie Française;
- connaître les principales caractéristiques de sa population (données démographiques, niveau d'études, professions, type d'activité et d'emploi) et de son habitat (type de logements, nombre de pièces, niveau de confort);
- servir à la constitution d'une base d'échantillonnage des logements en vue d'enquêtes statistiques ultérieures effectuées par l'ISPF.

La loi sur la démocratie de proximité prévoit notamment pour la Polynésie Française la réalisation de recensements généraux de population tous les cinq ans. Le recensement général de 2002 sera l'une des premières opérations réalisées dans ce nouveau cadre juridique.

Le questionnaire de ce R.G.P. 2002 sera proche de celui du recensement précédent.

La collecte de cette opération exhaustive, réalisée par interview, se déroulera au deuxième semestre 2002.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

AVIS DE CONFORMITÉ**Recensement général de la population de Polynésie
2007**

Programme : 2007

Emetteurs : Insee - Unité Recensements de la population - Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)

Réunion du comité du label : 23 octobre 2006 - Formation « Ménages »

La formation Démographie, conditions de vie du CNIS a émis lors de sa réunion du 16 mai 2002 un avis d'opportunité favorable à la réalisation du recensement général de la population en Polynésie française. Ce recensement est inscrit dans le cadre juridique de la loi sur le recensement rénové de la population (loi n° 2002-276 articles 156 à 158). Conformément à l'article 157, 2^{ème} alinéa du titre V et par dérogation aux dispositions de l'article 156, ce recensement se tiendra tous les 5 ans. Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population détaille en son chapitre II les dispositions relatives à la Polynésie française.

Le recensement général de la population a pour objectif de déterminer la population légale de chaque subdivision administrative de la Polynésie française, de connaître les principales caractéristiques de la population (données démographiques, niveau d'études, profession, type d'activité et d'emploi) et de son habitat (type de logements, nombre de pièces, niveau de confort).

Les bulletins du recensement, constitués du bulletin individuel et d'une feuille de logement, comportent l'état civil des personnes et des informations de nature socio-économiques parmi lesquelles les caractéristiques de l'habitat.

Le contenu des questionnaires a fait l'objet de concertations approfondies avec les autorités locales pour tenir compte des spécificités et des sensibilités locales.

La collecte est exhaustive et se déroulera du lundi 20 août au samedi 15 septembre 2007.

La diffusion des résultats est prévue sur support magnétique, Internet et papier selon les règles de diffusion en vigueur.

Le Comité souligne l'intérêt des consultations et tests locaux ; il demande au service de transmettre les questionnaires définitifs après prise en compte des quelques remarques de détail faites en séance.

Le Comité attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au recensement général de la population en Polynésie française en 2007 et propose le visa rendant cette opération statistique obligatoire.

INSEE - DEPP

Paris, le 4 avril 2006 - N° 57/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte des élèves entrés en sixième en 1995**

Programme : 2007

Émetteurs : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Pôle « diplômés et spécialités de formation » / Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous direction des études statistiques

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte des élèves entrés en sixième en 1995.

L'enquête, qui a commencé en 2005, a pour objectif d'interroger chaque année les jeunes du panel éducation 1995 qui sont sortis du système éducatif sur leur entrée dans la vie adulte, leur carrière professionnelle et leurs comportements familiaux, migratoires et culturels. Elle sera complétée en 2007 par un volet complémentaire dont l'objectif est de décrire l'état de santé ainsi que ce qui s'y rattache pour la population des jeunes adultes. Ce volet sera également administré aux jeunes du panel qui sont encore suivis par la Dep.

Parmi les thèmes abordés spécifiquement en 2007 on peut citer l'environnement familial, le mode de vie, la prévention, la santé mentale et psycho sociale, les accidents de la vie courante et la conduite à risques, le recours aux soins, la couverture sociale.

L'enquête aura lieu en mars 2007 auprès des jeunes du panel éducation 1995 qui sont sorties du système éducatif en 2005 ou avant. La collecte sera réalisée par voie postale au printemps 2007, avec une durée de questionnement de 20 minutes en moyenne pour l'ensemble du questionnement (enquête et volet complémentaire).

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dares (Emploi), de la Drees (Santé), de la Dep (Education), du Lasmas et de l'Insee.

Les résultats devraient être publiés par la Drees.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 19 septembre 2006 - N° 270/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête complémentaire Santé 2007 auprès des jeunes du panel DEPP95**

Programme : 2007

Émetteurs : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Division emploi - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Réunion du comité du label du 18 septembre 2006 (formation Ménages)

La formation Emploi-revenus a émis, lors de sa réunion du 24 février 2006, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête 2007 sur la santé et les habitudes de vie, complémentaire à l'enquête annuelle menée auprès des jeunes recrutés par la DEPP à leur entrée en sixième en 1995.

Le projet d'enquête complémentaire a été également présenté à la formation Education du 3 avril 2006.

L'enquête complémentaire santé fera l'objet d'un double processus de collecte :

une collecte auprès des jeunes encore scolarisés, menée par la DEPP

une collecte auprès des jeunes ayant quitté le système éducatif, menée par l'INSEE.

Dans les deux cas, le questionnaire de l'enquête complémentaire santé sera joint au questionnaire annuel habituel, adressé chaque année à ces jeunes par la DEPP ou l'INSEE.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'état de santé observé et perçu (santé physique, mentale, accidents, handicaps, isolement...) le recours aux soins, les habitudes de vie et les comportements à risque, les événements de vie passés.

L'enquête aura lieu en mars 2007 : la collecte sera réalisée par voie postale au printemps 2007, avec relance téléphonique par la suite. La durée de l'enquête est de 20 minutes en moyenne.

Les premiers résultats feront l'objet d'une publication conjointe entre l'INSEE et la DREES. Des résultats complémentaires pourront être publiés par les partenaires (DEPP, DREES, INSEE) dans leurs publications propres.

Le volet complémentaire Santé 2007 s'adresse aux jeunes adultes et aborde des questions sensibles (notamment, consommation de produits ou substances illicites, comportements dangereux ...) ; pour cela et afin de respecter la confidentialité des réponses, il est demandé au service de veiller particulièrement à la formulation des lettres-avis pour ne pas attirer l'attention d'un tiers sur l'objet de l'enquête.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au volet Santé 2007 complémentaire à l'enquête menée auprès des jeunes du panel DEPP 95 et propose le visa rendant obligatoire la partie gérée par l'Insee, c'est-à-dire auprès de personnes sorties du système éducatif.

L'enquête complémentaire santé n'a pas le caractère obligatoire pour la partie de l'échantillon gérée par la DEPP, concernant les jeunes encore scolarisés.

IRDES

Paris, le 13 juillet 2005 - N°150/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Santé protection sociale (ESPS) 2006

Programme : 2006

Émetteur : Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)

Au cours de sa réunion du 6 juin 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête « Santé protection sociale » ESPS 2006.

Cette enquête a pour objectif principal de permettre l'analyse des problématiques complexes qui simultanément mettent en jeu la consommation de soins, l'état de santé, le niveau d'assurance, le statut économique et social. Elle permet aussi de poursuivre secondairement des objectifs plus épidémiologiques *via* des interrogations ciblées sur des problèmes ou des comportements de santé spécifiques. Elle est réalisée depuis 1988 à l'initiative de la Cnam-TS et de l'Irdes (alors Credes) dans le but d'enrichir les données administratives de l'Echantillon Permanent d'Assurés Sociaux. La FNMF, la CANAM, la MSA, la Drees et l'INVS sont associés à l'enquête.

Parmi les thèmes abordés on peut citer l'état de santé, la consommation de soins, le statut économique et social, l'assurance (régime de Sécurité sociale, couverture complémentaire, CMU, exonération du ticket modérateur...). Ces informations sont complétées, pour une partie de l'échantillon, par l'exhaustivité des consommations annuelles de soins individualisables présentées au remboursement obtenue à partir des fichiers des régimes d'assurance maladie.

L'enquête aura lieu en deux vagues, mars-juin et octobre-décembre 2006. Le champ de l'enquête est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine dont un membre au moins est assuré au régime général de Sécurité sociale, à la CANAM ou à la MSA. Le tirage des assurés est effectué dans l'Echantillon Permanent des Assurés Sociaux au moyen d'une clé de tirage sur le NIR. Une moitié de l'échantillon est interrogé tous les deux ans (18 000 adresses en 2000). La collecte sera réalisée par téléphone pour ceux des ménages dont on dispose des coordonnées téléphoniques, en face à face pour les autres, en face à face systématique pour les ménages dont l'assuré principal a plus de 65 ans qui sont interrogés en face à face. La durée de questionnement de 35 à 40 minutes ne comprend pas le remplissage, par l'intéressé et par chaque membre du ménage, des questionnaires auto-administrés dont un questionnaire santé / consommations de soins.

Le comité de pilotage est composé de l'Irdes, de la CNAM-TS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), de la Drees, de la FNMF, de la Canam, de la MSA, de l'IVS, de l'Insee, de l'Ined (Institut national d'études démographiques), du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), et de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

La publication des résultats par l'Irdes est prévue au début de l'année 2008. Les données peuvent être diffusées à des organismes n'appartenant pas au comité de pilotage à partir de 2009.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 24 février 2006 - N° 217/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête santé protection sociale**

Programme : 2006-2010

Émetteur : Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes)

Réunion du comité du label du 23 février 2006 (formation Ménages)

La formation Santé, protection sociale a émis, lors de sa réunion du 6 juin 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête « Santé protection sociale » ESP 2006.

Cette enquête a pour objectif principal de permettre l'analyse des problématiques complexes qui simultanément mettent en jeu la consommation de soins, l'état de santé, le niveau d'assurance, le statut économique et social. Elle permet aussi de poursuivre secondairement des objectifs plus épidémiologiques via des interrogations ciblées sur des problèmes ou des comportements de santé spécifiques.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'état de santé, la consommation de soins, le statut économique et social, l'assurance (régime de Sécurité sociale, couverture complémentaire, CMU, exonération du ticket modérateur...). Ces informations sont complétées, pour une partie de l'échantillon, par l'exhaustivité des consommations annuelles de soins individualisables présentées au remboursement obtenue à partir des fichiers des régimes d'assurance maladie.

L'enquête est bisannuelle. Elle aura lieu en deux vagues, mars-juin et octobre-décembre.

Le champ de l'enquête est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine dont un membre au moins est assuré au régime général de Sécurité sociale, à la CANAM ou à la MSA.

La collecte sera réalisée soit par téléphone pour les ménages dont on dispose des coordonnées téléphoniques ou en face à face pour les autres. Pour les ménages dont l'assuré principal a plus de 65 ans ou est ressortissant de la CMUC, l'interrogation se déroulera en face à face.

La durée du questionnement est d'environ 40 minutes, en deux contacts.

La publication des résultats par l'Irdes est prévue au début de l'année 2008. Les données peuvent être diffusées à des organismes n'appartenant pas au comité de pilotage et cela à partir de 2009.

Le Comité recommande au service de se rapprocher de l'Unité Méthodes Statistiques (UMS) afin de préciser les aspects techniques en matière de méthode d'échantillonnage, de pondérations des données et de traitement de la non-réponse, en vue d'établir une note méthodologique actualisée sur ces questions.

Le service devra prendre en compte les remarques transmises par le Comité sur le questionnaire. Il devra aussi réfléchir aux questions qui seraient maintenues de façon pérenne ou, au contraire, non reposées, dans le cadre d'une exploitation en panel de l'enquête.

Il est demandé, par ailleurs, que les instructions aux enquêteurs soient suffisamment claires sur le sens à donner à certaines questions.

La partie du questionnaire relative aux questions sur la religion doit recueillir l'aval de la CNIL après examen des motivations qui lui seront transmises.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Santé protection sociale (SPS).

IRDES

Paris, le 13 juillet 2005 - N 149/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête SHARE 2006
Panel européen Santé et vieillissement**

Programme : 2006

Émetteur : Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)

Au cours de sa réunion du 6 juin 2005, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe, SHARE 2006.

Cette enquête a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. L'enquête examine en particulier les interactions entre facteurs économiques, physiologiques, psychologiques et sociaux et permet des analyses comparatives entre pays. Le projet prévoit, à terme, la réalisation d'une enquête bisannuelle sur un panel de personnes âgées de 50 ans et plus dans les pays de l'Union Européenne. Elle fait suite à l'opération menée en 2004 sur le même thème. Elle s'inscrit dans le cadre du 6^{ème} programme cadre de recherche européen, programme Quality of Life.

Parmi les thèmes abordés on peut citer l'état de santé déclaré, le fonctionnement physiologique et cognitif, la santé mentale, le bien-être et la satisfaction, le passage à la retraite et les rentes, le soutien et le capital social et familial. Le questionnaire intègre des tests cognitifs et physiques.

L'enquête aura lieu en 2006 auprès de 1 500 à 2 000 ménages comprenant au moins une personne âgée de 50 ans ou plus, en fonction du financement obtenu (européen et national). Les personnes éligibles sont tous les membres du ménage âgés de 50 ans ou plus, et leur conjoint s'il est plus jeune. L'échantillon devrait recouvrir celui de l'enquête 2004 de manière à obtenir un échantillon panelisé. Il est envisagé de suivre les personnes interrogées en 2004 qui seraient rentrées en institution depuis cette date. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, avec une durée de questionnement qui devrait être inférieure en moyenne à 100 minutes.

Le comité de pilotage est composé de l'Insee, de l'Irdes, du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), de la Cnav-TS (Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés), de l'Ined (Institut national d'études démographiques), et de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Les résultats de ce projet, y compris l'enquête elle-même, seront mis à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité propres à chaque pays.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 5 mai 2006 - N° 240/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête SHARE 2006
Panel européen santé et vieillissement**

Programme : 2006

Émetteur : Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé (IRDES)

Réunion du comité du label du 4 mai 2006 (formation Ménages)

La formation Santé, protection sociale a émis, lors de sa réunion du 6 juin 2005, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe, SHARE 2006.

Cette enquête a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. L'enquête examine notamment les interactions entre facteurs économiques, physiologiques, psychologiques et sociaux et permet des analyses comparatives entre pays. Le projet prévoit, à terme, la réalisation d'une enquête bisannuelle sur un panel des personnes âgées de 50 ans et plus dans les pays de l'Union Européenne.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer l'état de santé déclaré, le fonctionnement physiologique et cognitif, la santé mentale, le bien-être et la satisfaction, le passage à la retraite et les rentes, le soutien et le capital social et familial. Le questionnaire intègre des tests cognitifs et physiques.

L'enquête aura lieu en 2006 auprès de 2 000 à 2 500 ménages comprenant au moins une personne âgée de 50 ans ou plus, en fonction du financement obtenu (européen et national). Les personnes éligibles sont tous les membres du ménage âgés de 50 ans ou plus, et leur conjoint s'il est plus jeune. L'échantillon devrait couvrir celui de l'enquête 2004 de manière à obtenir un échantillon panélisé. Il est envisagé de suivre les personnes interrogées en 2004 qui seraient rentrées en institution depuis cette date.

La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, avec une durée de questionnement qui devrait être inférieure en moyenne à 100 minutes.

Les résultats seront mis à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité propres à chaque pays.

Le Comité du label recommande au service d'être vigilant en matière de méthode d'échantillonnage et de calcul des pondérations, notamment dans l'optique d'une reconduction périodique de cette enquête et d'une exploitation longitudinale en mode panel, qui conduit à des actualisations successives partielles d'un même échantillon de départ. Il souhaite la meilleure transparence possible dans les choix méthodologiques opérés par les experts internationaux. Un retour méthodologique devrait être fait auprès du Comité.

La lettre-avis devra être simplifiée, et certaines formulations améliorées.

Tout en approuvant les principes ayant conduit à la mise en place d'un questionnaire Exit interview concernant les personnes de l'échantillon 2004 décédées depuis, le Comité remarque que ce complément d'enquête n'est pas visé en opportunité par la formation correspondante du CNIS et émet des réserves sur certains questionnements qui dépassent l'objet de l'enquête.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Share 2006, panel européen santé et vieillissement.

SESP

Paris, le 11 août 2003 - N° 317/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs
du transport routier de marchandises**

Programme : 2004

Emetteur : Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Service économique et statistique

Au cours de sa réunion du 10 juin 2003, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif général de cette enquête est d'assurer un suivi annuel des conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises (formation, carrière, rémunérations, frais de route, durée du travail...).

Les principaux thèmes abordés sont la formation, la carrière, les rémunérations, les frais de route, la durée du travail.

L'enquête apportera, annuellement, des informations sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises, en complément du suivi conjoncturel de la durée du travail assuré par l'enquête « disques ».

Elle sera réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2000 d'entreprises du transport routier de marchandises stricto sensu (NAF 60.2L, 60.2M).

L'enquête est effectuée annuellement sous la maîtrise d'ouvrage du SES, les interviews de conducteurs étant réalisées par une société sous-traitante spécialisée. Elle sera réalisée par interview en face à face, au domicile du conducteur. Le temps maximum pour répondre au questionnaire ne devrait pas excéder la demi-heure.

Le groupe de pilotage spécifique mis en place pour l'enquête « disques », associant l'administration et les organisations professionnelles et syndicales concernées, sera sollicité également pour cette enquête.

Les résultats seront publiés dans le « Bilan social du transport routier de marchandises » établi chaque année par le SES à la demande de la DTT.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs
du transport routier de marchandises**

Programme : 2007-2009

Emetteur : Ministère des transports, de l'équipement du tourisme et de la mer - Service Economie Statistiques et Prospective (SESP) et Direction générale de la Mer et des Transports maritimes, routiers et fluviaux

Réunion du comité du label : 20 novembre 2006 - Formation "Ménages"

La formation Transports, tourisme a émis lors de la réunion du 10 juin 2003, un avis d'opportunité favorable au projet d'enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.

Cette enquête a pour objectif d'assurer un suivi annuel des conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises (formation, carrière, rémunérations, frais de route, durée du travail...). L'enquête apporte, annuellement, des informations sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises, en complément du suivi conjoncturel de la durée du travail assuré par l'enquête « chronotachygraphes ».

Parmi les principaux thèmes abordés, on peut citer la formation, la carrière, les rémunérations, les frais de route et la durée du travail.

Elle sera réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2 000 conducteurs de véhicules de plus de 3.5 tonnes, salariés d'établissements du transport routier de marchandises. La collecte annuelle s'effectuera en face à face, au domicile du conducteur ou par téléphone. Le temps maximum pour répondre au questionnaire ne devra pas excéder trente minutes.

Les résultats de l'enquête seront publiés dans le « Bilan social du transport routier de marchandises » établi chaque année par le SESP à la demande de la DGMT.

Le service devra adresser au secrétariat du Comité du label, avant la prochaine campagne de collecte, une note d'information décrivant de façon plus détaillée les modalités du plan d'échantillonnage et, notamment, les modalités d'une éventuelle panélisation.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête annuelle sur les conditions de travail dans le transport routier de marchandises.

ENQUÊTES RÉGIONALES AUPRÈS DES ENTREPRISES

INSEE, DIRECTION INTER-RÉGIONALE DES ANTILLES-GUYANE	356
Enquête « spatial et sous-traitance » (enquête annuelle auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services du secteur spatial	356
INSEE DR AQUITAINE	359
Enquête sur les éco-activités de l'industrie et des services en Aquitaine en 2006.....	359
INSEE DR AQUITAINE ET MIDI-PYRÉNÉES	363
Enquête Aéronautique – Espace : enquête annuelle auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs ou prestataires de service du secteur aéronautique et spatial	363
INSEE DR BRETAGNE	366
Enquête sur l'emploi entraîné par le secteur de la construction-réparation navale en Bretagne ..	366
INSEE DR LANGUEDOC-ROUSSILLON	369
Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs en Languedoc-Roussillon.....	369
INSEE DR NORD-PAS-DE-CALAIS	372
Enquête sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les établissements du Nord-Pas-de-Calais.....	372

INSEE, DIRECTION INTER-RÉGIONALE DES ANTILLES-GUYANE

AVIS D'OPPORTUNITÉ LOCAL

Enquête « spatial et sous-traitance » (enquête annuelle auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services du secteur spatial)

Le Président du CRIES remercie les participants de leur présence. Il rappelle brièvement l'ordre du jour et demande à Monsieur Bachelart d'indiquer les enjeux de cette réunion.

Présentation de l'enquête « Spatial et sous-traitance »

Monsieur Trainel expose, via une présentation PowerPoint, les différentes étapes de certification de l'enquête : le passage devant une structure régionale, telle que le CRIES, validant un avis d'opportunité selon le besoin d'intérêt public puis le Comité du Label qui, à travers le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS), émet un avis de conformité au regard des objectifs annoncés en terme notamment de qualité et de normes statistiques.

Il présente succinctement le CRIES et ses objectifs et souligne l'importance de recueillir un avis favorable pour la poursuite de cette enquête qui concerne les fournisseurs, les sous-traitants et les prestataires de service du secteur spatial en Guyane.

L'objectif essentiel de cette démarche consiste à connaître le tissu économique des établissements liés aux donneurs d'ordres du domaine spatial et aéronautique. Les thèmes du questionnaire font référence :

- à l'évolution des chiffres d'affaires et des effectifs salariés,
- à la dépendance ou à la diversification des activités,
- au type de relations avec les donneurs d'ordres,
- à la provenance géographique des commandes,
- aux travaux pour le secteur militaire,
- à la sous-traitance en chaîne,
- aux tendances en cours d'année et aux perspectives,
- à l'innovation et au recours aux NTIC,
- aux points majeurs pour le développement,
- au travail en réseau et au partenariat.

Le comité de pilotage est assuré conjointement par l'INSEE et le CNES.

D'un point de vue technique, les établissements sont enquêtés tous les deux ans. La collecte s'effectue en mars par voie postale. Des rappels sont lancés par courrier, par fax et par téléphone jusqu'en juin et le retour des questionnaires est facilité par le biais d'une enveloppe T mise à disposition des entreprises. Environ 120 établissements sont ainsi interrogés. Dans la pratique, le territoire devrait être couvert de façon exhaustive.

Débats sur l'avis d'opportunité de l'enquête

L'IEDOM demande quelle est la proportion de questionnaires retournés dûment complétés. L'INSEE rappelle donc que 85 % des établissements interrogés répondent en principe favorablement à l'enquête.

Le CRIES interroge les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers sur les éléments en leur possession pour ce type d'enquête. La CCIG, quant à elle,

explique qu'une étude sur les activités industrielles est menée actuellement et que certaines données pourraient être disponibles prochainement.

La Mairie de Cayenne se renseigne sur la faisabilité d'une telle enquête sur un autre thème que le spatial. Monsieur Bachelart demande de prendre directement contact avec l'INSEE afin d'étudier cette possibilité.

De la discussion émerge la nécessité de créer à la prochaine Assemblée Plénière une commission devant débattre sur le thème du développement économique.

A l'issue des débats, l'INSEE sollicite l'avis d'opportunité sur l'enquête. Les membres du CRIES présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

Le Président du CRIES remercie l'ensemble des participants et l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 11 heures.

Le Président du CRIES

Signé : Michel SAÏD

INSEE, DIRECTION INTER-RÉGIONALE DES ANTILLES-GUYANE

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 31 janvier 2006 - N° 215/D131

AVIS DE CONFORMITE

Enquête « spatial et sous-traitance » (enquête annuelle auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services du secteur spatial)

Programme : 2006

Emetteurs : Insee, Direction inter-régionale des Antilles-Guyane, Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), Centre Spatial Guyanais.

Réunion du comité : 30 janvier 2006, formation « Entreprises »

Le comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES) a émis le 9 janvier 2006, un avis d'opportunité favorable à la réalisation d'une enquête annuelle auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services du Centre Spatial Guyanais.

L'objectif de cette enquête est d'apporter une meilleure connaissance du secteur spatial, de mesurer son impact sur l'ensemble des petites et moyennes entreprises locales.

Les thèmes abordés sont l'évolution du chiffre d'affaires et des effectifs salariés, la part des commandes liées à l'activité spatiale dans le chiffre d'affaires global, la provenance géographique des commandes, le type de relations entre donneurs d'ordre et établissements liés, les tendances en cours d'année et perspectives à court et moyen termes.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des établissements ayant travaillé l'une au moins des deux années précédant l'enquête pour le secteur spatial et ayant réalisé au moins 7 500 € de chiffre d'affaires. Environ 120 établissements sont enquêtés tous les deux ans en mars par voie postale.

La collecte sera réalisée au second trimestre 2006 et permettra de diffuser des résultats au quatrième trimestre de l'année d'enquête.

Depuis 2001, la direction inter-régionale publie les résultats au sein de son dispositif éditorial.

Les enquêtés, y compris les donneurs d'ordre, sont destinataires des publications.

Le comité du label émet les recommandations suivantes :

- réorganiser le questionnaire en pré-imprimant le chiffre d'affaires obtenu par d'autres sources et seulement demander à l'enquêté de le valider,
- mentionner le temps de réponse dans la lettre-avis,
- réactualiser la notice explicative.

Le comité du label attribue à l'enquête annuelle auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services du secteur spatial en Guyane le label d'intérêt général et de qualité statistique.

INSEE DR AQUITAINE

AVIS D'OPPORTUNITÉ LOCAL

Enquête sur les éco-activités de l'industrie et des services en Aquitaine en 2006

M. DAVID introduit la réunion en précisant le concept des éco-activités retenu et le champ des secteurs d'activités concernés par cette enquête. Il décrit ensuite la procédure que doit suivre toute enquête statistique publique dans laquelle s'inscrit le comité d'opportunité. Il expose la finalité de ce comité : vérifier le concernement collectif et approuver l'opportunité régionale de l'enquête. Une présentation du CNIS et de ses missions et formations conclut l'intervention.

Mme BOISSERIE précise que ce projet collectif entre les organismes associés fait l'objet d'un partenariat et fait part de la participation financière du Conseil Régional et de la DRIRE.

M. HELFENSTEIN commente ensuite une présentation vidéo-projetée de l'enquête et informe que l'enquête fait l'objet d'un test de collecte en cours de finition. Les premiers enseignements montrent que des modifications de forme pourront être opérées sur le questionnaire.

M. LARRALDE fait remarquer que de nombreux établissements améliorent leur process et diminuent ainsi leur impact sur l'environnement. Ne pas inclure les activités liées aux procédés dans le champ de l'enquête amène ainsi à occulter une partie conséquente de l'activité liée à l'environnement.

M. LARRALDE se pose aussi la question de la pertinence de la liste des secteurs d'activités retenus.

M. THIBAUD indique que de nombreuses entreprises exerçant dans les domaines de l'eau et des déchets sont regroupées en régie publique. Si elles ne sont pas incluses dans le champ, l'enquête ne donnera qu'une vision partielle et fragmentaire du marché de l'environnement.

Mme BOISSERIE précise que ce sont les éco-activités facturées par les établissements qui sont ciblées. Les partenaires souhaitent comparer les résultats avec des données de cadrage nationales - i.e. l'enquête du SESSI de 1997 - ce qui implique de rester sur des domaines d'éco-activités comparables. Le champ n'est toutefois pas exactement le même, puisque le concept des éco-produits a été ajouté.

M. DAVID informe qu'une réflexion approfondie va être menée dans les meilleurs délais pour arrêter définitivement la liste des secteurs d'activités à inclure dans le champ de l'enquête. Cette liste sera soumise à validation.

M. FRÉMAUX souligne que l'enquête n'a pas pour objet de s'intéresser aux modifications de process industriels qui ont induit un impact environnemental réduit. Ainsi, il précise que les mises en conformité réglementaires des établissements industriels sont hors champ.

M. LAMOURE informe de la tenue du salon Pollutech à Lyon en novembre 2006. La parution de la publication relative à cette enquête avant cette date renforcerait son impact.

Le questionnaire et les documents joints ont fait l'objet de remarques diverses :

- M. LARRALDE remarque que dans la partie B du questionnaire, et pour le domaine des éco-produits, le terme « technologies propres » serait plus adéquat que « éco-matériaux ».

Réponse commune : les technologies propres sont déjà prises en compte par ailleurs.

- M. LARRALDE suggère l'insertion d'une question sur les sous-traitants des éco-activités.

Réponse commune : cette question sera insérée.

- M. LARRALDE souligne la nécessité de mieux expliciter dans la lettre d'accompagnement les tenants de l'enquête ainsi que le champ couvert.

Réponse commune : les lettres d'accompagnement du premier envoi et du rappel seront finalisées.

En conclusion,

- **compte-tenu des engagements pris suite aux remarques formulées,**
- **après avoir été informé, postérieurement à la réunion, des modifications intervenues,**
- **après avoir validé le présent compte-rendu,**

le comité délivre le label d'opportunité régionale à cette enquête.

AVIS DE CONFORMITE**Enquête sur les éco-activités de l'industrie et des services en Aquitaine en 2006**

Programme : 2006

Emetteurs : Conseil régional d'Aquitaine, : Insee (DR d'Aquitaine), Drire Aquitaine

Réunion du comité : 30 janvier 2006, formation « Entreprises »

Le comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES) a émis le 15 décembre 2005, un avis d'opportunité favorable à la réalisation d'une enquête sur les éco-activités dans l'industrie et les services en Aquitaine en 2006.

L'objectif de cette enquête est de recueillir des données économiques sur le secteur des éco-activités. L'éco-activité est ici définie comme la production de biens et services capables de mesurer, d'empêcher, de limiter ou de corriger les dégâts occasionnés à l'environnement, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets et au bruit. Elle inclut aussi la production d'éco-produits, à savoir tout produit qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie et qui conserve ses performances lors de son utilisation.

Ces éco-activités incluent les technologies propres, les produits et services qui réduisent les risques environnementaux et minimisent la pollution et l'utilisation des ressources.

Les thèmes abordés sont :

1. la description des éco-activités facturées,
2. une information générale sur les établissements concernés : durée de l'exercice comptable, chiffre d'affaires total.
3. le marché de l'établissement, situation et perspectives : chiffre d'affaires de l'éco-activité, évolution prévue, carnet de commandes.
4. l'emploi : emploi salarié total de l'établissement et celui affecté aux éco-activités.
5. la répartition géographique des clients des éco-activités.
6. la répartition sectorielle des clients des éco-activités du marché français.
7. le comportement de l'établissement pour pénétrer le marché des éco-activités.
8. les obstacles rencontrés pour se placer sur le marché des éco-activités (hors obstacles financiers propres à l'entreprise).

Le champ de l'enquête est constitué des établissements implantés en région Aquitaine de plus de 5 salariés au 1^{er} janvier 2006, pour un ensemble de secteurs définis a priori. Au total, environ 1500 établissements regroupant un effectif total de 45 800 salariés sont enquêtés.

La collecte a lieu de fin février à fin juin 2006. Le temps consacré au remplissage du questionnaire varie de 30mn à 1h pour les établissements exerçant une éco-activité.

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication fin 2006.

Le comité émet les recommandations suivantes :

- revoir le plan de sondage avec l'aide de l'expert de la formation afin de coordonner négativement l'échantillon avec celui de l'enquête auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial,
- décaler l'envoi de cette enquête d'environ 1 mois et demi par rapport à l'enquête auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial (Aquitaine et Midi-Pyrénées),
- prévoir éventuellement, pour les établissements qui resteraient malgré tout dans les deux échantillons, une lettre d'envoi adaptée par laquelle le service manifesterait qu'il a conscience de solliciter une nouvelle fois l'établissement en peu de temps mais qu'il n'a pas la possibilité

de faire autrement, compte tenu de l'importance de l'établissement dans les domaines analysés par l'une et l'autre enquête,

- revoir la lettre-avis et mentionner le temps moyen de remplissage du questionnaire,
- introduire une question filtre sur le chiffre d'affaires destinée à connaître la disponibilité de cette information au niveau de l'établissement,
- se prémunir contre le bruit qui pourrait être amené au niveau de l'exploitation, par la catégorie 8 des domaines listés en partie B du questionnaire : les termes d'éco-produits, d'éco-conçus, d'éco-labellisés devront être bien précisés, notamment au sein de la notice explicative et de la note méthodologique figurant en annexe 8.

Le comité du label attribue à l'enquête sur les éco-activités dans l'industrie et les services en Aquitaine le label d'intérêt général et de qualité statistique.

INSEE DR AQUITAINE ET MIDI-PYRÉNÉES

AVIS D'OPPORTUNITÉ LOCAL

Enquête auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial

Extrait du compte rendu de la réunion du Comité local d'opportunité du 17 novembre 2006

Mme Anne-Cécile Petit, du Conseil régional et M. Jean-Luc Lamoure, de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI), partenaires de cette enquête, s'excusent de ne pas pouvoir participer à cette réunion, étant retenus par ailleurs. Ils renouvellent leur intérêt pour cette enquête et souhaitent prolonger le partenariat en place depuis plusieurs années.

Mme CHAILLAT précise qu'en tant que chargée de mission au CESR, elle exprime la position des membres qui le compose et qui ont confirmé en Bureau leur intérêt pour cette enquête. Il s'agit notamment de ceux travaillant spécifiquement sur l'enquête, tant pour l'élaboration du questionnaire que pour son exploitation, puisque le CESR effectue une concertation préalable aux rencontres avec l'INSEE et mobilise les représentants du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), la CRCI, et deux syndicats (CGC et CGT).

La procédure que doit suivre toute enquête statistique publique dans laquelle s'inscrit le comité d'opportunité est rappelée. Notamment, la finalité de ce comité est de vérifier le concernement collectif et d'approuver l'opportunité régionale de l'enquête.

L'enquête a fait l'objet d'un test de collecte au cours du mois d'octobre, auprès de 25 établissements en Aquitaine et en Midi-Pyrénées. Les premiers enseignements montrent que le questionnaire ne pose pas de véritable problème de compréhension et que la notice est suffisamment claire. Des modifications de forme vont être opérées sur le questionnaire pour en améliorer la lisibilité. De même, les concepts que recouvrent certaines questions seront précisés.

Il est aussi rappelé que certaines questions de la version rénovée du questionnaire résultent d'un compromis des desiderata des différents partenaires et experts consultés dans les deux régions.

Le questionnaire et les documents joints ont fait l'objet de remarques diverses :

La part de la Russie dans la répartition géographique des commandes peut augmenter dans les années à venir. Il convient donc qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, pour les enquêtés, pour la situer dans les modalités. Il est décidé de préciser que la modalité « autre pays d'Europe » contient la Russie. Cette précision sera aussi ajoutée à la question 8.1.

Les tests de collecte ont montré que les cadres affectés à la qualité ne peuvent être positionnés dans les modalités proposées à la question 11. Il est donc convenu d'inclure cette fonction à celle de production.

Certains établissements enquêtés lors du test ont suggéré d'ajouter le COFRAC (Comité Français d'ACcréditation) parmi les normes de certification proposées en question 13. M. JAKUBIEC précise que le COFRAC n'est pas une norme mais une association chargée de l'accréditation des laboratoires, organismes certificateurs et d'inspection. Il est donc décidé de ne pas le mentionner.

Le terme 'Risk Sharing' est très répandu parmi les établissements dont la relation avec les donneurs d'ordres est basée sur le co-développement et partage du risque. Il est décidé de le mentionner dans le questionnaire afin de préciser la question correspondante.

Une discussion sur la notion de capacité de production (question 23) conduit à s'interroger sur l'organisation de la production (production effectuée sur une journée de 8h, par équipes organisées en 2*8h ou 3*8h) et sur l'intérêt de croiser ces deux informations. Il est donc décidé d'ajouter cette question en début de partie « Organisation - Méthodes- Stratégie », en question 10.

En conclusion, après avoir validé le présent compte-rendu, le comité prononce un avis favorable d'opportunité régionale au sujet de cette enquête.

INSEE DR AQUITAINE ET MIDI-PYRÉNÉES

AVIS D'OPPORTUNITÉ LOCAL

Enquête auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial

Extrait du compte rendu de l'assemblée plénière du CRIES du 21 novembre 2006

Ordre du jour :

1 - Présentation par le Direction régionale de l'Equipement des scénarios d'évolution possibles à l'horizon 2025 (Présentation par Virginie Cellier, DRE).

2 - Groupes de travail

- Présentation du rapport final du groupe de travail « Suivi des mutations économiques et attractivité de la région » (présentation par Patrick Descoins),
- Suite des travaux du CRIES : proposition de nouveaux thèmes et modalités de fonctionnement des groupes (Président Robert Marconis).

3 - Avis d'opportunité sur les enquêtes suivantes :

- Extension de l'Enquête Transport 2007 (présentation par Christine Delrue, DRE),
- Refonte de l'Enquête auprès des sous-traitants de l'aéronautique et du spatial (présentation par Bertrand Ballet, INSEE).

❖ **Refonte de l'enquête auprès des sous-traitants de l'aéronautique et du spatial.**

Bertrand Ballet (INSEE) présente l'enquête qui, en Midi-Pyrénées, est ancrée dans le dispositif d'observation de l'économie régionale depuis les années 1980 ; l'enquête permet de mesurer l'impact du secteur aéronautique et spatial. Le champ de l'enquête est l'ensemble des établissements ayant travaillé l'une des deux années précédentes pour la construction aéronautique et spatiale. Environ 1 000 établissements seront interrogés en 2007, et on compte sur un taux de réponse d'environ 60 % permettant d'identifier environ 500 établissements liés au secteur.

L'assemblée plénière du CRIES Midi-Pyrénées donne à l'unanimité un avis d'opportunité favorable pour l'enquête annuelle régionale auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial.

Le Président du Directoire du CRIES Midi-Pyrénées



Robert MARCONIS

INSEE DR AQUITAINE ET MIDI-PYRÉNÉES

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 janvier 2007 – N° 310/D131

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête Aéronautique – Espace :
enquête annuelle auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs ou
prestataires de service du secteur aéronautique et spatial**

Programme : 2007-2011

Émetteur : Insee, directions régionales d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées

Réunion du Comité du label du 21 décembre 2006 (formation Entreprises)

Le CRIES de Midi-Pyrénées lors de sa réunion du 21 novembre 2006 et une commission régionale ad hoc en Aquitaine lors de sa réunion du 17 novembre 2006 ont émis un avis d'opportunité favorable à l'enquête annuelle auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs ou prestataires de service du secteur aéronautique et spatial (Aéronautique – Espace).

L'objectif principal de l'enquête est de connaître l'impact du secteur sur le tissu des établissements liés aux donneurs d'ordres de la construction aéronautique et spatiale et son évolution, la nature des relations, les tendances et les prévisions. L'enquête répond à une forte demande institutionnelle dans les deux régions et constitue la seule source sur les établissements liés à ce secteur.

Les principaux thèmes abordés sont le poids des établissements enquêtés en termes d'effectifs salariés et de chiffres d'affaires, la part des commandes liées à l'aéronautique et à l'espace dans le chiffre d'affaires global, le type de relations entre donneurs d'ordres et établissements liés, les relations commerciales et le fonctionnement en réseau(x) d'entreprises ou partenariat(s).

L'échantillon est constitué de l'ensemble des établissements des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, ayant travaillé au cours de l'une des deux années précédentes pour un des donneurs d'ordres de la construction aéronautique et spatiale, civile ou militaire, soit au total 2 600 établissements.

La collecte a lieu en mars par voie postale avec rappels par voie postale et téléphonique jusqu'à fin juin. Le temps de réponse à l'ensemble du questionnaire est évalué à 30 minutes en moyenne.

À partir de 2007, il est envisagé de réaliser une publication unique reprenant les résultats sur l'ensemble des deux régions ainsi que ceux spécifiques à chacune d'entre elles. Les enquêtés sont destinataires des publications, y compris les donneurs d'ordres. Le Comité du label demande qu'il y ait une mise en garde, dans les résultats de l'enquête, sur ses limites (l'enquête ne concernant pas tous les sous-traitants de rang supérieur à deux).

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête annuelle auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs ou prestataires de service du secteur aéronautique et spatial (Aéronautique – Espace).

INSEE DR BRETAGNE

AVIS D'OPPORTUNITÉ LOCAL

Enquête sur l'emploi entraîné par le secteur de la construction-réparation navale en Bretagne

Extrait du compte rendu de la réunion du Comité local d'opportunité du 29 novembre 2005

Le directeur régional de l'Insee Bretagne ouvre la séance en expliquant le contexte de ce comité d'opportunité locale. Toute enquête réalisée par un organisme relevant de la Statistique Publique est déclarée auprès du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) afin d'obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique, délivré par le Comité du Label.

Pour une enquête régionale, il est indispensable de réunir un ensemble d'acteurs locaux pour évaluer l'opportunité de l'enquête. Cet avis d'opportunité locale est un préalable nécessaire à la réalisation de l'opération.

L'Insee présente ensuite l'objectif et la méthodologie de l'enquête, le déroulement de la collecte ainsi que les produits attendus et leur calendrier de mise à disposition.

Principales questions ou remarques des participants

La première remarque d'un participant sera de regretter que cette enquête se fasse sur la seule Bretagne administrative. Dommage de laisser de côté les chantiers de l'Atlantique.

Il est alors rappelé que l'objectif fixé est bien de mesurer l'emploi entraîné par le secteur construction-réparation navale en Bretagne et que le demandeur et partenaire financier de l'opération est la DRTEFP de Bretagne. Cependant, même si seuls les établissements de la région sont interrogés, on appréhendera tout de même les relations avec l'extérieur puisque les établissements bretons qui travaillent pour la construction navale « hors Bretagne » sont dans le champ de l'enquête et qu'ils sont interrogés sur la localisation de leurs « partenaires ».

Un participant engage l'Insee à contacter les services achats des chantiers de l'Atlantique ainsi que la DCN de Cherbourg afin de compléter la liste de sous-traitants identifiés.

La discussion s'instaure ensuite autour de l'examen des questionnaires. Ils seront de trois types :

- un questionnaire pour les établissements du secteur de la construction-réparation navale ;
- un questionnaire (dit complet) pour les établissements du secteur industriel (hors construction-réparation navale) et pour les sous-traitants identifiés quel que soit leur secteur d'activité ;
- un questionnaire simplifié pour les établissements relevant d'autres activités potentiellement liées au secteur de la construction-réparation navale.

1/ Remarques sur les questions concernant les activités dépendant du secteur de la construction-réparation navale :

- pourquoi n'a-t-on pas listé à la suite ce qui relève de la construction de bateaux (guerre, civil, plaisance) ? Cette présentation permettrait de souligner la différence entre navire civil et bateau de plaisance qui n'est peut-être pas claire pour tous.

C'est l'ordre de la nomenclature qui a été suivi. La demande sera prise en compte. Des précisions seront apportées dans la notice accompagnant les questionnaires.

- il serait nécessaire de préciser l'item réparation navale qui comprend également la maintenance.

La précision sera apportée.

- qu'entend-on par infrastructures portuaires ? Il serait nécessaire de le préciser car dans le « milieu de la construction navale » il existe une différence entre les infrastructures (intégrées au sol) et les superstructures (posées au sol).

- s'intéresse-t-on également aux infrastructures des ports de plaisance et à leur maintenance ?

Il est rappelé que l'enquête ne s'intéresse qu'aux activités « amont » du secteur (jusqu'à la livraison du bateau). Le libellé du questionnaire sera complété pour être plus précis . Des précisions sur le champ de l'enquête seront également apportées dans la notice.

2/ S'intéressera-t-on également à la fabrication des systèmes d'armes ?

Si des établissements relevant de cette activité sont localisés en Bretagne, ils seront dans la base de sondage.

3/ Pour les questions sur la clientèle (pavé 2) s'agit-il de la clientèle liée à la construction -réparation navale ?

Non, ces questions relèvent du pavé 3. La précision « tous secteurs confondus » sera ajoutée au pavé 2 pour une meilleure compréhension.

4/ A propos de la question 6.7 (ou 5.4 du questionnaire simplifié) :

- est-elle utile ?
- quelles conclusions tirer de ses réponses ?
- peut-être faut-il revoir la formulation ?
- sur la perspective de développement de l'activité dans le secteur de la construction-réparation navale, il serait intéressant de savoir s'il est prévu en Bretagne ou hors région.
- il serait intéressant d'ajouter une question sur les perspectives de recrutement.

Les réponses à la question 6.3 (ou 5.3 du questionnaire simplifié) apporteront quelques éléments sur la perception de la conjoncture à court terme du secteur. Les réponses à la question 6.7 affineront ces éléments.

On cherchera à préciser les questions en tenant compte de toutes ces remarques.

5/ Le questionnaire ne prévoit pas de renvoyer les établissements non concernés par l'activité de construction-réparation navale à la dernière question (5 pour le questionnaire simplifié, 6 pour le complet) sur leur stratégie par rapport à ce secteur. Est-ce une erreur ?

Il est assez probable que ces établissements ne se sentent pas concernés par cette question et qu'il y ait donc un fort taux de non-réponse qu'il sera difficile de redresser. On complètera donc plutôt la question filtre de la première page par une question sur leurs intentions par rapport à ce secteur.

6/ Interrogera-t-on les établissements de travail temporaire ?

Dans le pavé « description de l'établissement » il est demandé de préciser le nombre d'intérimaires employés, il ne semble donc pas nécessaire d'enquêter les établissements relevant du secteur de l'intérim. Il sera cependant précisé de fournir l'information sur les effectifs de travailleurs temporaires en équivalents temps plein.

Conclusion

Compte tenu du caractère maritime de la région et du manque d'informations fiables sur le poids du secteur de la construction-réparation navale dans l'économie bretonne, tous les participants reconnaissent l'utilité d'une telle enquête.

A l'unanimité un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête est rendu.

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 31 janvier 2006 - N° 213/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête sur l'emploi entraîné par le secteur de la construction-réparation navale en Bretagne**

Programme : 2006

Emetteur : Insee (DR de Bretagne)

Réunion du comité : 30 janvier 2006, formation « Entreprises »

Le comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES) a émis, le 29 novembre 2005, un avis d'opportunité favorable à la réalisation d'une enquête sur l'emploi entraîné par le secteur de la construction-réparation navale en Bretagne.

L'objectif principal est de mesurer l'emploi entraîné en Bretagne (dans des établissements localisés dans la région) et dans les principaux bassins concernés (Brest, Quimper, Lorient, Vannes-Auray, St-Malo) par l'ensemble du secteur de la construction-réparation navale (que les donneurs d'ordre se situent en Bretagne ou ailleurs), ainsi que la richesse produite.

Les thèmes abordés sont les principaux clients, tous secteurs confondus, les liens avec le secteur de la construction-réparation navale, les travaux réalisés pour ce secteur, les relations avec d'autres entreprises, les travaux confiés par l'établissement à d'autres secteurs, la stratégie dans le secteur.

Le volume d'enquêtes est fixé à 5 000 établissements sur les 34 000 qui constituent le champ de l'enquête. L'enquête est exhaustive sur les grandes entreprises et les PME des secteurs industriels potentiellement concernés et réalisée par sondage sur d'autres catégories d'établissements, industriels ou de services.

La stratification sera faite selon quatre critères :

- l'appartenance à la liste des établissements répertoriés
- le secteur d'activité
- la taille de l'établissement
- l'implantation géographique de l'établissement.

La collecte sera faite par voie postale fin mars 2006.

Un retour d'information aux enquêtés sera fait en fin d'année 2006. Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication dans la revue régionale Octant au cours du premier trimestre 2007.

Le comité du label émet les recommandations suivantes :

- réorganiser le questionnaire en introduisant une question filtre sur le chiffre d'affaires, destinée à connaître la disponibilité de cette information pour l'établissement,
- réduire la taille de l'échantillon en allégeant sur certains secteurs, notamment dans le BTP,
- modifier la lettre-avis en mentionnant le temps de réponse au questionnaire.

Le comité du label attribue à l'enquête sur l'emploi entraîné par le secteur de la construction-réparation navale en Bretagne le label d'intérêt général et de qualité statistique.

INSEE DR LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVIS D'OPPORTUNITÉ LOCAL

Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs en Languedoc-Roussillon

Extrait du compte rendu de la réunion du Comité local d'opportunité du 10 octobre 2006

Monsieur Théron, directeur régional de l'INSEE en Languedoc-Roussillon retrace le contexte du lancement de ce projet d'enquête de fréquentation des hébergements collectifs autres que les hôtels et campings. Il rappelle la procédure de labellisation des enquêtes publiques régionales ou locales. Le CNIS a un visa et un accord à donner sur l'opportunité de réaliser cette enquête, en vérifiant qu'il n'y a pas d'autres possibilités de répondre au besoin d'information et que la méthode employée est bien conforme aux normes de la statistique publique, le tout dans un souci de limiter la charge statistique qui pèse sur les entreprises (en vérifiant si les données collectées ne sont pas déjà disponibles par ailleurs).

L'objectif de cette réunion est donc de déterminer l'opportunité de réaliser cette enquête.

Madame Jacob représentant le Directeur du Comité Régional du Tourisme du Languedoc-Roussillon souligne la nécessité de compléter la connaissance de la fréquentation touristique du secteur marchand. En effet le poids de ce secteur est important, d'ailleurs plus important que celui des meublés labellisés qui fait l'objet d'une observation dans la région. Pour elle, l'enquête sur la fréquentation des hébergements collectifs comblerait un manque en la matière.

Monsieur Dudicourt, Délégué Régional au Tourisme confirme la nécessité de mieux connaître en terme de nuitées l'ensemble du secteur marchand. La fréquentation des centres de vacances, à vocation sociale notamment sont très mal connus de la Direction du Tourisme. De plus, cette dimension du Tourisme est un des axes de travail du ministère, la DRT est donc partie prenante pour cette nouvelle investigation.

Monsieur Calvat rappelle les raisons historiques et techniques pour lesquelles les statistiques sont actuellement pauvres sur la fréquentation des hébergements collectifs touristiques.

L'UNAT et le SNRT ont respectivement tenté des investigations dans différentes régions mais sans véritable succès. Il n'y a pas actuellement d'observation temporelle et spatiale qui soit pérenne et permette un système d'information fiable et stabilisé. Ce projet va satisfaire à des besoins locaux, régionaux mais aussi nationaux et internationaux puisqu'Eurostat est demandeur d'information niveau France sur ce domaine.

Il paraît clair que la première étape est de constituer un bon référentiel et que le processus d'investigation sera complexe à mettre en œuvre pour réaliser une enquête nationale de fréquentation des hébergements collectifs. Nous avons besoin du soutien des professionnels pour la réussite de ce projet.

Méthodologie de l'enquête

J-F Dupays présente le champ de l'enquête, les différentes modalités d'interrogation et les produits attendus destinés à être diffusés ou restitués aux enquêtés répondants. Voir le diaporama ci-joint

Débat

Le SNRT souhaite vivement une production de données par type d'hébergements. L'INSEE indique que ce n'est possible que pour certains types d'hébergements, pour lesquels il y aura suffisamment de réponses. Sachant que la production automatisée ne le prévoit pas, il s'agira d'investigations complémentaires sur lesquelles on ne peut s'engager à l'avance.

La différence entre la notion de séjour et celle d'arrivée ne semble pas évidente pour le représentant du SNRT. Il suggère que ce soit précisé.

Le SNRT s'inquiète de savoir si sa réponse en tant que directeur d'une résidence de tourisme très impacté par les cures thermales sera comparable à la statistique départementale. J-M Calvat répond qu'effectivement une comparaison avec un espace « thermal » du Languedoc-Roussillon (à définir) serait sans doute plus approprié (avec les réserves habituelles concernant la fiabilité des réponses et le secret statistique).

Le représentant de l'UNAT s'inquiète que l'enquête ne s'étale pas sur une année complète alors que des équipements sont ouverts toute l'année comme les auberges de jeunesse. Il est alors rappelé qu'il s'agit d'une opération pilote et qu'il est prudent de ne pas commencer par là. A terme ce point devra être examiné.

L'UNAT apprécie le travail mis en œuvre ici et se félicite de ce projet rappelant qu'une enquête a été menée par leur soin au printemps 2005 auprès de 100 établissements de la région mais seulement 33 ont accepté de répondre. Il compte sur le label INSEE pour que les établissements répondent en plus grand nombre. Il attend les résultats avec impatience pour pouvoir argumenter auprès des décideurs locaux : collectivités locales, territoriales en faveur du tourisme social. Il demande que puisse être ajoutés 2 questions : le nombre d'emplois permanents et saisonniers de l'établissement ainsi que le chiffre d'affaires.

H. Théron souligne combien cette enquête améliorera la connaissance de l'attractivité d'une zone certains mois de l'année.

Le directeur régional de l'INSEE rappelle qu'une enquête de fréquentation ne peut embrasser plusieurs objectifs. L'emploi et le chiffre d'affaires doivent pouvoir être retrouvés à partir de déclarations administratives faites par l'établissement : DADS, Assedic...

Le CDT de l'Aude demande de confirmer la possibilité de diffusion dans un zonage infra départemental (littoral/autre). Seul un volume suffisant de la réponse peut l'autoriser et donc une étude cas par cas est nécessaire.

Le SNRT rappelle que des résidences de tourisme sont répertoriées à SIRENE en 702 C à tort. Il demande donc si elles ont bien été repérées dans notre répertoire ? J-F Dupays le rassure sur ce point puisqu'un balayage a été fait par les enseignes et les libellés d'établissements.

L'UNAT demande comment est classé un centre de vacances à vocation sportive agréé par jeunesse et Sports. Il s'agit pour nous d'un centre sportif.

L'enquête s'appuie sur un référentiel le plus exhaustif possible et qui doit être mis à jour. Comment va être assuré le suivi de la qualité de ce parc des hébergements collectifs ?

Jean François Dupays précise que l'Insee compte s'appuyer sur les Préfectures et s'adresser aux partenaires locaux pour maintenir un référentiel fiable. La responsable du service tourisme de la CCI de Narbonne est prête à apporter ce soutien puisqu'il est dans ses objectifs de suivre ce type d'hébergements collectifs de leur zone géographique.

A la question de savoir comment seront traités les séjours sportifs agréés par le ministère de la jeunesse et des sports, il est répondu que cette enquête a pour but de capter le type d'hébergement utilisé pour ces séjours et de vérifier son existence dans le parc des hébergements collectifs.

Le directeur régional procède au vote sur l'approbation

- de l'opportunité de réaliser l'enquête de fréquentation des hébergements collectifs en Languedoc-Roussillon
- sur la méthodologie de l'enquête

Quitus est donné formellement à l'unanimité sur la nécessité de réaliser cette enquête.

Il est donc formulé un avis d'opportunité favorable sans réserve pour cette enquête

INSEE DR LANGUEDOC-ROUSSILLON**COMITÉ DU LABEL**

Paris, le 25 janvier 2007 – N° 206/D131

Annule et remplace l'avis de conformité n° 302/D131 du 15 décembre 2006

AVIS DE CONFORMITÉ**Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs en Languedoc-Roussillon**

Programme : 2007, 2009, 2011

Emetteur : Insee – Direction régionale de Languedoc-Roussillon

Réunion du Comité du label du 4 décembre 2006 (formation Entreprises)

Au cours de sa réunion du 10 octobre 2006, une commission régionale ad hoc, dans laquelle étaient représentés l'Observatoire du Comité régional du Tourisme, les Observatoires des Comités départementaux du Tourisme, des professionnels du tourisme et des experts, a émis un avis d'opportunité favorable à l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs en Languedoc-Roussillon.

L'objectif de l'enquête est de connaître la capacité offerte par le parc des hébergements collectifs et d'en étudier la fréquentation touristique. L'enquête a lieu tous les deux ans en alternance avec l'enquête de fréquentation des meublés touristiques labellisés.

Le questionnaire porte sur l'occupation et la fréquentation mensuelle des équipements. L'unité statistique enquêtée est l'établissement d'hébergement collectif de la région Languedoc-Roussillon (maison familiale de vacances agréée, village de vacances classé ou non, auberge de jeunesse, résidence de tourisme, centre international de séjour...).

La collecte, réalisée chaque mois dans les cinq départements de la région Languedoc-Roussillon sur l'ensemble du parc connu, soit environ 400 établissements, se déroule d'avril à septembre inclus par voie postale et complétée par des relances téléphoniques.

Les résultats feront l'objet de publications qui seront mises à disposition sur le site Internet de l'Insee.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs en Languedoc-Roussillon.

INSEE DR NORD-PAS-DE-CALAIS

AVIS D'OPPORTUNITÉ LOCAL

Enquête sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les établissements du Nord-Pas-de-Calais

Extrait du compte rendu de la réunion du Comité local d'opportunité du 23 février 2006

M. MALPOT, directeur régional de l'INSEE Nord-Pas-de-Calais, introduit la séance.

Il explique que la procédure de mise en place d'une enquête, par un organisme relevant de la Statistique Publique, conduit à déclarer le projet au Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) en vue d'obtenir le label d'intérêt général. Dans ce cadre, il est indispensable de réunir des partenaires locaux pour décider de l'opportunité de l'enquête. Cet avis local d'opportunité est un préalable nécessaire à la réalisation de l'enquête.

Mme LEGLISE (INSEE) présente l'intérêt d'une enquête sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les établissements de la région. Il se traduit par une meilleure connaissance de l'équipement des établissements en TIC, de l'usage qui en est fait, des freins rencontrés ou des leviers déployés dans leur activité. Des résultats par secteur d'activité, territoire géographique et taille d'établissements permettront de mieux cerner les attentes et les besoins des établissements de la région en matière de TIC. Pour les partenaires de l'enquête, ces résultats permettront de disposer d'un état des lieux et aideront à la décision pour les actions à mettre en œuvre sur le terrain.

M. VAILLANT présente ensuite la méthodologie de l'enquête, le déroulement de la collecte, ainsi que la restitution des résultats. L'information sera recueillie auprès d'environ 3 500 établissements régionaux de 10 salariés et plus et se fondera sur un échantillon stratifié selon trois variables : la taille (2 modalités), le secteur d'activité (6 modalités), le territoire (4 modalités) de l'établissement ; le taux de sondage est de 30% par strate. Annoncée en septembre 2006, la collecte s'effectuera de octobre à novembre 2006. Après les étapes de saisie et d'apurement, des restitutions individualisées seront effectuées auprès des enquêtés au cours du second trimestre 2007 ; les analyses produites par l'Insee, les différents partenaires et les experts seront rendues publiques au cours du second semestre 2007.

M. WALLART approuve la démarche multipartenariale qui rationalise de fait les dépenses publiques et est source de synergie constructive. Les acteurs locaux disposeront ainsi d'un diagnostic précis de la situation des établissements de la région face aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Outre une évaluation de l'équipement et des freins existant au développement de l'utilisation des TIC, il pense que l'enquête permet aux institutions concernées de dégager des stratégies adaptées pour favoriser le développement de l'utilisation des TIC.

Le calendrier de l'enquête lui semble pertinent à l'aube des réflexions pour le prochain Contrat de plan État - Région et de la préparation des programmes européens. Il souligne l'intérêt que représenterait l'extension de l'enquête au versant belge de l'Eurométropole. M. MALPOT le rejoint sur ce point mais ne peut retenir la suggestion car les délais de réalisation s'en trouveraient considérablement allongés ; cette piste pourrait être reprise dans un avenir à définir avec des partenaires belges qui utiliseraient le même questionnaire.

Mme KACZMARECK qui approuve également la démarche s'interroge sur le champ de l'enquête et sa restriction aux établissements de 10 salariés et plus. M. MALPOT trouve cette demande tout à fait fondée ; mais pour des raisons de coûts et de délais il a fallu faire des choix qui en l'occurrence n'ont pas conduit à retenir cette option souhaitée initialement par certains partenaires. M. VAILLANT fait remarquer que retenir cette option aurait affecté aussi la qualité de la collecte car l'hétérogénéité des

comportements au sein des petits établissements est sans doute considérable. Néanmoins, l'idée de la réalisation d'une enquête similaire auprès des plus petits établissements n'est pas à terme écartée. Favorable également à l'enquête, Mme MICHALICKI s'interroge sur son accompagnement auprès des établissements. M. MALPOT précise que les courriers d'annonce, d'accompagnement et de relance sont particulièrement soignés et que l'enquêté pourra, en tant que de besoin, contacter un correspondant dont les coordonnées postales et téléphoniques figureront sur le questionnaire. Le questionnaire est par ailleurs assorti d'un glossaire apportant lui-même quelques précisions et explications. De manière plus générale, la gestion de la collecte est assurée par la Direction régionale de l'Insee qui garantit aux enquêtés un strict respect des conditions d'enquête du système « statistique publique ».

L'ensemble des participants proposent enfin de préciser la question F1 relative à l'impact des TIC sur l'établissement. La première suggestion concerne la précision des frais de poste qui correspondent en fait à des frais de timbres ; la seconde suggestion est d'ajouter à l'effet générateur d'emploi des TIC les éventuelles conséquences en termes de réduction ou de modification des emplois.

Après 1h de débats et d'explications, l'avis d'opportunité favorable à l'enquête est donné.
Aucune réserve n'est émise.

INSEE DR NORD-PAS-DE-CALAIS**COMITÉ DU LABEL**

Paris, le 3 mai 2006 - N° 246/D131

AVIS DE CONFORMITE**Enquête sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC)
par les établissements du Nord-Pas-de-Calais**

Programme : 2006

Emetteur : Direction régionale de l'Insee du Nord-Pas-de-Calais

Réunion du comité : 3 mai 2006, formation « Entreprises »

Au cours de sa réunion du 23 février 2006, une commission régionale ad hoc, dans laquelle étaient représentés le Conseil économique et social régional, le SGAR et des experts, a émis un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

L'objectif de cette enquête est triple :

- mesurer l'équipement informatique et son usage,
- évaluer l'utilisation de l'internet, les objectifs de cette connection et en cas de non-utilisation, identifier les obstacles rencontrés,
- connaître les attentes et les besoins vis à vis des TIC et leur impact sur le fonctionnement de l'établissement.

Il n'existe pas de source concurrente sur la connaissance de l'équipement en technologies de l'information et de la communication et leur utilisation par les établissements de la région.

Le champ de l'enquête est constitué des établissements de 10 salariés et plus exerçant leur activité dans les secteurs de l'industrie, le BTP, le commerce, les services aux entreprises hors informatique, les services aux particuliers, le transport et la logistique. Sont hors champ de l'enquête, les établissements de services informatiques, équipés et utilisateurs de fait, ainsi que le secteur des banques et assurances.

Cette enquête ponctuelle sera réalisée par voie postale d'octobre 2006 à novembre 2006 et comportera 3500 unités enquêtées, l'unité enquêtée étant l'établissement.

Le temps de réponse au questionnaire est estimé à une vingtaine de minutes.

Une synthèse des premiers résultats de l'enquête sera adressée aux établissements répondants. Le comité fait quelques remarques sur le questionnaire, la lettre-avis et le glossaire (définition du groupe), et conseille au service d'adresser le questionnaire au chef d'établissement plutôt qu'au directeur des ressources humaines.

Le comité est sensible à l'utilité de cette enquête et demande au service de nouer contact avec la division « Harmonisation des enquêtes auprès des entreprises » de la direction générale de l'INSEE, afin de mettre en œuvre la coordination négative de l'échantillon de l'enquête TIC avec celui de l'Enquête Annuelle d'Entreprise.

Le comité du label attribue à l'enquête sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les établissements du Nord-Pas-de-Calais le label d'intérêt général et de qualité statistique.

ENQUÊTES RÉGIONALES AUPRÈS DES MÉNAGES

INSEE RÉUNION, ANTENNE DE MAYOTTE

Enquête Flux touristiques à Mayotte 376

INSEE REUNION, COMITÉ DU TOURISME DE LA RÉUNION

Enquête Flux touristiques à La Réunion 377

INSEE RÉUNION, ANTENNE DE MAYOTTE

AVIS D'OPPORTUNITÉ LOCAL

Enquête Flux touristiques à Mayotte

Programme : 2005

Emetteur : Insee - Direction régionale de la Réunion – Antenne de Mayotte

Au cours des réunions :

- du 10 mai 2005 où était présente la conseillère économique et sociale ;
- du 11 mai 2005 où étaient présents le directeur de la direction du développement et de l'aménagement de la préfecture de Mayotte, le président du Médef ;
- du mois d'octobre 2004 où étaient présents le président du conseil général de Mayotte et le président du comité du tourisme de Mayotte

l'Antenne Insee de Mayotte a présenté le projet d'enquête « Flux touristiques à Mayotte ».

Cette enquête vise disposer d'informations sur les touristes afin de suivre le développement du secteur du tourisme. Il s'agit de mesurer le nombre de touristes qui fréquentent Mayotte mais aussi de connaître leurs principales caractéristiques comme le lieu de résidence, la catégorie socioprofessionnelle... L'enquête permet de quantifier les dépenses des touristes pour en mesurer les retombées économiques et de connaître leurs motivations de venue. Aucune information n'est relevée sur les résidents mahorais.

Afin d'éliminer la saisonnalité propre au secteur d'étude, l'enquête se déroule tout au long de l'année. Plus de 250 vols sont enquêtés. Cela représente 126 jours d'enquêtes à raison d'une enquête tous les 3 jours. L'enquête à l'aéroport de Dzaoudzi permet l'exploitation de 4 500 fiches en moyenne.

es résultats sont transmis au C.G. de Mayotte et au C.T.M. au mois de mars de l'année N+1. Il s'agit de résultats définitifs, annuels, analysés et commentés. A la réception des documents, un délai de 15 jours est laissé au C.G. de Mayotte et au C.T.M. pour effectuer des remarques sur les résultats transmis (tableaux détaillés, autres proposition de regroupement, etc.). La réception définitive des travaux intervient au début du mois d'avril.

Lors de chaque réunion, l'enquête a reçu un **avis d'opportunité favorable**.

Le responsable de l'Antenne INSEE Mayotte

Signé Olivier FROUTÉ

INSEE REUNION, COMITÉ DU TOURISME DE LA RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ LOCAL

Avis du CRIESR

COMITE REGIONAL POUR L'INFORMATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REUNION
(C.R.I.E.S.R.)

C/O Conseil Economique et Social Régional
10, Rue du Béarn - B.P. 7191
97719 ST-DENIS MESSAG CEDEX 9
☎ : 0.262.97.96.30

**AVIS DU CRIESR SUR L'ENQUETE DE FREQUENTATION DES FLUX
TOURISTIQUES AUX POINTS D'ENTREE A LA REUNION**

L'INSEE et le Comité du tourisme de la Réunion réalisent depuis 1989, chaque année, une enquête sur les flux touristiques aux points d'entrée de la Réunion.

A la demande de la direction régionale de l'INSEE, une demande d'avis d'opportunité a été présentée au CRIESR le 19 janvier 2005. Par courrier en date du 21 janvier 2005, le CRIESR a saisi l'ensemble de ses membres de cette demande.

Compte tenu des réponses recueillies, toutes favorables à la poursuite de l'opération, de l'intérêt unanimement reconnu par les acteurs socio-économiques pour les résultats de cette enquête qui est seule à fournir une mesure objective du flux des touristes visitant la Réunion, de leurs caractéristiques et de leur dépenses, ... le Président du CRIESR décerne à cette enquête un avis d'opportunité favorable.

Le Président du CRIESR



Jean-Raymond MONDON

Annexes : - Dossier de présentation de l'enquête
- Liste des membres du CRIESR consultés